



**Etat des lieux et diagnostic territorial préalable à l'élaboration du  
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

**SMICTOM de la Région de Saverne**

Février 2022

Rapport réalisé par Tehop, pour le compte du SMICTOM de la Région de Saverne

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>I CONTEXTE</b>	<b>7</b>
<b>I.A Définition</b>	<b>7</b>
I.A.1 La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?	7
I.A.2 L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ?	7
I.A.3 Cadre réglementaire	9
<b>I.B Gouvernance du PLPDMA</b>	<b>13</b>
I.B.1 Les modalités de révision du PLPDMA	13
I.B.2 Pilotage du PLPDMA	13
I.B.3 Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi	13
I.B.4 Consultation et adoption	14
<b>II Portrait socio-économique du territoire</b>	<b>15</b>
<b>II.A Profil général de la population</b>	<b>15</b>
<b>II.B Catégories socio-professionnelles</b>	<b>18</b>
<b>II.C Composition des ménages</b>	<b>18</b>
<b>II.D Logement</b>	<b>19</b>
<b>II.E Emploi</b>	<b>20</b>
<b>II.F Bilan</b>	<b>22</b>
<b>III . Tissu économique du territoire</b>	<b>23</b>
<b>III.A Approche générale</b>	<b>23</b>
III.A.1 Géographie du tissu économique	23
III.A.2 Réseaux et clubs d'entreprises	23
III.A.3 Répartition des établissements du territoire par tranches d'effectifs salariés	24
III.A.4 Les secteurs d'activité présents sur le territoire	26
<b>III.B Secteurs d'activité présents sur le territoire : approche détaillée</b>	<b>27</b>
III.B.1 Les établissements de l'économie présenteielle	27
III.B.2 Les établissements de l'économie productive	30
<b>IV L'organisation de la gestion des déchets au SMICTOM de la Région de Saverne</b>	<b>35</b>
IV.A.1 Présentation du SMICTOM : territoire, missions, personnel	35
IV.A.2 Les grandes dates de la politique de gestion des déchets sur le territoire	36
IV.A.3 Organisation du service de collecte	37
IV.A.4 Les déchèteries du SMICTOM	40
IV.A.5 Le SMITOM de Haguenau - Saverne	44
IV.A.6 Le financement du service – le budget	45
IV.A.7 Le tri et la valorisation	48
<b>V Production de déchets sur le territoire</b>	<b>50</b>

<b>V.A Déchets ménagers et assimilés</b>	<b>50</b>
V.A.1 Production quantitative de déchets	50
V.A.2 Approche qualitative des déchets	56
V.A.3 Zoom sur les déchets des professionnels	59
<b>VI Les acteurs du territoire et de la prévention des déchets</b>	<b>61</b>
<b>VI.A Les acteurs publics</b>	<b>61</b>
VI.A.1 La Région Grand Est	61
VI.A.2 Les EPCI	63
VI.A.3 Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau	64
VI.A.4 Les communes	65
VI.A.5 Le PNR (Parc naturel régional) des Vosges du Nord	67
VI.A.6 Le SMITOM Haguenau-Saverne	70
<b>VI.B Les acteurs associatifs</b>	<b>70</b>
VI.B.1 Les associations mobilisées dans le lien social, le vivre ensemble (MJC, associations caritatives, paroisses)	70
VI.B.2 Les associations environnementales	72
VI.B.3 Les associations d'éducation à l'environnement	74
VI.B.4 Les associations arboricoles	75
<b>VI.C Les autres acteurs</b>	<b>76</b>
VI.C.1 Les collectifs et individus engagés au sein du Rézo Zéro Déchet	76
VI.C.2 Les acteurs de l'ESS	76
VI.C.3 Les acteurs privés ou en relation avec les entreprises	78
<b>VII Analyse des actions de prévention réalisées sur le territoire</b>	<b>80</b>
<b>VII.A Le programme local de prévention 2011/2015</b>	<b>80</b>
VII.A.1 Les actions mises en place	81
VII.A.2 Bilan du PLP 2011/2015	82
<b>VII.B Territoire zéro déchet zéro gaspillage</b>	<b>82</b>
<b>VII.C Les actions menées depuis 2019</b>	<b>84</b>
<b>VIII Les pratiques actuelles des communes et des habitants – résultats d'enquêtes</b>	<b>85</b>
<b>VIII.A Les pratiques de réduction des déchets et la satisfaction du service</b>	<b>85</b>
<b>VIII.B Zoom sur la prévention des biodéchets : compostage et collecte séparée</b>	<b>86</b>
VIII.B.1 La part du compostage individuel et collectif	86
VIII.B.2 La collecte séparée des biodéchets	88
<b>VIII.C Les pratiques des communes en matière de réduction des déchets</b>	<b>88</b>
VIII.C.1 Les déchets verts	88
VIII.C.2 La restauration collective et les biodéchets	91
La consommation responsable, le don et le réemploi	92
VIII.C.3 La réduction des déchets et de leur toxicité	93
VIII.C.4 Soutien aux associations et critères environnementaux	95

VIII.C.5 Pratiques de réemploi sur les chantiers voirie et bâtiment _____	95
VIII.C.6 Quelques suggestions faites par les communes _____	97
<b>VIII.D Les usagers des déchèteries : pratiques du réemploi _____</b>	<b>97</b>
VIII.D.1 Jeter ou donner _____	97
VIII.D.2 Donner ou pas à Emmaüs _____	100
VIII.D.3 Acheter des objets : seconde main ou pas ? _____	102
VIII.D.4 Acheter ou pas chez Emmaüs : où, quoi, pourquoi ? _____	104
VIII.D.5 Service de réparation et de réemploi _____	106

## Introduction

---

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Saverne assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers. Le SMICTOM assure la collecte de ces déchets par le biais d'un marché de prestations de service d'une durée de six ans (2022-2028), conclu avec la Société Eco-déchets. Les missions de traitement et valorisation des déchets sont déléguées au SMITOM Haguenau-Saverne.

Le Smictom exerce ses compétences pour le compte de :

- la communauté de communes du Pays de Saverne,
- la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre,
- la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

Au total, le territoire du Smictom recouvre 76 communes regroupant environ 63 000 habitants. La commune la plus importante est Saverne (env. 12 300 habitants).

Le SMICTOM de la Région de Saverne a choisi d'engager l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Comité directeur du SMICTOM a délibéré en faveur de l'élaboration d'un PLPDMA, conformément à l'obligation réglementaire pour les collectivités possédant la compétence collecte des déchets.

Pour servir de socle au programme d'action du PLPDMA, le présent état des lieux a été dressé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

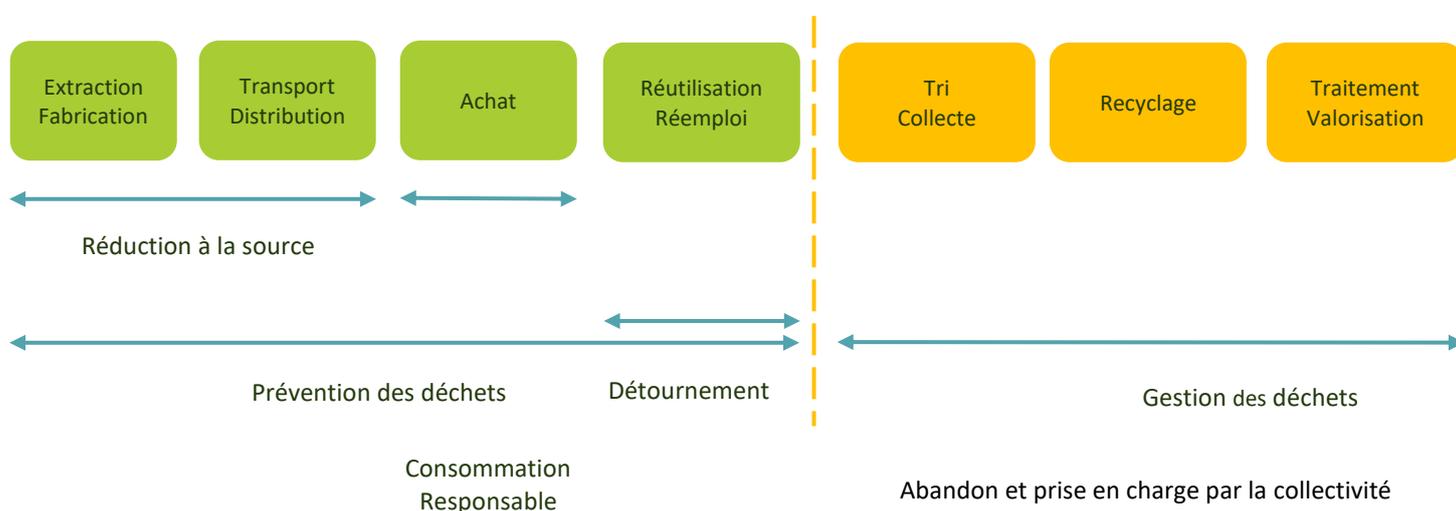
# I CONTEXTE

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est devenue **obligatoire pour les collectivités chargées de la collecte des déchets** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agit de définir pour les **6 années** à venir des actions qui permettent de **réduire les déchets** produits sur le territoire.

## I.A Définition

### I.A.1 La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions visant à **réduire la quantité et/ou la nocivité** de ces déchets durant la conception, la production, la distribution et la consommation des produits.



Ainsi, la prévention des déchets se décompose en :

- **Prévention quantitative** : éviter ou réduire la quantité des produits ou substances.
- **Prévention qualitative** : éviter ou réduire la nocivité des produits ou substances.

Une distinction doit être faite entre la prévention et la gestion des déchets. Cette dernière concerne les produits / substances lorsqu'ils sont devenus déchets, alors que la prévention a pour objectif d'éviter que les produits / substances ne deviennent des déchets.

### I.A.2 L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ?

L'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire qui consiste à extraire les ressources, produire des biens, les consommer puis les jeter. Le modèle linéaire exige des ressources naturelles abondantes et utilise des sources d'énergies non renouvelables.

Selon l'ADEME, « l'économie circulaire est un **système économique d'échange et de production** qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de

l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus ».

L'économie circulaire œuvre pour la **prévention et la gestion efficace des ressources**. Elle se compose de **3 domaines** et de **7 piliers** :



### Offre des acteurs économiques

- **L'approvisionnement durable** (extraction / exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation / extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant l'impact sur l'environnement. Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).
- **L'écoconception** vise, dès la conception d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.
- **L'écologie industrielle et territoriale (EIT)** constitue un mode d'organisation inter-entreprises favorisant les échanges de matières ou une mutualisation de besoins. Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières mais aussi d'équipements ou de services. L'EIT est une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.
- **L'économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

### Demande et comportement des consommateurs

- **La consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux de toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).
- **L'allongement de la durée** d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou au don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.

## Gestion des déchets

- **Le recyclage** vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

### I.A.3 Cadre réglementaire

#### I.A.3.a Niveau national

- **La loi Grenelle 1 du 3 août 2009** formalise les engagements du Grenelle de l'Environnement et fixe certains objectifs relatifs aux déchets. Par exemple, réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées en cinq ans (entre 2007 et 2012).
- **La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010** impose aux collectivités responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés de définir un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- **Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015** précise, quant à lui, **le contenu des PLPDMA**, leurs modalités d'élaboration et de révision. Le PLPDMA doit être réalisé par les collectivités exerçant la compétence « collecte ». Le décret définit également les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- **Le Programme National de Prévention des déchets 2014-2020 (PNPD)** s'applique à l'ensemble des acteurs et de la filière de gestion des déchets. Il couvre aussi bien le spectre des déchets ménagers que des déchets d'activités économiques et des déchets du bâtiment et des travaux publics. Il impose la mise en œuvre à toutes les échelles et à tous les producteurs, sans se limiter aux seuls déchets ménagers.
- **La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015** renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, et fixe de nouveaux objectifs nationaux de réduction des déchets :
  - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (entre 2010 et 2020) ;
  - Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (entre 2010 et 2025) ;
  - Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (de 2010 à 2025) ;
  - Recycler 70% des déchets du BTP (de 2010 à 2020).

La loi TECV souhaite également développer le principe de l'économie circulaire, de production et de consommation durable.

- La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 :  
Les principaux objectifs « déchets » fixés aux SPPGD par la loi du 10 février 2020 sont :
  - 15% de réduction des DMA par habitant INSEE entre 2010 et 2030
  - 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025

- 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025
- Que moins de 10% des déchets ménagers et assimilés soient enfouis en 2035
- Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

**Au 1er janvier 2021 :**

- Décharger des déchets non dangereux valorisables (par exemple, matières plastiques, palettes, cartons, déchets verts...) sera progressivement interdit ;
- La publicité agressive sera interdite en dehors des soldes ;
- De nouveaux produits plastiques à usage unique seront interdits : pailles, touillettes, couvercles des gobelets à emporter, boîtes en polystyrène expansé (type boîtes à kebab), piques à steak, tiges pour ballons, confettis en plastique et tous les objets en plastique oxodégradable ;
- Distribuer gratuitement des bouteilles plastiques dans les entreprises sera interdit ;
- Les boissons servies dans un récipient réutilisable présenté par le consommateur seront vendues à un tarif plus bas ;
- Les grandes surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> devront fournir des contenants réutilisables (gratuits ou payants) ;
- Les commerçants de vente en vrac devront accepter les contenants apportés par le consommateur ;
- Déposer des imprimés publicitaires sur les véhicules et distribuer des cadeaux de promotion dans les boîtes aux lettres seront interdits ;
- Un réseau de fontaines d'eau potable sera créé.

**Au 1er juillet 2021 :**

- Apporter ses propres contenants réutilisables sera possible dans les restaurants.

**Au 1er janvier 2022 :**

- Les sachets de thé en plastique, les emballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg et les jouets en plastique distribués gratuitement dans les fast-foods seront interdits ;
- Les établissements recevant du public devront mettre à disposition une fontaine à eau ;
- Expédier des journaux ou magazines sous emballage plastique sera interdit ;
- Les étiquettes sur les fruits et légumes seront interdites.

**Au 1er janvier 2023 :**

- La vaisselle jetable dans les fast-foods sera interdite pour les repas servis sur place.

**Certaines mesures feront l'objet de décrets d'application :**

- Améliorer l'information sur les qualités et les caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets ;
- Informer sur le caractère réparable de certains équipements électriques et électroniques (comme les machines à laver, les aspirateurs ou les tondeuses) ;
- Informer sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées nécessaires à la réparation des équipements électriques, électroniques et des biens d'ameublement ;
- Informer les consommateurs sur le geste de tri ;
- Détruire (incinération et mise en décharge) des invendus non alimentaires neufs (vêtements, chaussures, produits de beauté...) sera interdit pour favoriser leur réemploi ou leur recyclage ;
- Des consignes pour réemploi et pour réutilisation (notamment des bouteilles en plastique) seront mises en place ;
- Délivrer à l'unité certains médicaments (au plus tard le 1er juillet 2021) ;
- Imprimer et distribuer systématiquement les tickets de caisse et les tickets de carte bancaire, sauf demande contraire du client sera interdit (au plus tard le 1er janvier 2023).

### *I.A.3.b Niveau départemental et régional*

**La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015** confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Parmi ces nouvelles compétences, la réalisation d'un **plan unique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale**, se substitue aux trois types de plans préexistants :

1. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
2. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
3. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

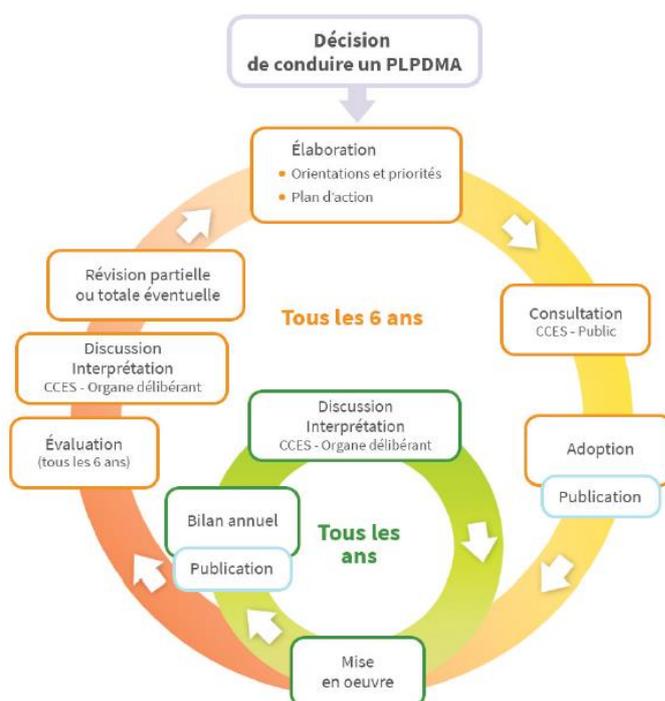
**Les Plans Régionaux uniques de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**, placés sous la responsabilité des présidents des conseils régionaux, concernent tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits sur le territoire régional.

Le PRPGD comprend ainsi :

- Un **état des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets, dont le contenu est également réglementé ;
- Une **prospective à terme de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle** des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Des **objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation** des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs qui pourront en rendre compte lors du suivi du plan ;

- Une **planification de la prévention des déchets**, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets ;
- Un **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**.

La loi prévoyait initialement une approbation des PRPGD pour, au plus tard, le 8 février 2017. Date qui est rapidement apparue incompatible avec une élaboration raisonnée et concertée d'un plan régional. **Le PRPGD a été approuvé par le Conseil régional le 17 octobre 2019 et pleinement intégré au SRADDET lors de son adoption le 14 février 2020.**



### I.A.3.c Niveau local

Le SMICTOM de la Région de Saverne a souhaité confirmer son engagement dans **l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. Le PLPDMA a pour but de donner suite aux actions développées dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (2016/2019) et du premier PLPDMA (2011/2016).

Cet engagement a permis de mobiliser certains acteurs et partenaires pour le lancement du **diagnostic**, et de constituer une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** composée d'agents territoriaux, d'élus du territoire, de partenaires institutionnels et d'acteurs locaux.

## I.B Gouvernance du PLPDMA

Le SMICTOM s'est engagé en 2010 dans un **Programme Local de Prévention** qui a permis de développer de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets. Le PLP a été adopté avant la parution du **décret n°2015-662 du 10 juin 2015**, ainsi le SMICTOM se doit de **réviser et mettre en conformité son programme** avec les nouvelles dispositions du décret.

### I.B.1 Les modalités de révision du PLPDMA

Conformément au décret du 10 juin 2015, les phases suivantes doivent être respectées :

- **Constitution** de la CCES ;
- **Avis de la CCES** sur le projet PLPDMA,
- **Validation par le Président** du SMICTOM du projet de PLPDMA ;
- **Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public** sur le projet de PLPDMA ;
- **Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation au public** (si nécessaire) ;
- **Adoption du PLPDMA** par le Comité Directeur ;
- **Transmission du PLPDMA au Préfet** et à l'ADEME.

### I.B.2 Pilotage du PLPDMA

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

- De **l'élu-référent** : son rôle est, d'une part de porter le programme et, d'autre part, d'assurer le pilotage avec l'animatrice du programme ;
- De **la CCES** qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme ;
- De **la chargée de mission Prévention et Biodéchets, animatrice du PLPDMA**, dont le rôle est de coordonner l'équipe projet et de proposer des orientations aux décideurs ;
- De **l'équipe projet** qui élabore et anime le PLPDMA. Cette instance est composée de la directrice du SMICTOM, de la chargée de mission Prévention et Biodéchets, de la chargée de communication et des ambassadeurs du tri et de la prévention.

### I.B.3 Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi

La CCES est constituée des différentes instances suivantes :

- Les élus du SMICTOM ;
- Les représentants institutionnels : Région Grand Est, CEA, l'ADEME ;
- Les représentants des EPCI du territoire, du SMICTOM de Haguenau-Saverne, des principales communes et du PETR ;
- Les représentants des chambres consulaires : CCI et CMA ;

- Les représentants de l'Inspection de l'éducation nationale ;
- Les acteurs associatifs du territoire ou qui interviennent sur le territoire ;
- Le prestataire de collecte des déchets et de gestion des déchèteries ;

Cette composition pourra être remaniée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée du programme.

#### **I.B.4 Consultation et adoption**

Le projet de PLPDMA sera présenté pour avis à la CCES en juin 2022, puis il fera l'objet d'une consultation publique via le site internet, par courrier et au siège du syndicat ainsi qu'au siège de la communauté de communes Hanau-La Petite Pierre pendant 1 mois et demi.

Cette consultation pourra entraîner des modifications substantielles du contenu du PLPDMA. Le projet sera ensuite présenté au Comité Directeur pour être adopté.

Le programme définitif sera disponible sur le site internet du SMICTOM, et mis à disposition au siège administratif du SMICTOM. Il sera également transmis pour information au Préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois suivant sa date d'adoption.

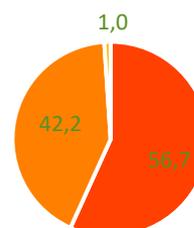
## II Portrait socio-économique du territoire

### II.A Profil général de la population

Selon l'INSEE (2021), le nombre d'habitants du SMICTOM de la Région de Saverne s'élève à 63 058 habitants, principalement partagés entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne (35 772 habitants, 56,7%) et la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre (26 627 habitants, 42,2%). 3 communes de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble sont adhérentes au SMICTOM : Jetterswiller, Knoersheim, et Zehnacker, pour un total de 659 habitants.

La population du SMICTOM a enregistré une très faible baisse de 0,5% depuis 2008.

Répartition de la population totale du SMICTOM en 2018



- CC Pays de Saverne
- CC Hanau La Petite Pierre
- CC Mossig Vignoble (3 communes)

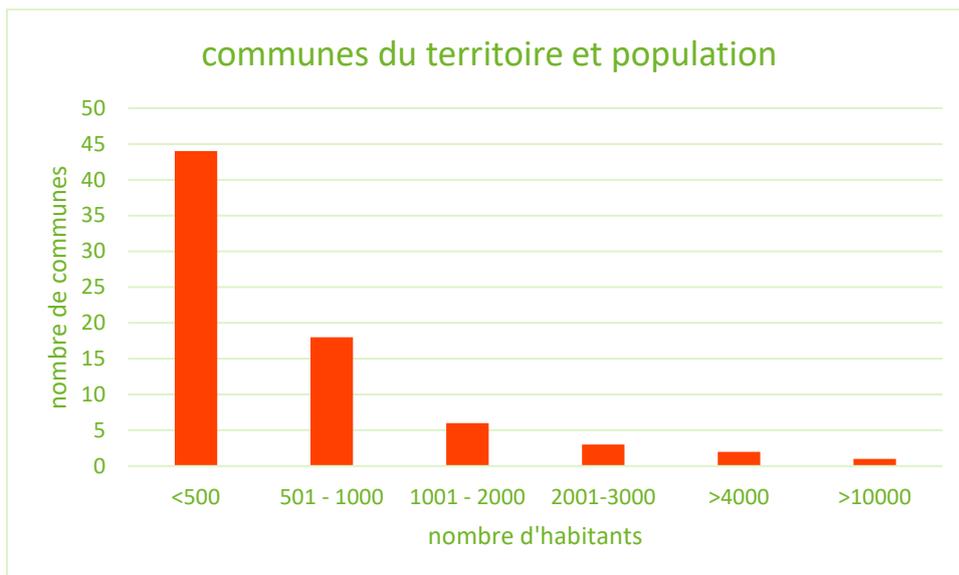
	2008	2013	2018
CC Pays de Saverne	35 946	35 972	35 772
CC Hanau – La Petite Pierre	26 790	27 218	26 627
CC Mossig et Vignoble	630	657	659
Total SMICTOM	63 366	63 847	63 058

Le territoire du SMICTOM se compose de :

- Saverne, une ville centre d'un bassin de vie qui dépasse les contours de la CC du Pays de Saverne, et qui compte 17 000 habitants ;
- une zone urbaine autour de Saverne avec Ottersthal, Otterswiller, Gottenhouse, Dettwiller, Steinbourg et Monswiller ;
- de deux petites villes Ingwiller et Bouxwiller autour desquelles s'organise la CC Hanau La Petite Pierre
- un ensemble de villages avec une population assez faible.

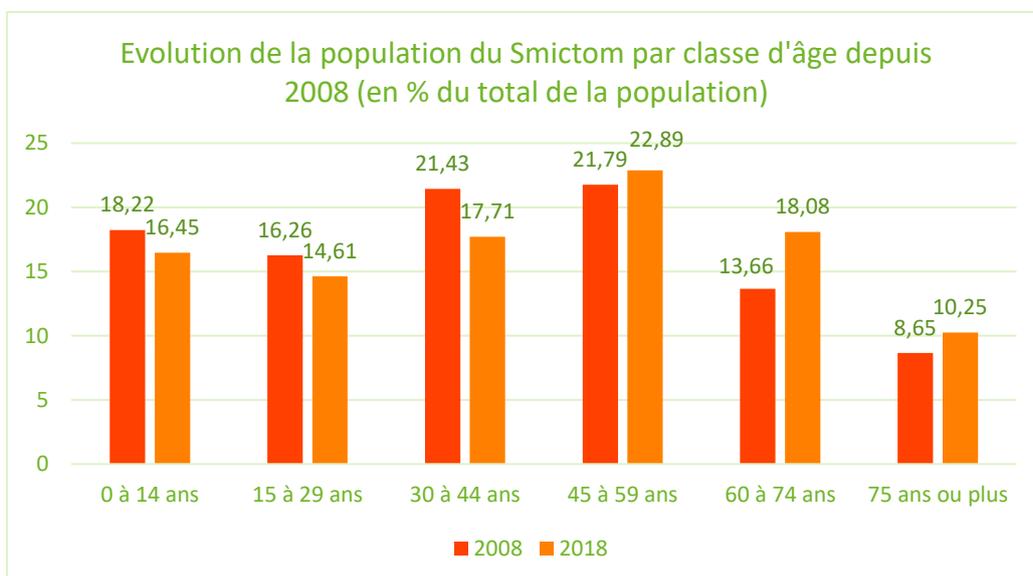
On assiste depuis 15 ans à une légère baisse de la population de Saverne à l'avantage des villages ruraux.

COMMUNE	Population totale 2020	COMMUNE	Population totale 2020
ALTENHEIM	213	NIEDERSOULTZBACH	281
BISCHHOLTZ	273	OBERMODERN	1702
BOSELHAUSEN	173	MARMOUTIER	2 772
BOUXWILLER	4 053	OBERSOULTZBACH	435
BUSWILLER	276	OTTERSTHAL	731
DETTWILLER	2 638	OTTERSWILLER	1 372
DIMBSTHAL	324	PETERSBACH	659
DOSENHEIM/ZINZEL	1 084	PFALZWEYER	329
ECKARTSWILLER	443	PRINTZHEIM	206
ERCKARTSWILLER	301	PUBERG	358
ERNOLSHEIM	603	REINHARDSMUNSTER	455
ESCHBOURG	491	REIPERTSWILLER	864
FRIEDOLSHEIM	236	REUTENBOURG	430
FROHMUHL	185	RINGENDORF	447
FURCHHAUSEN	423	ROSTEIG	547
GOTTENHOUSE	395	SAESSOLSHEIM	578
GOTTESHEIM	354	SAINT JEAN SAVERNE	573
HAEGEN/STAMBACH	686	SAVERNE	11 548
HATTMATT	695	SCHALKENDORF	335
HENGWILLER	191	SCHILLERSDORF	441
HINSBOURG	115	SCHOENBOURG	436
INGWILLER	4 101	SCHWENHEIM	777
JETTERSWILLER	195	SINGRIST	463
KIRRWILLER	545	SPARBACH	243
KLEINGOEFT	159	STEINBOURG	2 021
KNOERSHEIM	224	STRUTH	254
LA PETITE PIERRE	622	THAL MARMOUTIER	800
LANDERSHEIM	202	TIEFFENBACH	261
LICHTENBERG	563	UTTWILLER	163
LITTENHEIM	290	WALDOLWISHEIM	583
LOCHWILLER	424	WEINBOURG	438
LOHR	504	WEITERSWILLER	534
LUPSTEIN	814	WESTHOUSE MARMOUTIER	309
MENCHHOFFEN	623	WIMMENAU	1 102
MONSWILLER	2116	WINGEN SUR MODER	1 649
MAENNOLSHEIM	233	WOLSCHEIM	325
MULHAUSEN	492	ZEHNACKER	249
NEUWILLER-LES-SAVERNE	1 126	ZITTERSHEIM	252



Le territoire est composé en majorité de petites communes.

La population du SMICTOM a connu un vieillissement net de sa population entre 2008 et 2018. Les classes d'âge les plus représentées sont les 45-59 ans, et les 60-74 ans. La classe d'âge 30-44 ans, qui représentait 21,43% de la population, a chuté à 17,71% en dix ans, tandis que les 60-74 ans ont connu l'augmentation la plus forte : +4,6% pour atteindre 18% de la population du SMICTOM. Les classes d'âge de 0 à 14 ans et de 15 à 29 ans ont également connu une baisse d'environ 2%.

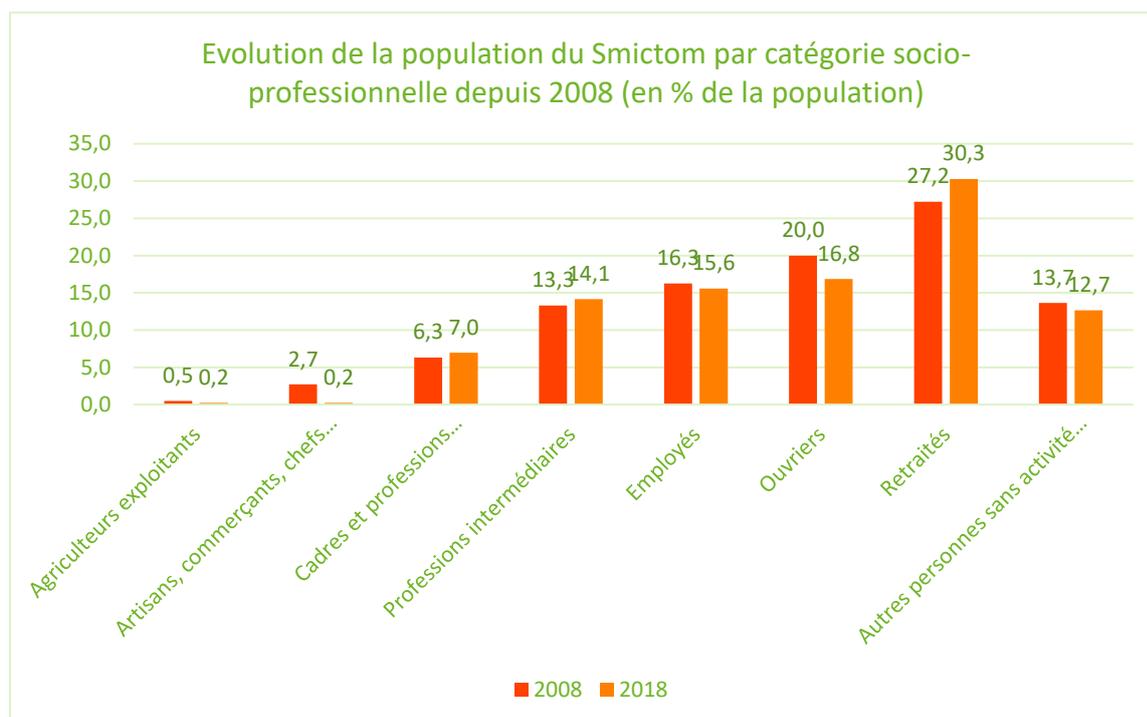


Sur le territoire de la CC de la région de Saverne, les plus de 75 ans sont davantage représentés dans l'aire urbaine et Saverne, les classes d'âges intermédiaires (30-59 ans) sont davantage représentées dans les villages et les jeunes de 15 à 29 ans sont davantage représentés à Saverne (source programme local de l'habitat – avril 2015)

## II.B Catégories socio-professionnelles

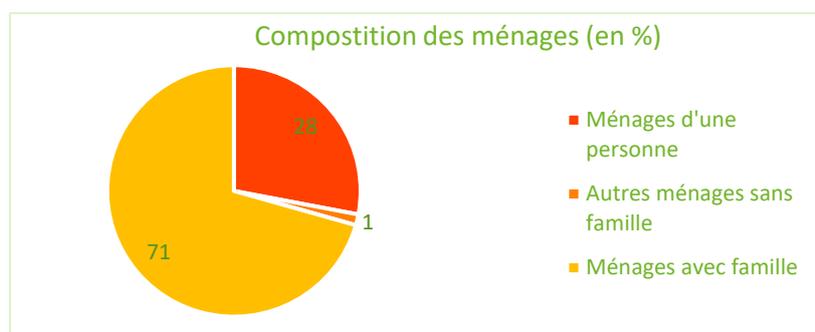
Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sur le territoire sont les retraités (30% de la population), suivis par les ouvriers (16,8%), employés (15,6%) et professions intermédiaires (14,1%).

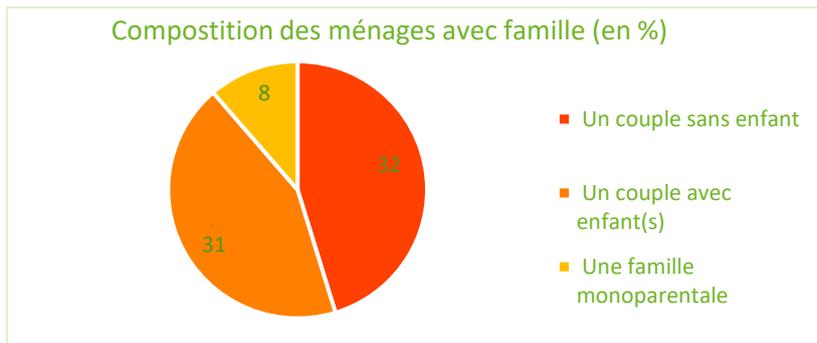
Le territoire du SMICTOM a été marqué par une forte diminution des agriculteurs (-47%) et ouvriers (14%) entre 2008 et 2018. Cette diminution est corrélée avec la hausse importante de la part des retraités dans la population, qui est passée de 27% à 30%.



## II.C Composition des ménages

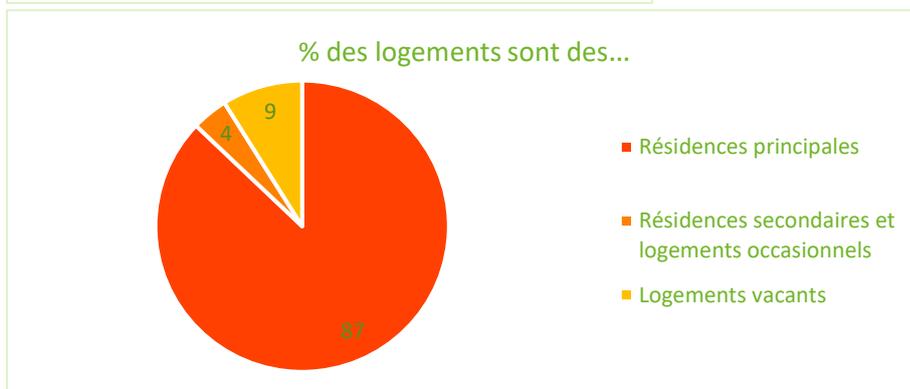
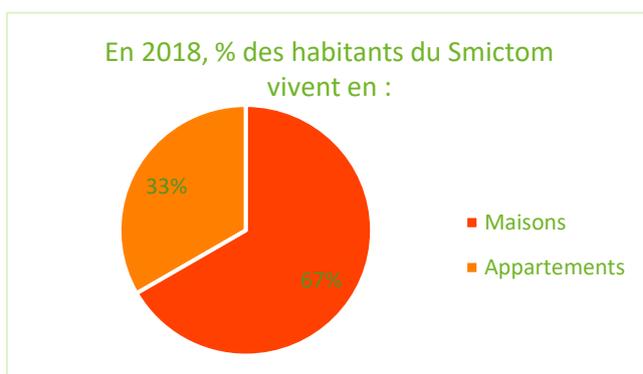
28% de la population du territoire du SMICTOM vit seule et 32 % des ménages sont des couples sans enfants. Ainsi, 40% des ménages comptent un ou plusieurs enfants.





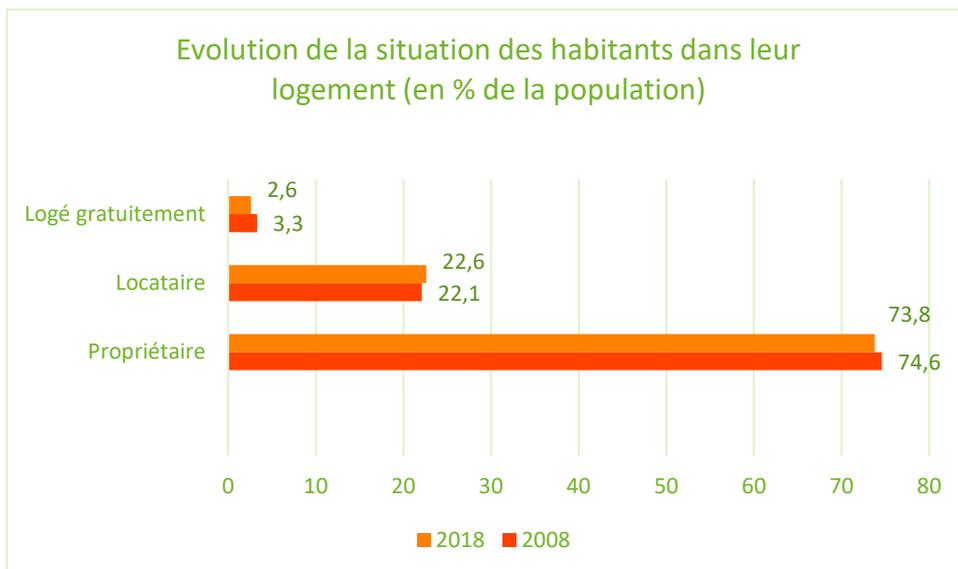
## II.D Logement

Le territoire compte peu de résidences secondaires et se situe dans la moyenne pour la vacance.

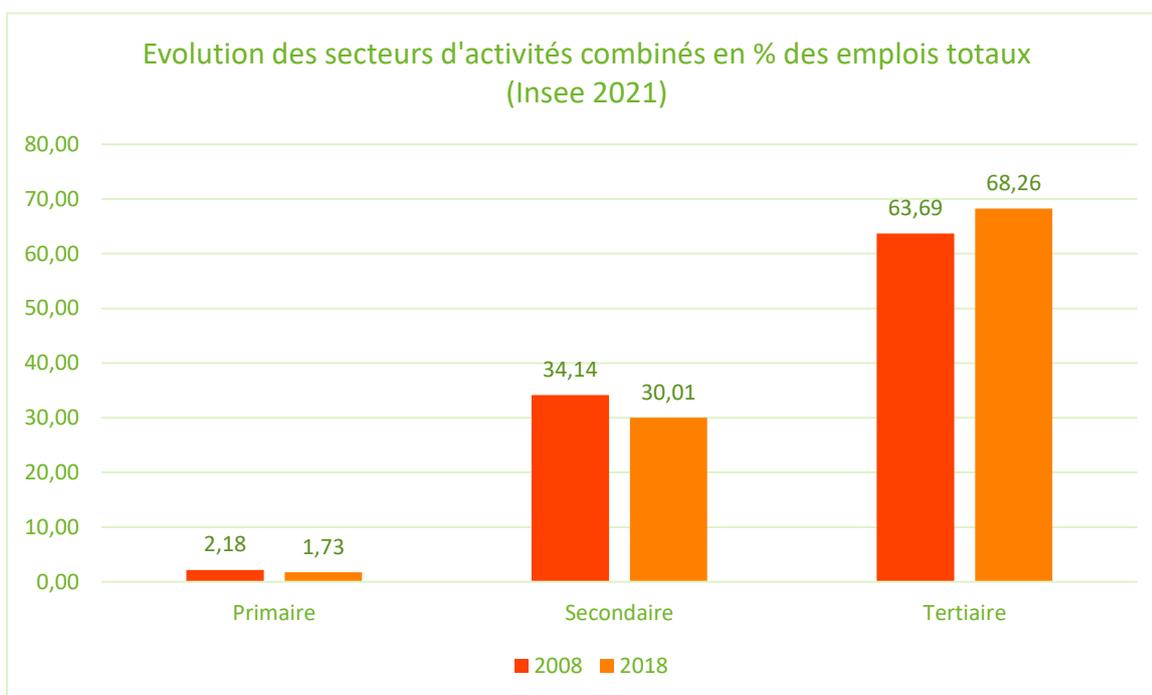


Deux tiers des habitants vivent dans une maison individuelle, mais avec une forte variation entre la CC du Pays de Saverne (65%) et la CC Hanau La Petite Pierre (84%), ce territoire étant plus rural. L'habitat collectif est en effet concentré notamment sur la ville de Saverne.

La proportion de locataires est assez constante, autour de 22 %. Par contre, ce taux est beaucoup plus bas dans le territoire Hanau – La Petite Pierre, où il est de 5.6 % (France : 35.1% ; Bas-Rhin : 41.2%).

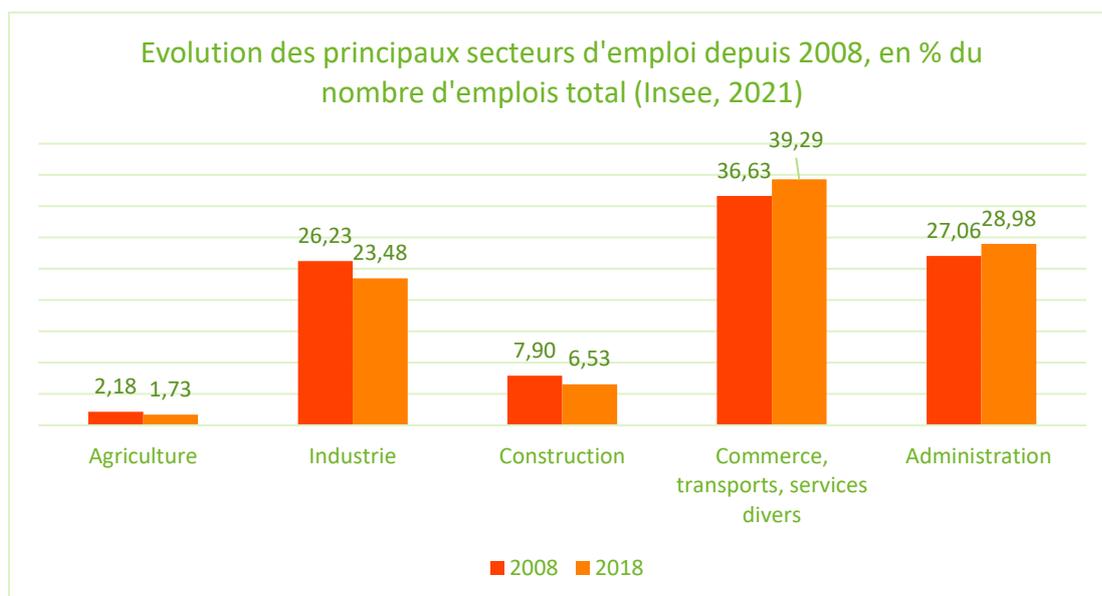


## II.E Emploi



Les secteurs d'activités qui représentent la majorité des emplois relèvent de l'économie tertiaire (commerce, administration, services...), malgré la forte présence de l'économie secondaire (30%, alors que la moyenne nationale est proche des 20%), qui intègre la construction et l'industrie.

Cette observation est confirmée par l'étude des dynamiques propres à chaque grand secteur d'activités. Le commerce, les transports et les services sont le premier secteur d'activités en termes d'emploi sur le territoire (39%), suivis par l'administration (29%), et l'industrie (23%).



Selon l'Insee, 86,9% des actifs ayant un emploi travaillent dans le territoire de leur communauté de communes. Cette moyenne cache une disparité forte entre la CC du Pays de Saverne (99%) et la CC Hanau La Petite Pierre, où près de 30% des actifs travaillent en dehors de leur territoire (dont 14 % dans la métropole strasbourgeoise).

**Tableau 1 : Données de l'emploi dans le territoire du SMICTOM en 2018 (Insee, 2021)**

	CC Pays de Saverne	CC Hanau La Petite Pierre	CC Mossig Vignoble *	Moyenne SMICTOM
Nombres d'emplois dans la zone en 2018	17 801	8 057	5 862	23 657
Actifs ayant un emploi dans la zone en 2018	11 854	11 552	11 551	27 205
Indicateur de concentration d'emploi	99,7%	69,7%	50,5%	86,9%

\*(seulement 3 communes adhérentes, données communales inconnues)

**Tableau 2 : Données Insee sur les revenus des habitants du SMICTOM (Insee, 2021)**

	CC Pays de Saverne	CC Hanau La Petite Pierre	CC Mossig Vignoble (3 communes adhérentes)	Moyenne SMICTOM
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	23 090 euros	22 410 euros	(24 480 euros)	22 750 euros (national : 22 040 euros)

Par des ménages fiscaux imposés (en %)	60,6	57	(64,3)	59
--	------	----	--------	----

Le revenu médian annuel du territoire du SMICTOM est de 22 750 euros par unité de consommation, légèrement plus qu'à l'échelle nationale. 59% des ménages y sont imposés, soit 41% des ménages qui ne payent pas d'impôt.

## II.F Bilan

Le territoire du SMICTOM est généralement homogène en termes de dynamiques socio-économiques, avec des variations entre communautés de communes qui permettent de dessiner trois profils :

- La CC du Pays de Saverne, un territoire productif, avec une population ouvrière et d'employés plus importante que la moyenne du territoire, une forte proportion de logements collectifs, et de nombreux emplois productifs.
- La CC Hanau – Le Petite Pierre, un territoire à caractère résidentiel, marqué par une forte domination de l'habitat individuel. Les retraités et groupes d'âges plus avancés sont davantage présents que dans les autres territoires.
- Le territoire de la CC Mossig et Vignoble se distingue par une proportion plus élevée de cadres et de professions intermédiaires sur son territoire, qui est proche de Strasbourg. La médiane du revenu disponible par habitant est plus élevée que dans l'ensemble du territoire couvert par le SMICTOM. Seules 3 communes y sont adhérentes (1% des habitants du SMICTOM).

Il sera essentiel de tenir compte de ces variations dans le profil des populations au moment d'élaborer le programme d'actions du PLPDMA.

## III . Tissu économique du territoire<sup>1</sup>

---

### III.A Approche générale

#### III.A.1 Géographie du tissu économique

##### III.A.1.a La répartition des établissements sur le territoire

Sur l'ensemble du territoire, **8 661 établissements<sup>2</sup>** sont répertoriés, principalement dans les villes les plus peuplées du territoire, dont **2 359 à Saverne**, 711 à Ingwiller, 666 à Bouxwiller, 410 à Marmoutier, et 359 à Monswiller.

##### III.A.1.b Les parcs d'activité (ou zones d'activité économique)

Tableau 3: Parcs d'activités par EPCI (données sites internet des communautés de communes)

EPCI	Nom	Hectares	Commune
CC du Pays de Saverne	ZA du Parc de Martelberg	30 ha	Monswiller
	ZA de l'aérodrome de Steinbourg	5,66 ha	Steinbourg
CC Hanau – La Petite Pierre	Parc intercommunal	5,5 ha	Ingwiller
	Parc d'activités de Bouxwiller	5,5 ha	Bouxwiller
	Réserve Foncière de Tieffenbach	1,2	Tieffenbach

#### III.A.2 Réseaux et clubs d'entreprises

Initiatives durables (ex : Idée Alsace) est un réseau régional d'acteurs engagés pour un développement durable des entreprises et des territoires, basé à Schiltigheim. Le réseau intervient sur le territoire pour animer des démarches d'écologie industrielle et territoire et des démarches d'économie de la fonctionnalité et de la coopération dans la Région Grand Est.

La Maison des Entrepreneurs est un établissement d'accueil et d'accompagnements des porteurs de projets animée par le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau (dont les CC Pays de Saverne et CC Hanau La Petite Pierre sont adhérentes).

L'ADIRA est l'agence de développement économique d'Alsace.

---

<sup>2</sup> Source : Fichier SIRENE

### III.A.3 Répartition des établissements du territoire par tranches d'effectifs salariés

#### III.A.3.a Les établissements de moins de 50 salariés

Selon les données SIREN disponibles fin 2018, le territoire du SMICTOM de la Région de Saverne compte 8 861 établissements qui se répartissent comme suit :

- 2 015 établissements n'emploient pas de salariés
- 1 270 établissements emploient entre 1 et 9 salariés
- 151 établissements emploient 10 à 19 salariés
- 95 établissements emploient entre 20 et 49 salariés
- 60 établissements de plus de 50 salariés, détaillés ci-après.

#### III.A.3.b Les établissements comprenant plus de 50 salariés

Tableau 4 : Liste des établissements de plus de 100 salariés, par tranche d'effectif salarié

Tranches d'effectif salarié	Etablissements
1000-2499	Centre hospitalier Ste Catherine Saverne Kuhn (fabrication machines agricoles)
500-999	Les Grands Chais de France
250-499	Eurofins (analyses) Hager Controls (fabrication de matériel électrique) Mars Wrigley Confectionery France (Mars-Twix) Hôpital Le Neuenberg E.Leclerc - Hypermarché
200-249	Communauté de communes du Pays de Saverne Lalique SA (Fabrication de verre creux)
100-199	Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre Berry Superfos Bouxwiller – Bebo France (fabrication d'emballages plastiques) ITW EFC France (fabrication d'équipements automobiles) Alpaci (fabrication d'articles en papier et carton) Super U Ingwiller Easykado (commerce de gros de biens domestiques) Profine France – Koemmerling (fabrication de plaques) Association Entraide Emploi La Poste Brasserie Licorne Fast Europe (réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie)

Dietrich Carebus (commerce de véhicules automobiles)

Kuhn

CAT Ateliers du Herrenfeld

50-99

Fondation protestante Sonnenhof

Zwiebel

Lycée général technologique Adrien Zeller

Lycée général et technologique Général Leclerc

Lycée des métiers Jules Verne

Collège les sources / Collège Poincaré / Collège du Bastberg

Ehpad Les Trois Collines

Centre Hospitalier Ste Catherine Saverne

G.C.M.

Etablissements Lutz et compagnie

CDH group

Heinrich Bock et Cie

EHPAD Abrapa

Pôle Emploi

Lycée des métiers Haut-Barr

Commune de Saverne - Mairie

Commune de Saverne – Centre Technique Municipal

Ambulances Bergmann et fils

Autocars Mugler et cie

Entraide emploi - industrie et environnement

B.S.S. Nettoyage Service

Sncf Réseau

SUPER U de Saverne

CEPL Alsace

Scierie et caisserie de Steinbourg

Adam

Transports Georges Gottfried

Saverne transports

Sobeca

Association accueil sans frontières 67

Adam Meyer

Emaillerie Rhénane

Ass évangélique luthérienne bienfaisance

### A retenir

Parmi les établissements de plus de 100 salariés, deux secteurs dominant : industriel d'une part, sanitaire et social d'autre part.

On compte seulement deux sites administratifs, deux établissements de l'industrie agro-alimentaire et deux hypermarchés-supermarchés.

Les gisements majeurs attendus, produits par ces plus gros établissements du territoire sont d'une part les DIB, dont emballages, d'autre part les papiers de bureau.

## III.A.4 Les secteurs d'activité présents sur le territoire

### III.A.4.a Une prépondérance de l'économie présenteielle

Sur le territoire du SMICTOM de la région de Saverne, la sphère productive (agriculture, industrie et construction) rassemble au total 32,6% des emplois, alors que la sphère présenteielle (services et administration) en regroupe 67,4% des emplois. Le tissu économique du territoire est marqué par la dimension industrielle, en particulier dans les centres urbains principaux : Saverne, Ingwiller, Bouxwiller, Marmoutier...

Tableau 5 : Nombre d'emplois par secteur d'activité sur le territoire du SMICTOM en 2018

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>28 999</b>	<b>100</b>
<b>Agriculture</b>	768	2,7
<b>Industrie</b>	6 675	23,0
<b>Construction</b>	2 024	6,9
<b>Commerce, transports, services divers</b>	11 466	39,5
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	8 065	27,8

### A retenir

Les activités de la sphère productive sont celles qui consomment (extraient ou transforment) le plus de ressources matière. Ce sont donc celles qui peuvent être les plus pertinentes à impliquer dans des programmes visant à économiser les ressources et prévenir les déchets d'activités économiques.

*A contrario*, le territoire du SMICTOM est d'abord marqué par les activités de la sphère productive. Les ressources utilisées par cette sphère sont d'abord la ressource biomasse (alimentation, papier, cartons, éventuellement bois de chauffage), ainsi que toutes les ressources (bois, plastique, métaux) qui contribuent à fournir des biens de consommation. Pour autant, ces entreprises sont susceptibles d'avoir contractualisé avec des entreprises privées de collecte et traitement des déchets professionnels.

Pour centrer la démarche de prévention des déchets sur les activités les plus présentes sur le territoire, il serait intéressant de développer des actions vers les secteurs d'activités productifs, mais aussi les administrations, le commerce et les services.

## III.B Secteurs d'activité présents sur le territoire : approche détaillée

### III.B.1 Les établissements de l'économie présentielle

#### III.B.1.a Les établissements sanitaires et sociaux de plus de 50 salariés

Le secteur de la santé concentre une part importante de l'emploi sur le territoire du SMICTOM, le premier établissement employeur étant l'Hôpital **Sainte Catherine de Saverne avec 1 000 salariés**. D'autres établissements ont d'ailleurs un poids important :

- **Les hôpitaux :**
  - Deux hôpitaux emploient plus de 250 salariés : l'Hôpital Le Neuenberg à Ingwiller, et l'Hôpital Sainte Catherine Saverne, à Saverne (plus de 1 000 salariés)
- **Les EHPAD :**
  - Quatre établissements emploient plus de 50 salariés : l'Ehpad Les Trois Collines à Bouxwiller; Le Centre Ste Catherine Saverne à Saverne, l'EHPAD Abrapa à Thal-Marmoutier, la maison de retraite Bienfaisance à La Petite-Pierre

#### III.B.1.b Les établissements scolaires de plus de 50 salariés

Les établissements scolaires représentent également une part importante des emplois sur le territoire, par la présence de plusieurs établissements de poids :

- **Six établissements de plus de 50 salariés :**
  - Quatre lycées : Lycée Adrien Zeller, Lycée Général Leclerc, Lycée des Métiers Jules Verne, Lycée des métiers Haut-Barr
  - Trois collèges : Les Sources, Poincaré, Bastberg

#### III.B.1.c Les établissements de restauration rapide et traditionnelle

Le territoire compte 198 établissements de restauration, dont :

- 78 établissements de restauration rapide (dont 1 établissement de plus de 20 salariés : le Mac Donald's de Marmoutier)
- 120 établissements de restauration traditionnelle (dont 2 établissements de plus de 20 salariés : Adam Meyer Royal Palace Music-Hall à Kirrwiller, et Villa René Lalique à Wingen-sur-Moder -2 étoiles au Guide Michelin)

#### III.B.1.d Les établissements de restauration collective de plus de 50 salariés

Les sites de restauration collective sont très majoritairement inclus dans les établissements relevant d'autres secteurs d'activités : établissements sanitaires et sociaux, établissements scolaires, cantines d'entreprise...

Cependant, sur le territoire, deux sociétés de service de restauration collective sont particulièrement présentes :

- Sodexo (plus de 30 salariés, sur plusieurs établissements)
- Alsacienne de Restaurant (plus de 10 salariés, sur plusieurs établissements)

#### **A retenir**

Pour mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, en restauration collective, avec un impact important, le SMICTOM pourra mobiliser une quinzaine de structures : les établissements de plus de 50 salariés relevant des secteurs sanitaires et sociaux d'une part, scolaires d'autre part ; et les deux sociétés de restauration collective présentes sur le territoire.

#### **III.B.1.e Les services d'aménagement paysager de plus de 10 salariés :**

Ce secteur d'activité est relativement présent sur le territoire, en raison notamment de l'importance de l'habitat individuel, et de l'entretien que nécessitent donc les jardins de ces résidences.

Il rassemble 39 établissements, parmi lesquels :

- 1 établissement de 10 à 19 salariés : Euro Pavage Jardins Nature à Otterswiller
- 3 établissements de 6 à 9 salariés : Hanau Paysage, Edenia, L'Atelier du Paysage
- 9 établissements de 1 à 5 salariés

A noter, le Centre d'Aide par le Travail des Ateliers de Herrenfeld (associé à l'APH Vosges du Nord), l'entreprise d'insertion Entraide emploi et l'ESAT Aux trois relais proposent un service d'entretien d'espaces verts.

#### **A retenir**

Les entreprises d'aménagement paysagers, comme les établissements relevant de l'ESS, pourront être mobilisés au moment de travailler sur la réduction des déchets verts.

#### **III.B.1.f Commerce**

Le territoire du SMICTOM accueille plusieurs commerces. En particulier, le territoire compte 17 établissements relevant de la catégorie « hypermarchés, supermarchés et supérettes ». Ces établissements se répartissent de la manière suivante :

- **2 hypermarchés de plus de 100 salariés**, dont :
  - 1 établissement de plus de 250 salariés : Somardis (E.Leclerc) à Marmoutier
  - 1 établissement de plus de 100 salariés : Super U à Ingwiller
- **1 supermarché de 50 à 99 salariés :**
  - Super U, à Saverne
- **2 supermarchés de 20 à 49 salariés :**
  - Supermarchés Match, à Saverne et à Bouxwiller
- **2 supermarchés de 10 à 19 salariés**
  - Lidl, à Saverne et Ingwiller
- **6 supermarchés et supérettes de 0 à 9 salariés**

Le territoire accueille également 2 établissements de commerce alimentaire de plus de 20 salariés :

- Deux commerces de boissons : Vins de propriété et châteaux de France, et Karlsbrau

Le territoire compte enfin deux autres établissements commerciaux de plus de 50 salariés :

- Un commerce de gros de biens domestiques : Helfirch Farrjop
- Un commerce de véhicules automobiles : Dietrich Carebus

#### **A retenir**

Le territoire du SMICTOM de la Région de Saverne accueille plusieurs commerces de plus de 20 salariés.

Dans le secteur de la distribution, le territoire compte notamment 5 établissements (hyper, supermarchés et commerces de gros) de plus de 50 salariés, 2 établissements de commerce de vins de plus de 20 salariés, ainsi que 5 supermarchés employant entre 10 et 49 salariés. Les principaux déchets de ces établissements sont les biodéchets et les déchets d'emballages (carton, plastique, polystyrène, bois). Il est probable que ces établissements sont tous des « gros producteurs de biodéchets » au sens de la loi (plus de 10 tonnes par an).

Ils peuvent être intéressés et encouragés à adopter des solutions de tri et de valorisation des déchets, pour respecter la loi (décret « 5 flux », décret « gros producteurs de biodéchets »).

Parmi les établissements de la grande distribution, le SUPER U de Saverne et les supérettes Supermatch sont inscrites sur l'application Too Good To Go, qui vise à faciliter la vente à bas prix des invendus alimentaires.

### **III.B.1.g Le tourisme**

Par la richesse de son patrimoine naturel et architectural, le territoire du SMICTOM de la région de Saverne présente un caractère touristique.

Le tourisme est caractérisé par des activités fluviales de plaisance, du fait de la position d'une partie du territoire de l'agglomération en bordure de canal ou de rivière. Le territoire de la CC du Pays de Saverne étant traversé par le Canal de la Marne au Rhin, avec deux ports de plaisance à Saverne et Steinbourg.

L'œnotourisme est développé sur la partie sud du territoire (CC Mossig et Vignoble). De nombreuses activités de loisirs y sont proposées : randonnées, vélo...

Le territoire du SMICTOM est couvert par deux offices de tourisme intercommunaux : l'Office de tourisme du Pays de Saverne, et l'Office de Tourisme Hanau La Petite Pierre. Le territoire de la CC Vignoble et Mossig compte aussi un office de tourisme.

La Cloche à Fromage, fromagerie de Saverne, propose des « Pique-nique Box » en lien avec l'Office de Tourisme du Pays de Saverne. Ces Box comportent des emballages réutilisables.

Le territoire compte ainsi **77 établissements** liés au secteur du tourisme répartis sur le territoire (hors restaurants seuls), parmi lesquels :

- **29 établissements d'hôtellerie**, dont 3 hôtels de plus de 20 salariés à La Petite Pierre (Hôtel-Restaurant Au Lion d'Or Velten, Hôtel-Restaurant La Clairière, Hôtel-Restaurant Aux Trois Roses) et plusieurs centres de vacances et résidences hôtelières.
- **45 chambres d'hôtes, gîtes, et autres hébergements touristiques**
- **2 Campings :**

- Seasonova Les Portes d'Alsace à Saverne
- Camping Au Pays de Hanau à Dossenheim-sur-Zinsel

Ces données sont à nuancer, au vu des établissements recensés par l'INSEE en 2021.

	CC Pays de Saverne	de CC Hanau La Petite Pierre	CC Mossig Vignoble (trois communes adhérentes au SMICTOM)
Hôtels	11	15	9
Dont nombre de chambres	280	305	177
Campings	1	3	3
Dont nombre d'emplacements	157	185	280
Autres hébergements collectifs	1	2	1
Dont nombre de lits	90	268	52
Total nombre de lits	527	758	509

#### A retenir

Les établissements d'hébergement touristiques et les restaurants sont nombreux sur le territoire du SMICTOM.

Ces établissements produisent des déchets, notamment des biodéchets, parfois en quantité importante. Le tri des biodéchets y est de qualité très variable, généralement faible.

Pour développer la prévention des déchets dans le secteur du tourisme, sur le territoire, plusieurs pistes peuvent être suivies :

- Soit mener des actions « concrètes » (tri des emballages, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire) avec les hébergeurs touristiques :
  - Professionnels (campings, hôtels, résidences hôtelières...)
  - Particuliers (propriétaires de gîtes, de chambres d'hôte, de résidences secondaires)
- Soit sensibiliser les touristes par leurs lieux principaux de passage, par exemple les offices de tourisme ou les ports de plaisance.

## III.B.2 Les établissements de l'économie productive

### III.B.2.a L'industrie et les gros établissements de construction

L'industrie est fortement présente sur le territoire du SMICTOM (23% des emplois). Elle compte plusieurs établissements notables, sans qu'un type d'industrie prédomine particulièrement. Le territoire accueille 18 sites industriels de plus de 50 salariés.

Nombre de salariés	Organisation	Activité	Commune
1000	KUHN SAS	Fabrication de machines agricoles et forestières	SAVERNE
250	HAGER CONTROLS	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	SAVERNE
	MARS WRIGLEY CONFECTIONERY FRANCE	Fabrication de glaces et sorbets	STEINBOURG
200	LALIQUE SA	Fabrication de verre creux	WINGEN-SUR-MODER
100	BERRY SUPERFOS BOUXWILLER	Fabrication d'emballages en matières plastiques	BOUXWILLER
	ITW EF&C FRANCE SAS	Fabrication d'autres équipements automobiles	INGWILLER
	ALPACI	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	BOUXWILLER
	PROFINE FRANCE	Fabrication de plaques	MARMOUTIER
	BRASSERIE LICORNE	Fabrication de bière	SAVERNE
	SECO TOOLS TOOLING SYSTEMS	Fabrication d'autres machines-outils	BOUXWILLER
	KUHN MGM SAS	Fabrication de machines agricoles et forestières	MONSWILLER
50	G.C.M.	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	BOUXWILLER
	ETABLISSEMENTS LUTZ ET COMPAGNIE	Travaux de menuiserie bois et PVC	MONSWILLER
	EMAILLERIE RHENANE	Traitement et revêtement des métaux	INGWILLER
	CDH GROUP	Fabrication d'autres articles métalliques	MONSWILLER
	ZWIEBEL	Mécanique industrielle	SAINT-JEAN-SAVERNE
	SCIERIE ET CAISSERIE DE STEINBOURG	Sciage et rabotage du bois	STEINBOURG
	HEINRICH BOCK ET CIE	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	STEINBOURG

### III.B.2.a.1 L'industrie hors IAA

L'entreprise Kuhn est le 1<sup>er</sup> établissement industriel employeur du territoire dans le secteur de l'industrie, et 2<sup>ème</sup> employeur sur tout le territoire du SMICTOM de la Région de Saverne, avec entre 1 000 et 1 999 salariés sur le site de Saverne et de 100 à 249 salariés à Monswiller.

Par ailleurs, parmi les 18 établissements de plus de 50 salariés du secteur de l'industrie, il ressort que :

- **6 établissements emploient 100 à 199 salariés de :**
  - Deux fabricants de machines agricoles et outils : Kuhn et Seco Tools Systems
  - Un fabricant d'équipements automobiles : ITW France
  - Un fabricant d'emballages plastiques : Berry Superfos
  - Un fabricant d'articles en papier et en carton
  
- **7 établissements emploient 50 à 99 salariés :**
  - Une entreprise de travaux de terrassement courants et travaux préparatoires : GCM
  - Une entreprise de traitement et de revêtement des métaux : Emaillerie Rhénane
  - Une entreprise de fabrication d'articles métalliques : CDH Groupe
  - Une entreprise de mécanique industrielle : Zwiebel
  - Une entreprise de menuiserie bois et PVC : Etablissements Lutz et Compagnie
  - Une scierie : Scierie et Caisserie de Steinbourg
  - Un fabricant d'éléments de construction en béton : Heinbock et Compagnie
  
- **20 Etablissements de 20 à 49 salariés :**
  - Trois entreprises de menuiserie PVC
  - Un fabricant de carrosseries et remorques : Etablissements Diebolt
  - Un fabricant de cartonnage : Yves Deininger Emballages de Luxe
  - Un fabricant de chaussures : Ateliers Heschung
  - Deux fabricants de machines : Kuhn et Steritech
  - Un fabricant de matelas : Diroy
  - Un fabricant d'emballages plastiques : Area
  - Une entreprise de mécanique industrielle
  - Deux entreprises de couverture : Atilia et Giessler Couverture
  - Une entreprise de démolition : CGM Démolition
  - Une entreprise de maçonnerie générale et gros œuvre : Moder Habitat
  - Deux entreprises de peinture et vitrerie : Henri Schmid
  - Une entreprise de revêtement des sols et des murs : Sol Confort Bricolage
  - Une entreprise de terrassement spécialisés ou de grande masse : Gartiser
  - Deux fabricants d'instrumentation scientifique et technique

### III.B.2.a.2 L'industrie agroalimentaire

Hormis le secteur de la fabrication de machines et d'éléments métalliques, le secteur agroalimentaire est présent sur le territoire au travers de plusieurs activités de transformation :

- **Fabrication de glaces :**
  - Un établissement emploie **250 à 499 salariés :**
    - **Mars Wrigley Confectionary** (fabrication de glaces et sorbets)
  - Un établissement emploie plus de 50 salariés : Régalette (fabrication de plats préparés)
  
- **Fabrication industrielle de cacao :**
  - Un établissement de plus de 20 salariés : Chocolaterie Jacques Bockel

- Un établissement de plus de 3 salariés : Bon-o-bio
- **Fabrication industrielle de produits à base de viande :**
  - 2 établissements (nombre de salariés inconnu)
- **Bière :**
  - Deux établissements de la **Brasserie Licorne** (entre 100 et 250 salariés, et entre 10 et 49 salariés)
  - La Brasserie Bat (nombre de salariés inconnu)
- **Autres produits alimentaires :**
  - Un établissement de fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques : Labo Biol Saint Amboise
  - Deux distilleries, dont une de plus de 20 salariés : Les Chais du Fort
  - Trois fabricants de biscuits (nombre de salariés et nom inconnus)
  - Un fabricant de lait : La Crèmerie des Deux Cœurs (nombre de salariés inconnu)
  - Deux fabricants de pâtes alimentaires
  - Un fabricant de jus de fruits et légumes (entre 6 et 9 salariés) : Junatur

#### **A retenir**

Sur le territoire du SMICTOM, les gros établissements industriels sont très peu nombreux : 18 établissements industriels de plus de 50 salariés.

Dans cette situation, aucun secteur ne prédomine nettement. On note la présence de plusieurs établissements importants liés à l'industrie métallique et mécanique. Le site Kuhn de Saverne est le premier site industriel du territoire. Mars arrive ensuite, avec plus de 250 salariés. Le secteur agro-alimentaire est moins représenté que les autres secteurs.

### **III.B.2.b L'agriculture**

Dans le fichier SIRENE, **398 établissements** sont répertoriés, dont :

- 45 élevages de vaches laitières
- 115 élevages d'autres animaux (dont ruchers, élevages de chats)
- 57 exploitations de culture et d'élevage associés
- 42 élevages d'autres bovins et buffles
- 18 élevages de chevaux
- 6 élevages de volailles
- 4 élevages porcins : dont 1 de 6 à 9 salariés
- 13 élevages d'ovins et de caprins
- 12 établissements de sylviculture et activités forestières
- 11 établissements de culture de légumes
- 6 établissements de fruits à pépins et à noyau
- 5 établissements de culture de la vigne
- 4 établissements d'aquaculture en eau douce
- 2 établissements de culture de plantes à épices

**A retenir**

Sur le territoire du SMICTOM, la démarche de prévention des déchets pourrait trouver des synergies avec une démarche en faveur de la production locale de qualité (circuits de proximité, production bio), autour d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion des synergies éco-industrielles entre les établissements, compostage...

**III.B.2.c Commerçants et artisans de 0 à 9 salariés**

1 007 établissements correspondant à ces activités sont enregistrés dans la base SIREN.

- 35 boulangeries
- 3 charcuteries
- 88 salons de coiffure

**A retenir**

Ces établissements peuvent être des relais d'actions de prévention, comme la mise en place de vrac, d'opération « j'emmène mes contenants »,...

## IV L'organisation de la gestion des déchets au SMICTOM de la Région de Saverne

---

### IV.A.1 Présentation du SMICTOM : territoire, missions, personnel

#### IV.A.1.a Territoire et objet social

Le syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des déchets de la Région de Saverne, dénommé SMICTOM de la région de SAVERNE, a son siège social à Saverne, commune située à l'ouest de Strasbourg (Alsace).

Le SMICTOM a été créé au début des années 80 :

- Le 14 mars 1980 a été créé un syndicat d'étude pour la collecte et le traitement des ordures ménagères dans le secteur de Saverne ;
- Le 30 juin 1983, ce syndicat s'est transformé en SMICTOM et a mis en place la collecte hermétique des ordures ménagères sur son territoire ;
- Parallèlement, il a décidé le 7 décembre 1983 d'adhérer au SMITOM de Haguenau-Saverne dès sa création le 12 juin 1984 pour l'étude, la construction et l'exploitation d'installations de traitement des déchets urbains.

Le SMICTOM de la région de Saverne est composé de :

- la communauté de communes du Pays de Saverne,
- la communauté de communes de Hanau-la Petite Pierre,
- 3 communes de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble

soit au total 63 307 habitants (données INSEE 2017).

Le SMICTOM exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés :

- fourniture et maintenance du parc de bacs de collecte,
- collecte des ordures ménagères résiduelles,
- collecte et tri des emballages et papiers recyclables,
- collecte sélective du verre,
- enlèvement des encombrants à la demande,
- exploitation des déchèteries fixes et mobiles,
- transport de l'ensemble des déchets collectés sur les sites de traitement,
- traitement de l'ensemble de ces déchets par le biais du SMITOM et de prestataires,
- communication et sensibilisation au tri et à la prévention des déchets. »

### **IV.A.1.b Organisation des instances et personnel**

Le SMICTOM est organisé autour d'un comité directeur, composé des 27 élus délégués des 3 EPCI. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est présidé par M. Cremmel qui en assure la présidence depuis 1995.

Il est assisté d'un bureau, composé de la manière suivante :

- quatre vice-présidents, représentant les différentes parties du territoire (1 VP pour Saverne, 1 VP pour la CC du pays de Saverne, et 2 VP pour la CC de Hanau-la Petite Pierre)
- quatre élus du comité directeur, dits assesseurs.
- Les vice-présidents ont les délégations suivantes : Gestion des biodéchets, Programme local de prévention, Déchèteries et travaux, Performance de tri et dépôts sauvages.

Les vice-présidents sont Carine Oberlé, Hans Doeppen, Audrey Kopp (en charge du PLPDMA) et Christian Dorschner.

Les assesseurs sont Christine Esteves, Daniel Gérard, Méderic Haemmerlin et Jean-Jacques Jundt.

Le SMICTOM dispose de 10 salariés pour son fonctionnement.

- 1 directrice,
- 1 chargée de mission Prévention et biodéchets,
- 1 apprentie en charge de la communication,
- 1 secrétaire-comptable et gestionnaire de la redevance incitative,
- 3 agents d'accueil / ambassadrices du tri et de la prévention (dont la gestion des déchèteries),
- 3 ambassadrices du tri
- 1 ambassadeur du tri et du compostage.

En 2022, il est prévu de renforcer l'équipe avec :

- 1 poste d'Ambassadeur de tri et de compostage
- 1 poste de chargé de communication à partir d'août 2022.

### **IV.A.2 Les grandes dates de la politique de gestion des déchets sur le territoire**

- 14 mars 1980 : création du syndicat de gestion des déchets
- 12 juin 1984 : création du syndicat SMITOM de Haguenau-Saverne pour le traitement
- Mars 2011 : signature du premier Programme local de prévention des déchets
- Janvier 2012 : mise en place de la redevance incitative
- Janvier 2013 : mise en place du contrôle d'accès en déchèterie
- Juillet 2013 : ouverture de la déchèterie de Marmoutier
- 2016 : lauréat de territoire zéro déchet zéro gaspillage (juillet 2016 – juin 2019)
- 2018 : mise en place d'une collecte des biodéchets en apport volontaire
- 2020 : lauréat de l'appel à projet ADEME GEOBIODEC pour 2020-2022 sur les biodéchets.

### IV.A.3 Organisation du service de collecte

Le SMICTOM est organisé de la manière suivante :

Flux	Contenant	Mode de collecte	Fréquence
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Bac hermétique à couvercle orange	Porte à porte	C1
<b>Biodéchets</b>	Bac 140l dans abri-bacs	En apport volontaire	
<b>Emballages et papiers en mélange</b>	Bac hermétique à couvercle jaune	En porte à porte	C0.5
<b>Verre</b>	Conteneur d'apport volontaire	Apport volontaire	
<b>Déchets résiduels des ménages</b>	3 déchèteries et 5 déchèteries mobiles	Apport volontaire	

Le territoire est maillé de 247 points d'apport volontaire verre, soit un maillage d'un point pour 256 habitants.

Pour la collecte des biodéchets, 90 PAV sont en place en 2021. Ces PAV sont des abris-bacs à trappe équipés de bacs de 240 litres, collectés deux fois par semaine. Des demandes ont été enregistrées, d'autres abri-bacs vont être installés.

#### IV.A.3.a Parc de bacs : dotation, Taux de présentation des bacs et nombre de levées

Pour la collecte des ordures ménagères, le SMICTOM propose quatre tailles de bacs : 80l, 140l, 240l ou 770l. la dotation par foyer proposée est la suivante :

Taille du foyer	Volume du bac
<b>1 à 3 personnes</b>	80 l
<b>2 à 5 personnes</b>	140 l
<b>5 personnes et +</b>	240 l
<b>Habitat collectif</b>	240 l ou 770 l
<b>Entreprises</b>	au choix

Pour les emballages, la dotation est soit 140l soit 240l.

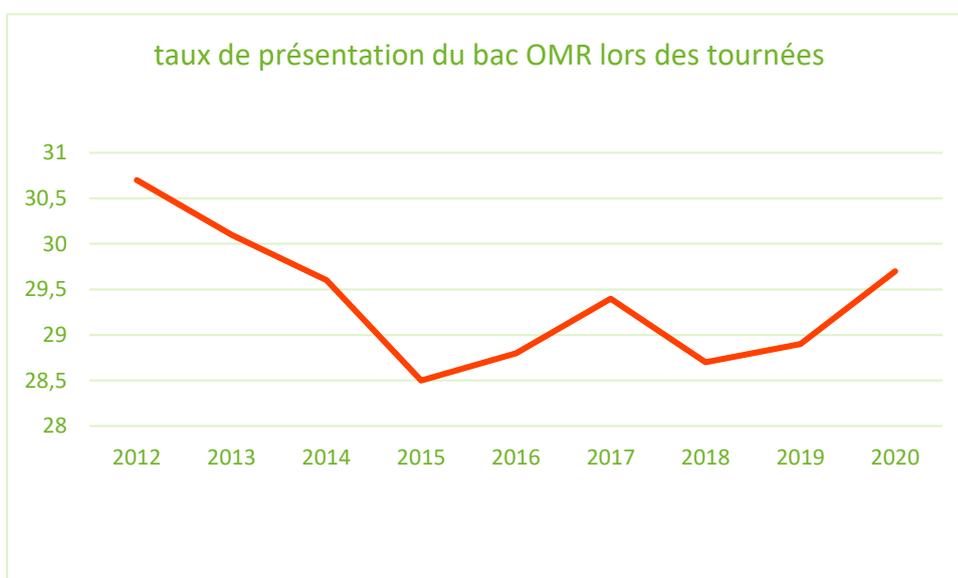
L'échange de bac est facturé, ainsi que la livraison du bac jaune, qui est proposé à la vente par le SMICTOM, aux tarifs suivants :

Poubelle jaune 140 litres	30 €
Poubelle jaune 240 litres	40 €
Poubelle jaune 770 litres	200 €

Lors du Comité Directeur du 1<sup>er</sup> février 2022, il a été décidé de pucer les bacs jaunes et que les volumes proposés seront :

- pour les ménages : 240 litres
- pour les non-ménages : 240 litres ou 770 litres

Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012, le taux de présentation du bac OMR varie peu et tend à remonter légèrement.



En 2020, les relevés de la collecte en porte à porte donnent les chiffres suivants :

pour les ménages			
taille du bac (l)	nb de bacs en place	ratio	nb moyen de levées par an
80	15 574	60%	13,3
140	9 366	36,10%	15,2
240	1 016	3,90%	16,1
770	4	0%	5,7
<b>total bac</b>	<b>25 960</b>		

On constate plus de levée en moyenne pour les bacs les plus grands, que l'on peut expliquer par la taille des familles et donc potentiellement la présence d'enfants en bas âge, avec une production de déchets plus importante.

pour les non ménages			
taille du bac (l)	nb de bacs en place	ratio	nb moyen de levées par an
80	599	25,50%	14,4
140	522	22,30%	19,1
240	1022	43,50%	28,3
770	195	8,30%	31,3
1100	9	0,40%	18,8
<b>total bac</b>	<b>2347</b>		

On constate aussi un nombre de levées plus important chez les professionnels dotés d'un bac 770 l ou 240 l, ce qui doit s'expliquer par la nature de leur activité, fortement productrice de déchets (métiers de bouche, commerce, maison de retraite,...).

#### IV.A.3.b Fréquence de collecte

Actuellement, les ordures ménagères sont collectées toutes les semaines et les emballages tous les 15 jours.

Lors du comité directeur du 7 décembre 2021, il a été décidé de passer en C0.5 à partir de janvier 2023 sur le territoire, hors les communes de Saverne, Bouxwiller et Ingwiller pour prendre en compte les spécificités de ces trois grandes communes, ainsi que pour des gros producteurs ou collectifs qui ne pourront accroître suffisamment leurs dotations en bacs. Ensuite, sera étudié le passage de ces trois communes en C0.5, hormis certaines zones formant une continuité géographique comme le centre-ville de Saverne ou certains quartiers collectifs denses, afin d'inciter tous les usagers à réduire leurs déchets.

#### IV.A.3.c Le prestataire de collecte

L'ensemble des services de collecte et de gestion des déchèteries est réalisé via un marché passé avec la société éco.Déchets pour la période 2015-2021, puis pour la période 2022-2028 pour les prestations suivantes :

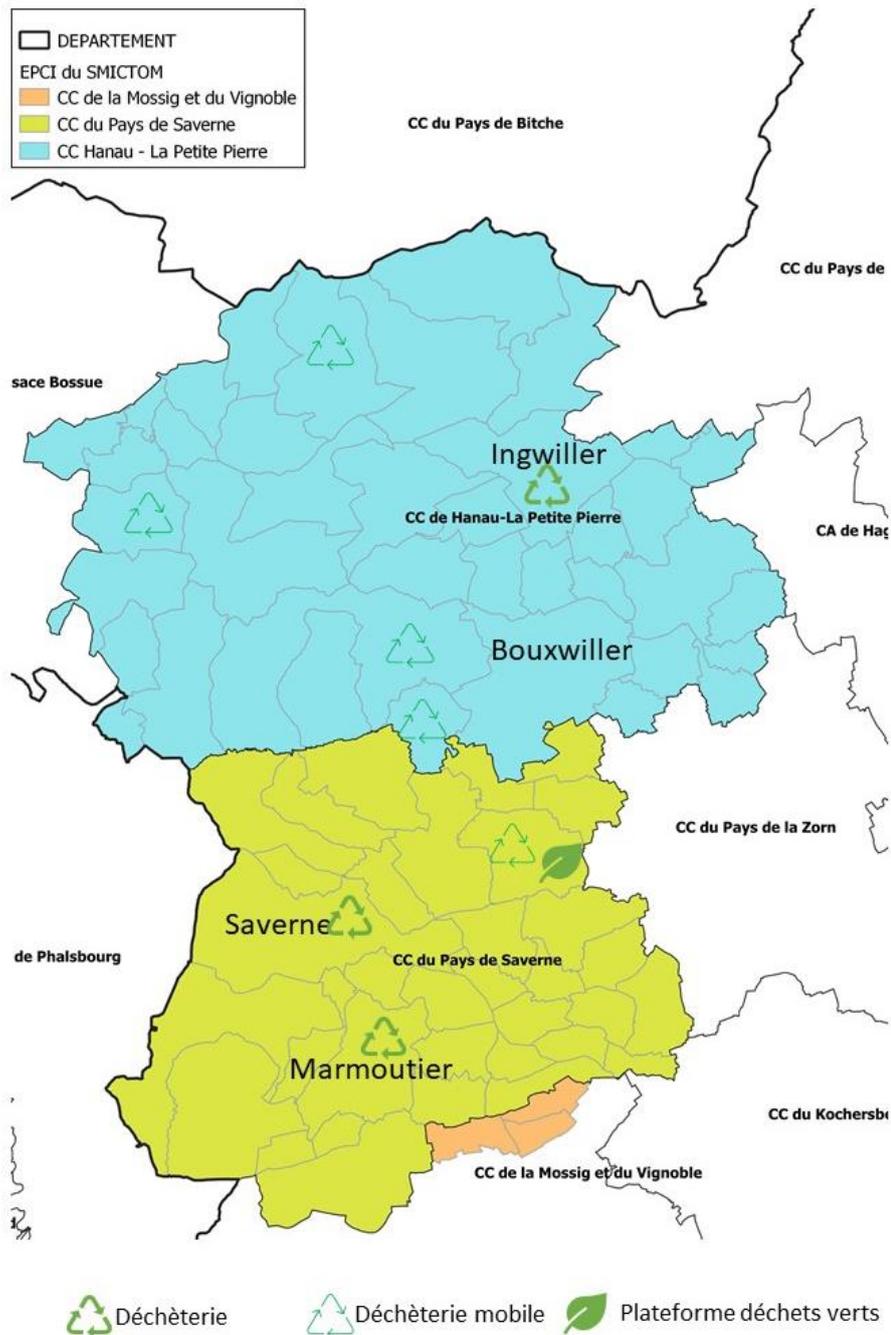
- Fourniture des bacs et maintenance du parc de bacs
- Collecte des ordures ménagères résiduelles
- Collecte sélective des emballages
- Collecte des biodéchets (2022-2025)
- Gestion des déchèteries
- Transport des déchets collectés.

Le nouveau marché débutera en juillet 2022.

#### IV.A.4 Les déchèteries du SMICTOM

Le SMICTOM dispose de

- 3 déchèteries fixes à Saverne, Ingwiller et Marmoutier.
- 5 déchèteries mobiles sur les sites de : Dettwiller, Dossenheim-sur-Zinsel, Neuwiller-lès-Saverne, Petersbach, Wingen sur Moder
- Une plateforme de déchets verts à Dettwiller.



Les déchèteries mobiles sont ouvertes chacune 1 fois par mois, ou 2 fois par mois de mai à octobre pour Petersbach et Wingen-sur-Moder.

Le SMICTOM dispose ainsi de 3.5 déchèteries sur la base d'un équivalent de 35 h d'ouverture / déchèterie, soit une déchèterie pour 18 700 habitants.

La déchèterie de Saverne est aujourd'hui trop petite pour y développer toutes les filières de tri. Après avoir recherché plusieurs sites, le SMICTOM envisage la construction de la nouvelle déchèterie possiblement sur la commune de Steinbourg. L'année 2022 sera consacrée aux études avec des travaux prévus ultérieurement. De même, la possibilité d'un agrandissement de la déchèterie d'Ingwiller pourra être étudié.

#### **IV.A.4.a L'accueil en déchèterie**

L'accueil dans les déchèteries du SMICTOM est assuré par deux agents d'accueil (gardiens de déchèterie) en semaine, et trois le samedi. Ces agents ont pour mission d'accueillir les usagers, enregistrer les badges à l'aide d'un lecteur mobile, quantifier les volumes déposés, expliquer les consignes de tri et de dépôt des déchets, maintenir la propreté sur la déchèterie, etc... Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'accès aux déchèteries est contrôlé par des cartes d'accès. Les particuliers se voient remettre des badges verts et les professionnels des badges orange. Le badge est contrôlé à l'entrée de la déchèterie par l'agent d'accueil.

Afin de laisser plus de temps aux gardiens pour être présents près des bennes pour contrôler les dépôts des usagers, améliorer le tri des déchets, réduire les déchets ultimes incinérés ou enfouis, il a été décidé lors du comité directeur du 6 juillet 2021 d'installer des barrières à l'entrée des déchèteries et une boucle de détection en sortie. Cela permettra ainsi de limiter le nombre de véhicules dans chaque déchèterie (à priori 8 à Marmoutier, 6 à Ingwiller, 4 à Saverne), de fluidifier l'accès des particuliers et mieux contrôler l'accès des professionnels. L'installation de ces barrières est prévue au printemps 2022.

#### **IV.A.4.b Déchets acceptés**

Les déchets suivants sont acceptés en déchèterie (ainsi que les capsules Nespresso et les radiographies) :



Depuis 2021, le SMICTOM a mis en place une collecte de PSE (polystyrène expansé) et de thermomètres dans ses trois déchèteries fixes.

Les déchèteries d'Ingwiller et de Marmoutier sont dotées d'un caisson réemploi, en partenariat avec Emmaüs Haguenau – Saverne. La déchèterie de Saverne n'est pas dotée, car le site d'Emmaüs est contigu à la déchèterie.

#### *IV.A.4.c Observation en déchèterie*

Les déchèteries sont en formation « fer à cheval » permettant une vision globale par les gardiens sauf à Ingwiller où le bâtiment des locaux sociaux et de stockage occupe le centre, bloquant la vision globale.

Cependant, cette formation rend la circulation difficile sur :

- Saverne :
  - o Au-delà de 5 véhicules en train de décharger les usagers doivent opérer des manœuvres de conduite impliquant des risques d'accident (entre véhicules et entre usagers et véhicule).
  - o Pour limiter les manœuvres la sortie des véhicules se fait en marche avant avec un passage par la zone d'exploitation. Bien qu'utile, cette pratique implique la cohabitation des véhicules usagers avec les véhicules d'exploitation, amenant un risque d'accident.
- Ingwiller : le bâtiment au centre réduit la voie de circulation parallèle, obligeant les usagers à manœuvrer pour aller d'une benne à l'autre.

A Marmoutier, la taille de la déchèterie permet une bonne circulation des usagers.

L'organisation des bennes est logique permettant d'étaler efficacement les usagers sur l'ensemble des bennes (déchets verts au fond et tout-venant/incinérable en premier). Les bennes tout-venant et incinérables ne sont pas côte-à-côte pour éviter les erreurs de tri.

En termes de sécurité, les équipements sont abîmés :

- Garde-corps détachés ;
- Bavettes tordues, ne permettant plus un déversement adéquat et impliquant un risque lors des rotations de bennes ;
- Traverses de protection des quais inexistantes (abîmant les quais et les bennes) ;
- Bennes globalement en mauvais état (portes tordues, notamment) impliquant un risque d'ouverture lors des manipulations et sur la route.

Des travaux sont prévus en 2022 en ce sens.

Des stop-roues seraient un plus au niveau des espaces de parking devant les bennes pour éviter que les véhicules ne se rapprochent trop des murs attenants aux bennes afin de :

- Prévenir les accidents de personnes (écrasement) ;
- Prévenir les chocs avec les équipements de sécurité (garde-corps, murets, ...).

Il est à noter des incivilités (non-respect du tri, non-nettoyage, ...) lorsque les gardiens ne surveillent pas, notamment à Ingwiller où les gardiens ne peuvent pas voir la globalité de la déchèterie. Cela pourrait être un frein à l'implantation d'une zone de libre-dépôt-reprise.

La mise en place d'une barrière automatique pour le contrôle d'accès permettra de soulager les agents pour favoriser les échanges avec les usagers.

Les freins à l'implantation de zones de libre-dépôt-reprise :

- La taille de la déchèterie de Saverne ne permet pas l'implantation d'un espace supplémentaire dédié au réemploi.
- A Ingwiller, le manque de visibilité sur l'ensemble de la déchèterie est propice aux incivilités rendant l'implantation risquée.
- A Marmoutier, aucun frein n'a été identifié. Cette déchèterie pourrait servir de site pilote en attendant la nouvelle déchèterie de Saverne.

Quelques pistes d'actions peuvent être étudiées :

- A Saverne, le dépôt Emmaüs est très proche. La mise en place d'une communication visible pour orienter les usagers vers le site d'Emmaüs pourrait être efficace.
- A Ingwiller, les zones de gratuité pourraient être des actions ponctuelles à l'instar de la mise à disposition de compost (action en cours actuellement).
- A Marmoutier, la déchèterie pourrait servir de site pilote des zones de libre-dépôt-reprise en attendant la nouvelle déchèterie de Saverne.

#### *IV.A.4.d Collecte d'amiante*

Le SMICTOM accepte les petits dépôts d'amiante des particuliers, selon les conditions suivantes :

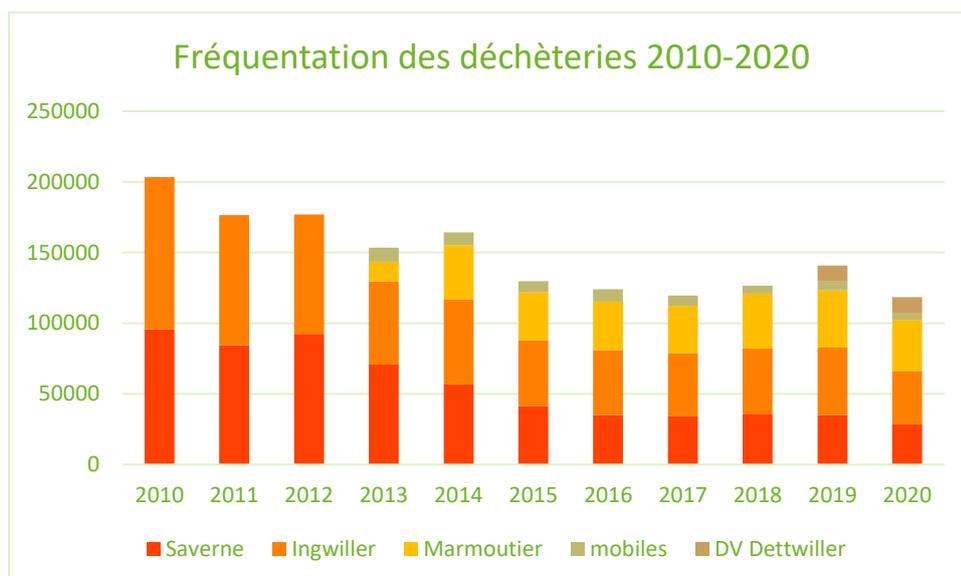
- Nature des matériaux acceptés : amiante lié, déchets solides non pulvérulents.
- Conditionnement des matériaux déposés : hermétiquement fermés.
- Quantités maximales : 2 m<sup>2</sup>, dont les dimensions maximales seront de 1,50 m par 1 m.
- Jours et horaires pour le dépôt d'amiante lié en déchèterie : le samedi de 13 h à 17h, sur les 3 déchèteries fixes.
- Tarifs inchangés : gratuit pour les particuliers / facturé 25€/ demi-m<sup>3</sup> pour les professionnels dans la limite d'un dépôt ponctuel limité aux mêmes quantités que les particuliers.
- Manipulation uniquement par les gardiens formés et équipés des EPI nécessaires en cas de déchets mal emballés.

#### *IV.A.4.e Fréquentation des déchèteries*

A la lecture des rapports d'activités depuis 2010, on observe la tendance suivante dans la fréquentation des déchèteries :

- Une baisse jusqu'en 2014 du nombre d'usagers, avec la mise en place des cartes d'accès en 2013,
- Puis une stabilisation, entre 120 000 et 130 000 passages par an.

On note l'impact de la fermeture des déchèteries en 2020 avec la crise du COVID et l'impact de la plateforme de déchets verts de Dettwiller.



Par ailleurs, en globalisant les chiffres sur plusieurs années, la mise en place du contrôle d'accès permet d'avoir les informations suivantes :

- En moyenne, les déchèteries sont fréquentées à 95 % par des particuliers ;
- Environ 75 % des particuliers fréquentent la déchèterie moins de 8 fois par an.

En 2022, le Comité Directeur a décidé de baisser de 24 à 16 le nombre de passages gratuits dans le forfait de la redevance incitative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### IV.A.4.f Les tarifs des professionnels en déchèterie

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels, moyennant facturation des dépôts effectués. Les tarifs pour 2022 sont les suivants :

Dépôts des déchets des professionnels en déchèterie				
Type de déchet	unité	tarif 2021	tarif 2022	observations
Tout-venant incinérable	1/2m <sup>3</sup>	15,00 €	15,00 €	
Bois	1/2m <sup>3</sup>	8,00 €	8,00 €	
Papiers/cartons	1/2m <sup>3</sup>	2,00 €	2,00€	
Déchets verts	1/2m <sup>3</sup>	8,00 €	8,00 €	
Gravats	1/2m <sup>3</sup>	13,00 €	13,00 €	
Amiante-ciment	1/2m <sup>3</sup>	25,00 €	25,00 €	
DND pour enfouissement	1/2m <sup>3</sup>	25,00 €	25,00 €	
Ferrailles	1/2m <sup>3</sup>	2,00 €	2,00 €	
Plâtre	1/2m <sup>3</sup>	13,00 €	13,00 €	
Toxiques	5 l	5,00 €	5,00 €	
Dépôts sauvages				
Forfait de déplacement et d'identification de dépôts sauvages	Forfait	200,00 €	200,00 €	Facturé si l'auteur est identifié

#### IV.A.5 Le SMITOM de Haguenau - Saverne

En 1990, l'usine d'incinération de Schweighouse-sur-Moder a été mise en service pour un coût de 25 M€ et incinère la totalité des ordures provenant des 168 communes adhérentes.

Cette usine a été complétée par un turboalternateur afin de valoriser complètement la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères en 2005-2006 pour un coût de 4.6 M€ et remise aux nouvelles normes européennes en 2010 pour un coût de 23 M€.

Le SMITOM dispose aussi :

- D'un centre d'enfouissement de déchets ultimes à Weitbruch,
- De plateformes de compostage des déchets verts à Bischwiller et Dettwiller,
- D'un contrat de valorisation des mâchefers avec une entreprise de T.P. voisine de l'incinérateur à Schweighouse.

Enfin, le SMITOM assure la collecte sélective du verre en apport volontaire et la valorisation des emballages ménagers collectés par le SMICTOM en porte-à-porte dans le cadre d'un contrat avec CITEO. Le SMITOM a prévu de passer à l'extension des consignes de tri en janvier 2023.

Avec des charges par habitant de 73 €/an, le SMITOM a les charges de traitement les plus basses du Bas-Rhin. Les tarifs du traitement devraient augmenter sur les 3 ans à venir afin d'équilibrer la baisse des soutiens des éco-organismes, la chute des cours de revente des matériaux, la hausse de la TGAP.

Il est donc prévu une augmentation du tarif de traitement de l'incinération de 10 €/tonne en 2022 puis de 10 €/tonne à nouveau en 2023. Ces hausses permettront de se rapprocher des prix du marché de l'incinération.

## IV.A.6 Le financement du service – le budget

### IV.A.6.a Mode de financement : la redevance incitative

Depuis le 1er juillet 2012, le SMICTOM a instauré la redevance incitative basée sur le volume des bacs d'ordures ménagères et sur le nombre de levées de ces bacs.

Depuis cette date, c'est le SMICTOM qui gère le fichier de l'ensemble des redevables soit environ 34 000 abonnés, et édite les factures pour le compte des adhérents (Communautés de Communes).

Les tarifs de la redevance incitative sont les suivants :

Taille du bac OMR	Abonnement	Part fixe	La levée supplémentaire
80 l	34 €	70 €	4 €
140 l	34 €	121 €	7€
240 l	34 €	210 €	12€
770 l	34 €	674 €	38 €

La part fixe comporte 12 levées par an du bac OMR.

En 2020 le SMICTOM a décidé d'augmenter la part abonnement de 6€ par an et par foyer pour équilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement. En 2022, les tarifs restent similaires à 2021.

Pour l'habitat collectif, quand c'est possible, chaque logement est doté d'une poubelle individuelle équipée de serrure. En cas d'impossibilité technique de mettre des poubelles individuelles, des bacs

collectifs sont mis en place. Ils sont facturés au bailleur ou au syndic qui se charge de la répartition par logement.

Le Comité Directeur a initié en 2021 une réflexion sur les tarifs actuels de la redevance incitative. En effet, ils reposent uniquement sur la production d'ordures ménagères résiduelles, ce qui ne semble plus adapté à facturer la gestion de l'ensemble des déchets collectés. L'évolution de la RI facturée suite au passage à l'extension des consignes n'a pas encore été estimée. Il est donc prévu de travailler sur les possibilités de tarification portant sur plusieurs flux, afin de faire évoluer les tarifs début 2023 en même temps que l'évolution des services (extension des consignes de tri, passage au C0.5).

#### IV.A.6.b Composition du budget du Syndicat

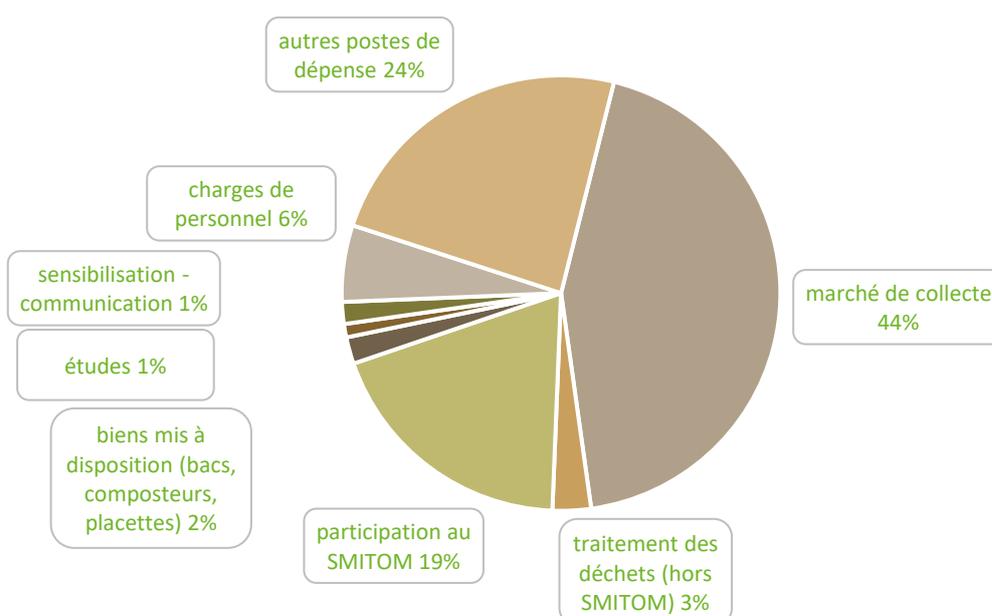
Dans le budget primitif 2021, la redevance incitative représente 4 450 000 € de recettes, auxquelles s'ajoutent 406 000 € de subventions et soutiens.

Le Syndicat est plutôt en bonne santé financière, avec des excédents de fonctionnement (2 019 978 €) et d'investissement (1 134 841 €) dans le compte administratif 2020. Le résultat total de l'année 2020 est de 298 023 € dont 85 103 € en fonctionnement. En 2021, le résultat est de 198 202 € dont 77 860 € en fonctionnement, ce qui augmente d'autant les excédents.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- La prestation sous-traitée à Eco-Déchets
- Le traitement des déchets, par le SMITOM ou d'autres prestataires
- Les charges de personnel
- Des achats de biens mis à disposition (bacs et composteurs)
- Des études, actions de sensibilisation et de communication

#### principaux postes de dépenses - budget 2021



Les principales dépenses d'investissement sont pour les déchèteries (aménagement, contrôle d'accès) ou l'acquisition de matériel de pré-collecte (pour les biodéchets notamment) et des provisions pour de futurs travaux sur les déchèteries.

Le budget 2022 est en hausse de 1.4 % par rapport à 2021, avec notamment des charges de personnel en hausse (embauche d'ambassadeurs de tri – prévention et d'un chargé de communication).

Le Budget Primitif 2022 adopté lors du Comité directeur du 1<sup>er</sup> février 2022 est le suivant :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 7 160 000,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 084 000,00 €.

#### **IV.A.6.c Coût du service en 2020 – comparatif Sinoé**

La matrice Compta coût 2020 nous apporte les éléments suivants :

- le SMICTOM est moins cher que la moyenne nationale sur des territoires similaires pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, vraisemblablement du fait des tonnages relativement faibles
- le SMICTOM est plus cher pour les emballages et le papier, car la collecte est effectuée en porte-à-porte et que le papier est mélangé aux emballages (coût de la collecte et du tri), comparativement aux territoires où les emballages et/ou le papier sont en apport volontaire.
- le SMICTOM est plus cher sur les déchèteries, ce qui pourrait s'expliquer par les tonnages importants collectés.
- globalement, le SMICTOM est moins cher que les territoires similaires en France, avec plus de 10 € d'écart par habitant.

En euros par habitant	SMICTOM	France - Milieu Mixte à dominante rurale
OMR	20,9 €	46,0 €
Papier et Emballages	13,5 €	5,0 €
Verre	1,6 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	31,0 €	25,0 €
Biodéchets	1,4 €	2,0 €
Total du coût aidé par habitant	68,3 €	79,0 €

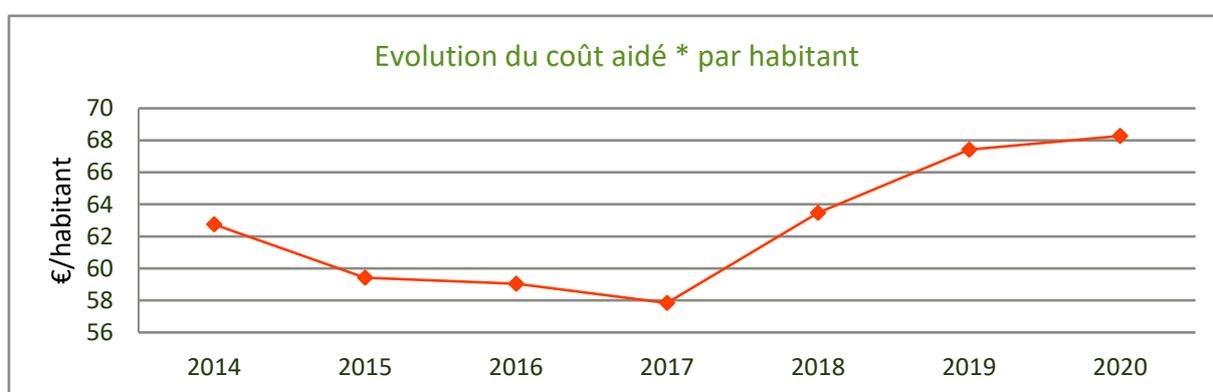
Parmi ces 68.3€, il faut noter que la prévention représente 2.65 €

Les coûts aidés à la tonne sont les suivants :

Année 2020 par tonne	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	
Coût aidé HT	177,84	32,93	214,48	188,68	120,27	138,82

On constate que la gestion des biodéchets est actuellement plus chère que la gestion des OMR. De même, la gestion des emballages et du papier reste plus chère malgré les soutiens et les recettes de vente, qui étaient en baisse en 2020 (chute sur le papier et le carton notamment).

Sur le graphique ci-dessous, on constate une augmentation du coût du service depuis 2017, malgré une stabilité dans les tonnages.



Cela peut donc s'expliquer par les coûts de traitement qui augmentent, ainsi que par la baisse des soutiens et des recettes de vente de matériaux.

\* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

#### IV.A.7 Le tri et la valorisation

Le traitement et le tri sont gérés par le SMITOM Haguenau – Saverne, auquel adhère le SMICTOM. Certaines filières sont gérées directement par le SMICTOM.

##### IV.A.7.a Les filières REP mises en place

Déchets	Opérateur / écoorganisme	Maitre d'ouvrage
<b>Piles</b>	COREPILE	SMICTOM
<b>Toxiques (peintures solvants...)</b>	TREDI Hombourg / ECO-DDS	SMICTOM
<b>Lampes à décharge</b>	RECYLUM	SMICTOM

<b>DEEE</b>	ENVIE Strasbourg / Eco-système	SMITOM
<b>Mobilier</b>	SUEZ et SCHROLL/ Eco-mobilier	SMICTOM
<b>Pneus VL</b>	Gilles Henry / ALIAPUR	SMICTOM
<b>Papiers-cartons</b>	ALTEM Strasbourg / CITEO	SMITOM
<b>Verre</b>	SCHROLL / CITEO	SMITOM
<b>Textile</b>	Divers opérateurs / ECO-TLC	SMITOM

#### IV.A.7.b Autres filières de valorisation de déchets

déchets	opérateur / écoorganisme	maître d'ouvrage	Traitement
<b>Déchets verts</b>	VITACOMPOST Dettwiller	SMITOM	Valorisation matière : compostage
<b>Encombrants</b>	SMITOM Haguenau-Saverne CSDND de Weitbruch	SMITOM	Enfouissement
<b>Bois</b>	LINGENHELD Environnement- Haguenau	SMITOM	Valorisation matière et énergie
<b>Métaux et batteries</b>	GDE Metalifer - Strasbourg	SMITOM	Valorisation matière : outils, emballages
<b>Gravats</b>	Sablière de Steinbourg	SMITOM	Valorisation matière : recyclage VRD
<b>Plâtre</b>	RITLENG Revalorisation - Rohr	SMICTOM	Valorisation matière : plâtre et énergie
<b>Huiles alimentaires</b>	Quatra	SMICTOM	Valorisation en biocarburant
<b>Huile de vidange</b>	Sevia Nancy	SMICTOM	Valorisation matière
<b>Films argentiques (radios)</b>	RECYCL'M Brumath	SMICTOM	Valorisation matière (sels argentiques) et énergie
<b>Cartouches d'encre</b>	LVL	SMICTOM	
<b>PSE</b>	Knauf Circular - Schweighouse	SMICTOM	Valorisation matière

## V Production de déchets sur le territoire

### V.A Déchets ménagers et assimilés

L'objectif de réduction des DMA du PLPDMA à 6 ans sera défini sur l'année de référence 2019. La population utilisée pour définir le ratio de la production de déchets est la population municipale 2017.

En effet, au vu de l'impact de la crise de la COVID sur les tonnages collectés en 2020 et 2021 (confinement et fermetures administratives d'établissement), il est proposé de retenir les tonnages 2019 comme valeur de référence.

#### V.A.1 Production quantitative de déchets

Les données présentées permettent d'identifier les flux prioritaires et de fixer des objectifs quantitatifs réalistes pour leur réduction.

##### V.A.1.a L'analyse des déchets ménagers et assimilés (DMA)

En 2019, 33 441 tonnes de DMA ont été collectées par le SMICTOM.

Ratio (kg/hab /an)	OMR	biodéchets	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	DECHETERIE	TOTAL DMA	Population INSEE (municipale)
2010	254		5.5*	34	37.9**	239	570.4	62 904
2011	241.98		5.89*	36.42	39.47**	234.9	558.66	63 252
2012	117.13		68.13	42.76	14.5	249.98	493.24	63 813
2013	109.86		72.25	44.22	10.43	227.43	464.19	64 070
2014	111.23		72.96	41.99	10.75	265.46	502.38	63 873
2015	110.9		72.2	43.3		283.9	510.3	63 731
2016	111.4		70.3	43.4		311.2	536.3	63 438
2017	109.35		68.69	44.16		287.55	509.75	63 458
2018	111.33	4.71	64.54	44.96		308.77	534.31	62 978
2019	110.48	8.32	65.07	44.66		301.63	530.16	63 078
2020	114	8	61	46		287	516	63 087

Tableau 1 : Évolution des DMA entre 2010 et 2020

\* collecte en apport volontaire et en porte à porte uniquement à Saverne – flux plastique uniquement

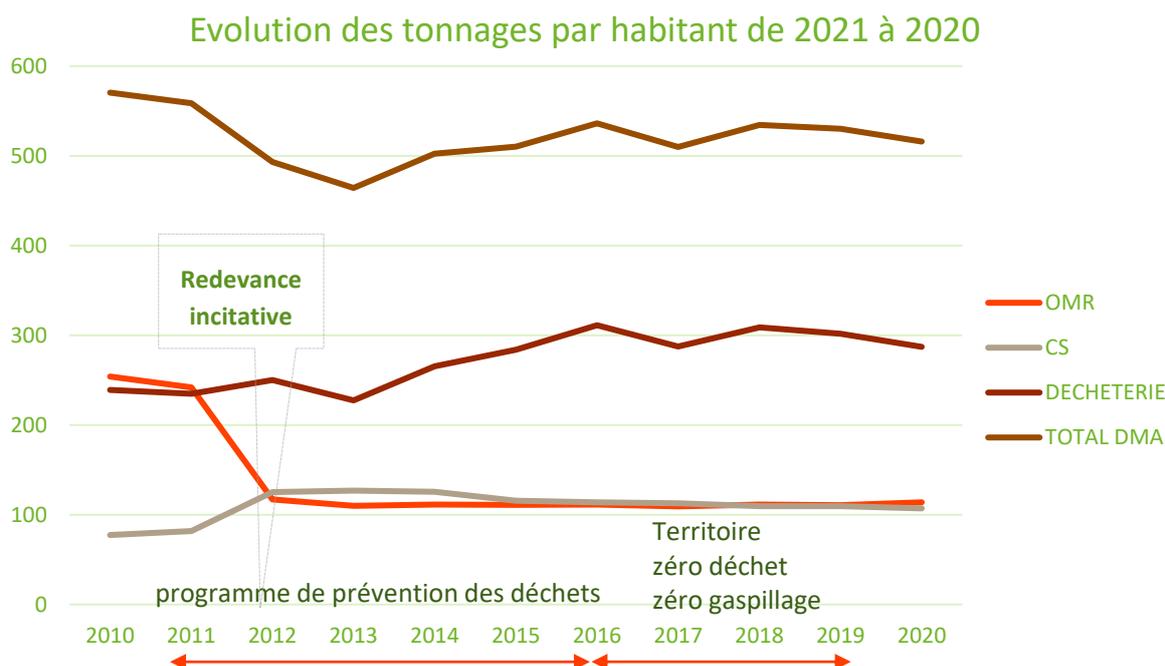
\*\* collecte en apport volontaire papier - cartons

On remarque dans ce tableau le fort impact en 2012 du passage à la redevance incitative sur la production d'OMR, mais aussi l'impact du passage à la collecte des emballages en porte-à-porte cette même année.

Par contre, la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie en 2013 ne s'est pas traduit par une baisse des tonnages, car en parallèle ce service s'est étoffé (nouvelles filières) et le brûlage des déchets verts a été interdit, ce qui explique l'augmentation des tonnages ces dernières années.

Par ailleurs, on constate les chiffres en baisse en 2020 en déchèterie, dus à la fermeture durant le confinement.

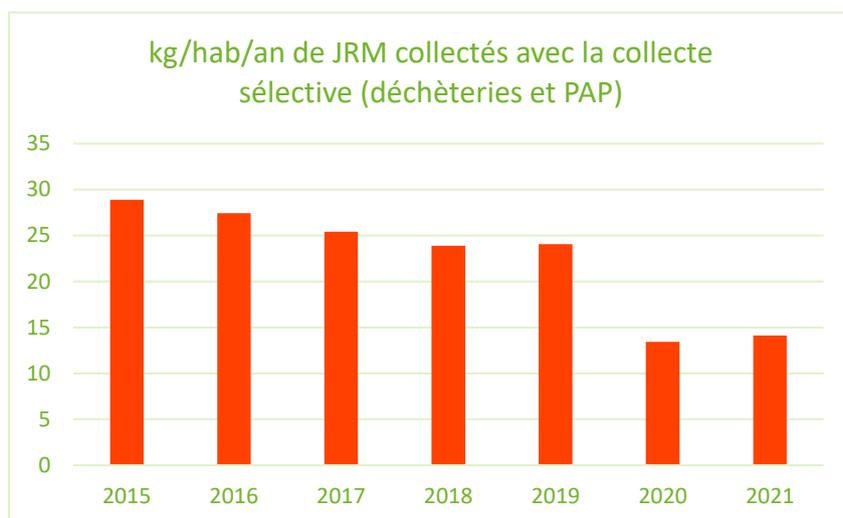
Le graphique suivant permet de visualiser les tendances baissières et haussières en parallèle des politiques de prévention.



En 2020, on constate une certaine constante dans le ratio kg/an/hab en ordures ménagères résiduelles (OMR), qui se situe toujours autour de 110 kg, malgré la mise en place depuis trois ans d'une collecte des biodéchets, la distribution de composteurs et la mise en place de composteurs partagés.

De même, on constate une légère baisse dans les emballages, qui évoluera en 2023 avec l'extension des consignes de tri, qui auront un impact sur le tonnage des OMR et des emballages.

Le verre est aussi en augmentation. Les caractérisations des OMR en 2014 et 2018 ne démontrent pas une amélioration du tri du verre, donc on peut expliquer cela par une hausse de la consommation des emballages en verre.



En extrayant le flux papiers (JRM) des tonnages de la collecte sélective (à partir des données des caractérisations), on constate une baisse constante du tonnage de papiers collectés, avec une importante chute en 2020 confirmée en 2021, dont la raison est peut-être à corréliser avec la pandémie.

**En termes de prévention, on peut d'ores et déjà envisager les éléments suivants :**

- Réduire la part de fermentescibles dans les OMR pour réduire le tonnage collecté
- Profiter de l'extension des consignes de tri pour sensibiliser sur l'évitement du déchet plastique (alternative au jetable, consommation d'eau du robinet, ...)
- Encourager à la réduction du papier (stop pub) et du verre (développement de la consigne)

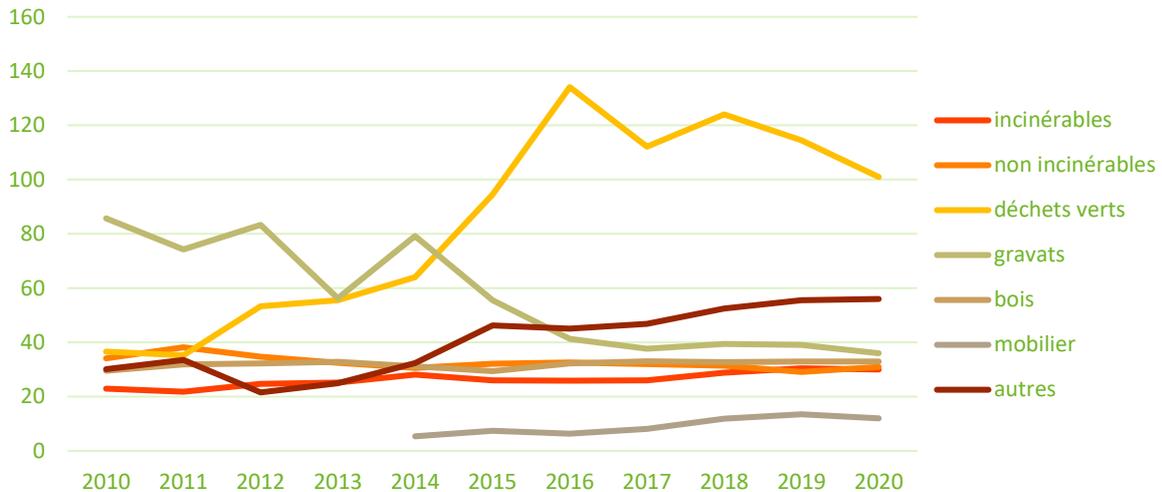
### V.A.1.b Zoom sur les tonnages en déchèterie

Comme on l'a vu plus haut, les tonnages apportés en déchèterie ont crû jusqu'en 2016, pour ensuite se stabiliser jusqu'en 2020.

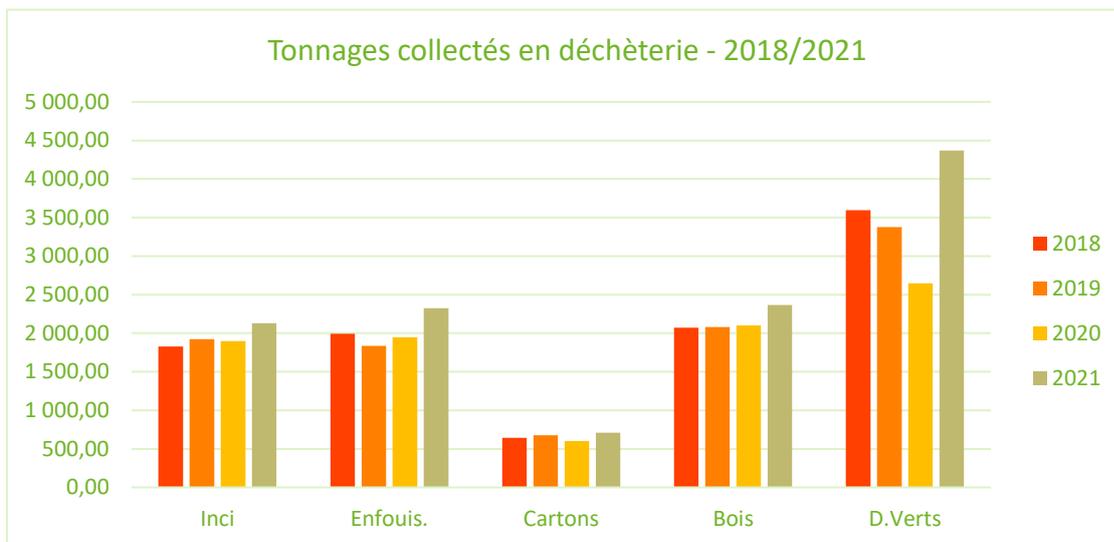
Différents facteurs peuvent expliquer ces évolutions :

- L'augmentation du nombre de filières (par exemple les DDS en 2014) ;
- Une meilleure estimation des tonnages reçus sur les plateformes et notamment celle de Dettwiller, ce qui explique la forte augmentation en 2015 ;
- La météo qui joue fortement sur les tonnages de déchets verts, associée à la disparition progressive de la pratique du brûlage, les habitants prenant le réflexe d'aller en déchèterie plutôt que de brûler sur leur parcelle leurs déchets verts.

## Evolution des principaux flux en déchèterie (en kg/an/hab)



On constate aussi que la mise en place de la filière mobilier n'a pas eu un impact fort sur les flux bois et incinérables / non incinérables.



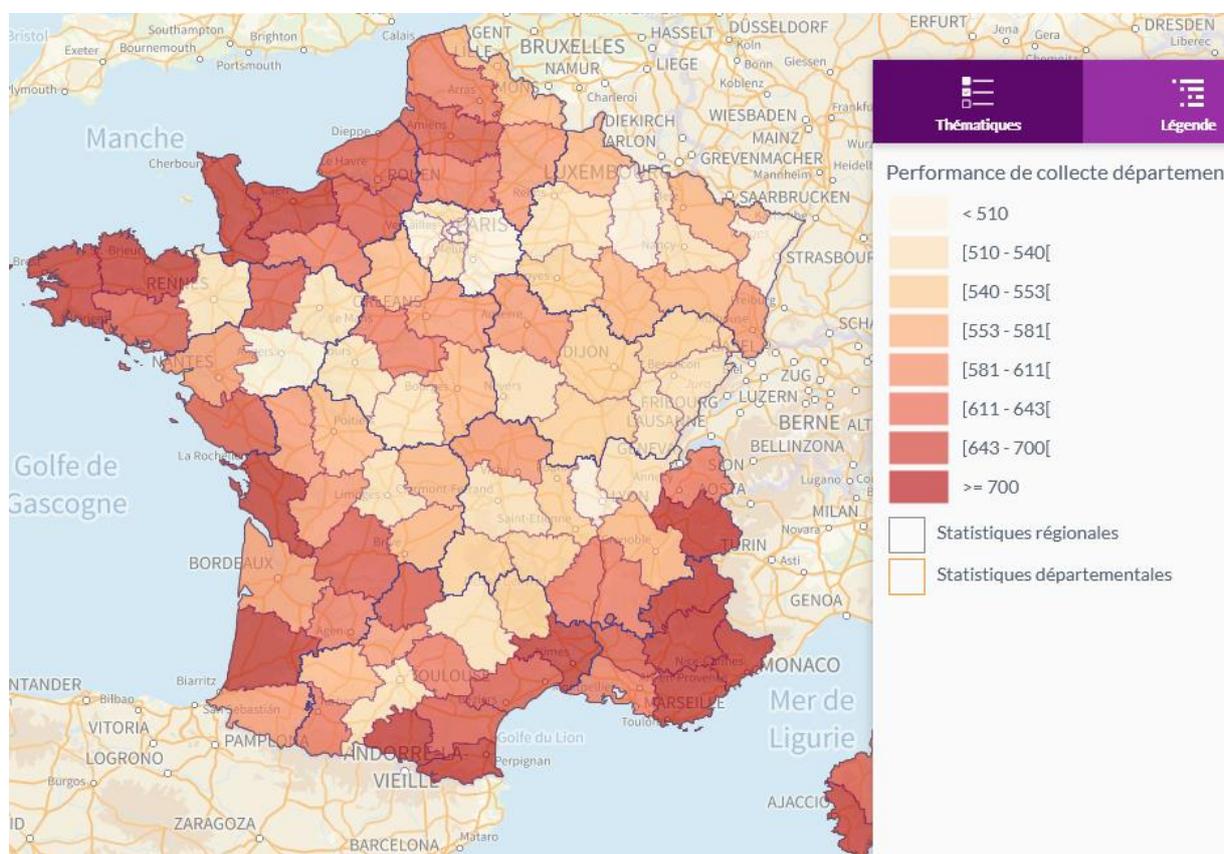
Les chiffres non consolidés de 2021 (absence de certains éco-organismes) montrent une tendance haussière des tonnages entrants en déchèterie, sur les flux principaux. On peut imputer cette tendance aux conséquences de la pandémie de Covid et à l'investissement des Français vers leur domicile au détriment d'autres sources de dépenses (vacances, sorties, loisirs), d'où une hausse des déchets de jardinage, bricolage, ameublement. Cette tendance a été constatée sur beaucoup de territoires (cf échanges professionnels sur les réseaux Amorce, IdealCo en 2021), a été analysée sociologiquement (cf Cassely JL et Fourquet J - *La France sous nos yeux* – ed Seuil, 2021) mais n'a pas été consolidée au niveau national au niveau des tonnages. Il sera important de voir en 2022 / 2023 comment cette tendance évolue.

**En termes de prévention, on voit émerger les enjeux suivants :**

- Mieux connaître les gisements en réemploi des bennes incinérables / non incinérables, bois et mobilier pour détourner du recyclage et de l'incinération / enfouissement des objets et matériaux réutilisables.
- Travailler avec les communes et les professionnels sur leurs pratiques pour réduire les déchets apportés en déchèterie (existence de déchèteries professionnelles, pratiques de réemploi ...).
- Encourager les habitants à gérer leurs déchets verts chez eux, en paillage et compostage, pour réduire les tonnages amenés en déchèterie.

**V.A.1.c Comparaison avec d'autres territoires**

Globalement, en 2019, le territoire du Bas Rhin se situe dans les départements de France avec les meilleures performances en matière de collecte des OMR, comme le montre la carte plus bas, issue de Sinoe.



Sur Sinoe, il est possible de comparer le SMICTOM avec d'autres EPCI du Grand Est se situant dans la même catégorie « mixte à dominante rural », ce qui permet de dresser le tableau suivant :

Ratio en kg/hab./an - 2019	SMICTOM	EPCI Grand Est Mixte à dominance rurale	Grand Est	France
<b>DMA</b>	530,16	556,47	538,52	582,3
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	110,48	185,83	210,14	248,9
<b>Emballages, journaux-magazines</b>	65,07	56,27	56,75	50,2
<b>Verre</b>	44,66	41,52	35,42	32
<b>Déchèterie</b>	301,63	244,58	214,15	225,4

On constate que le SMICTOM affiche de bonnes performances de collecte en OMR, bien en dessous des collectivités similaires de la Région. Par contre, les habitants ont des performances de tri (verre, emballages et papier) bien supérieures et des tonnages plus importants en déchèterie, dus vraisemblablement à de forts tonnages en déchets verts.

En effet, on note dans le PRPGD de la Région Grand Est dont les chiffres datent de 2015, des différences notables dans les tonnages de déchèterie entre les ratios du SMICTOM et les chiffres départementaux, régionaux et nationaux.

Flux en kg/hab/an - 2015	SMICTOM	Bas Rhin	Grand Est	France
<b>Déchets verts</b>	94.5	46	51	nc
<b>Bois</b>	29.4	21	23	nc
<b>Tout venant</b>	58.1	60	59	59
<b>Inertes</b>	55.6	47	49	55

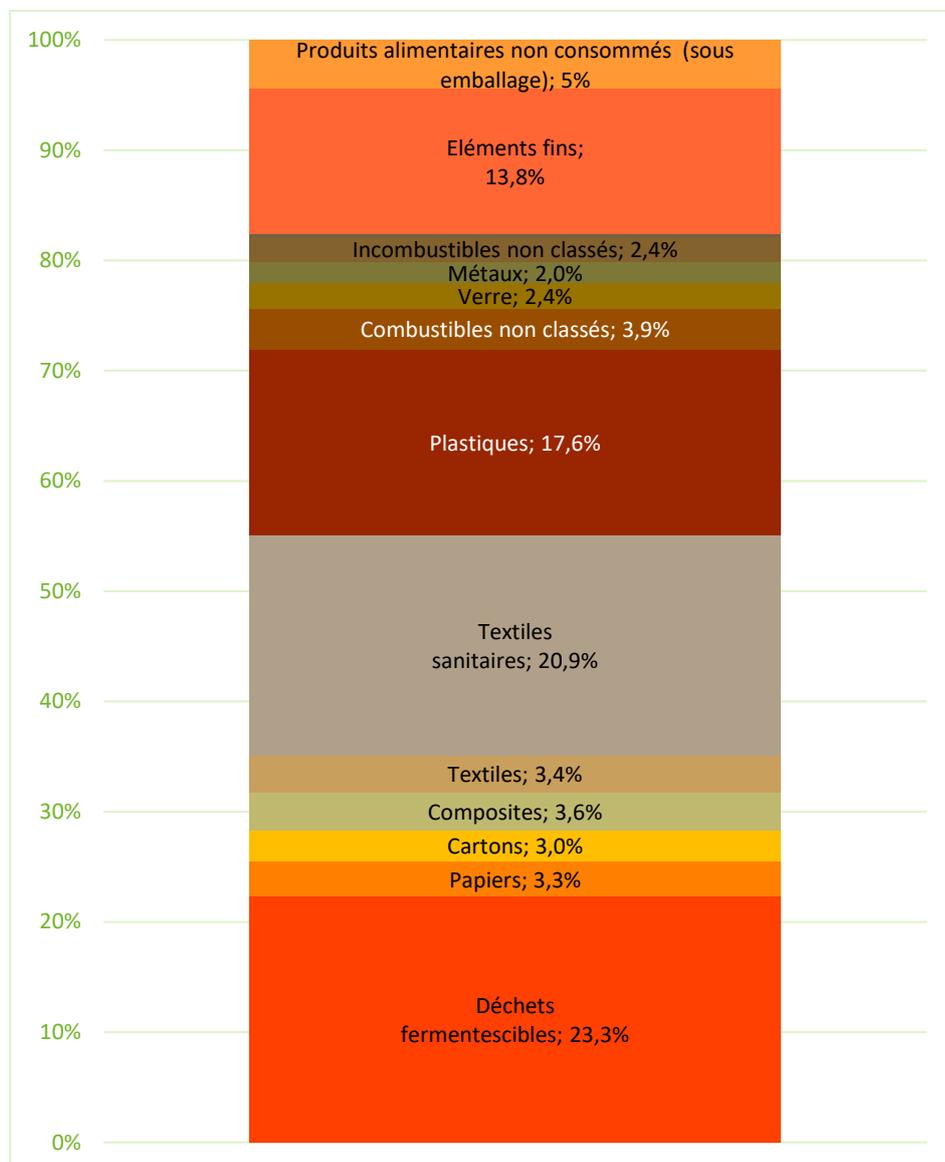
*Ces éléments de comparaison tendent à montrer que l'enjeu pour le territoire du SMICTOM en termes de réduction des déchets se situe en priorité en déchèterie, où les chiffres sont bien au-dessus des territoires similaires, du département et de la région pour les déchets verts, le bois et les inertes.*

## V.A.2 Approche qualitative des déchets

### V.A.2.a Caractérisation des OMR

Le SMICTOM a réalisé plusieurs campagnes de caractérisation de ses OMR, en 2010, 2014 et 2018.

Figure 1 : Résultat de la campagne de caractérisation de 2018



D'après le bureau d'études qui a réalisé les caractérisations, sur 109,4 kg/hab./an, le potentiel de valorisation des OMR est composé de :

- **24,7 kg/hab./an** qui pourraient être valorisés en cas de collecte des biodéchets dont une partie pourrait être valorisée en compostage individuel **auquel peut être rajoutée une grande partie des 15,1 kg/hab./an d'éléments fins**
- **12,4 kg/hab./an** qui pourraient être valorisés matière, dont :
  - o 6,3 kg/hab./an d'emballages légers recyclables et de papiers (emballages papiers, plastiques, ELA, cartons, métaux)

- 2,2 kg/hab./an de verre
- 3,8 kg/hab./an de textile.
- 11.6 kg/hab/an de plastique pourront être valorisés avec la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2023.

Par ailleurs, en matière de prévention des déchets, on peut noter plusieurs pistes :

- Le développement du compostage pour réduire la part de déchets fermentescibles
- Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire pour réduire la part de produits alimentaires non consommés sous emballages (5 kg/hab/an)
- Des actions de réduction des textiles sanitaires jetables (couches, lingettes, ...).

La comparaison entre la campagne de 2014 et celle de 2018 montrent que les évolutions notables sont les suivantes :

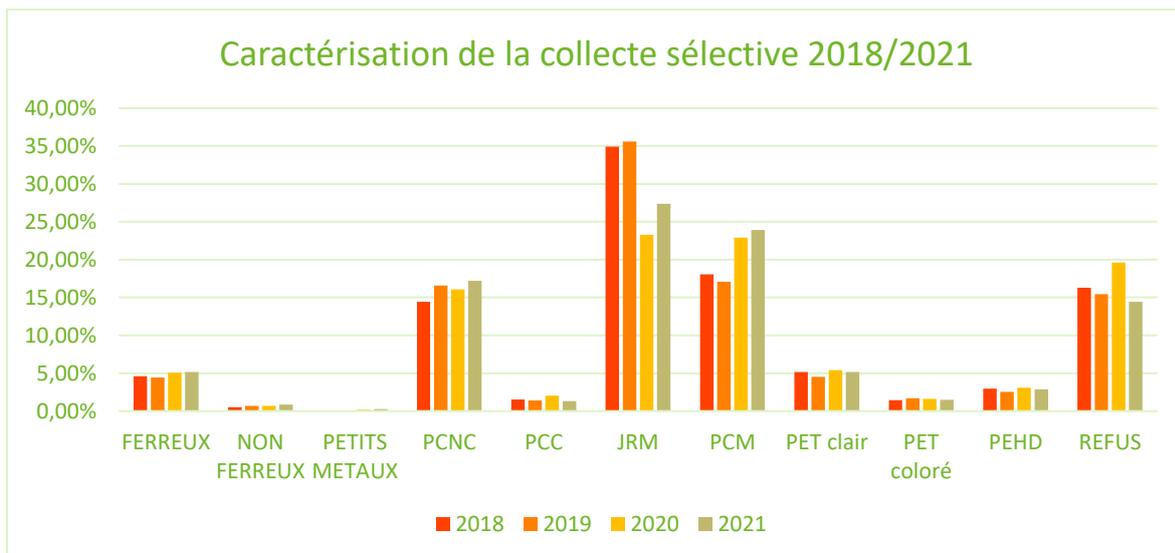
- A la baisse :
  - La collecte sélective des papiers, plastiques et métaux
  - Les autres emballages plastiques non recyclables
  - Les films plastiques
- Stables :
  - Les déchets ménagers spéciaux, toujours quasiment absents
  - Les déchets fermentescibles dans leur ensemble
- A la hausse :
  - Les textiles sanitaires, dont font partie les couches et lingettes (+1.6 kg/hab/an)
  - Les produits alimentaires non consommés sous emballages (+1.1 kg/hab/an)

Ce sont des enseignements intéressants pour le futur PLPDMA. En effet, les actions menées entre 2014 et 2018 n'ont pas encore permis de réelles baisses de la part de déchets fermentescibles dans les OMR, ni une baisse de la part des textiles sanitaires et des produits alimentaires non consommés.

#### ***V.A.2.b Caractérisation de la collecte sélective***

Comme nous l'avons vu plus haut, la collecte sélective est en baisse depuis 2015 en tonnage.

Parmi les différents flux, on constate notamment une augmentation des emballages en carton (PCNC, PCC et PCM), que l'on constate aussi en déchèterie, due peut-être à l'augmentation des livraisons à domicile.



On constate la baisse relative du papier (JRM) déjà remarquée plus haut.

Par ailleurs, les refus de tri ont connu une baisse quasi constante de 2012 à 2019, puis une hausse importante en 2020, pour baisser à nouveau en 2021. Il semble donc que le chiffre de 2020 soit à prendre avec recul, vu la tendance générale depuis quelques années. Il serait intéressant de savoir quelle est la part des emballages autorisés dans l'extension des consignes de tri dans les refus de tri.

Année	Taux de refus de tri
2012	18%
2013	17,80%
2014	17,80%
2015	14,70%
2016	16,40%
2017	18,30%
2018	16,30%
2019	15,40%
2020	19,62%
2021	14,43%

#### V.A.2.c Caractérisation en déchèterie

Le SMICTOM n'a pas réalisé de caractérisation de ses bennes incinérables, enfouissement et bois en déchèterie. Il n'est donc pas possible d'analyser à ce jour le potentiel de valorisation et de réemploi de ces bennes.

Le travail d'enquête réalisée durant l'étude permettra de donner quelques premiers enseignements et pistes d'actions.

#### A retenir

- Les caractérisations des OMR nous permettent de voir qu'il reste une part importante de biodéchets dans la poubelle orange et notamment une part croissante de produits alimentaires non consommés. Elles montrent aussi la part non négligeable des textiles sanitaires.
- La baisse du tonnage d'emballages s'explique en partie par la baisse régulière du flux papiers, ainsi que la baisse des refus de tri.
- Enfin, des caractérisations des bennes tout venant en déchèterie permettraient de préciser les axes de réduction et d'amélioration de la valorisation de ce flux, encore important, qui reste stable depuis quelques années, malgré la mise en place de la benne écomobilier.

### V.A.3 Zoom sur les déchets des professionnels

Dans le cadre de la collecte des déchets assimilés, le SMICTOM assure la collecte en porte-à-porte et en déchèterie de certains professionnels du territoire.

#### V.A.3.a Les professionnels dans la collecte des ordures ménagères

Les professionnels sont actuellement collectés en C1. Avec la réforme des fréquences de collecte, certains resteront en C1, d'autres auront le choix mais la majorité seront en C0.5.

La dotation en bac est assez hétérogène, allant de 80l à 770l.

#### V.A.3.b Les professionnels en déchèterie

Les professionnels ont accès aux déchèteries du SMICTOM moyennant facturation au volume.

#### V.A.3.c Les services pour les professionnels

Plusieurs entreprises proposent des services du type déchèterie professionnelle ou collecte en benne/caisson pour les professionnels.

Sur le territoire du SMICTOM, on trouve deux entreprises qui font du traitement de déchets verts et/ou des biodéchets :

- Vitacompost à Dettwiller ;
- ABCDE à Zittersheim (groupe installé dans le Grand-Est) : solutions de collecte et traitement des biodéchets et déchets verts.

On trouve plusieurs entreprises qui traitent les inertes.

Hors du territoire, on trouve les entreprises suivantes :

Nom du centre	DISTANCE de Saverne	Ville
SCHROLL	29,1 km	SARRALTROFF
SCHROLL - RECYPARC	32,04 km	MOLSHEIM

BARUCH ET FISCH	37,53 km	ROSHEIM
REICHSTETT MATERIAUX	39,12 km	VENDENHEIM
SCHROLL - RECYPARC	43,5 km	HAGUENAU

Ces différents sites proposent des solutions de déchèterie professionnelles pour tout type de déchets non dangereux et les inertes.

Vitacompost propose aussi du traitement des inertes pour valorisation sur son site de Bischwiller.

## VI Les acteurs du territoire et de la prévention des déchets

---

Ce chapitre vise à recenser les attentes et identifier le potentiel de participation des acteurs du territoire vis-à-vis de la démarche d'élaboration et d'animation du PLPDMA envisagée par le SMICTOM de la région de Saverne.

Le SMICTOM étant engagé dans des politiques de prévention des déchets depuis 10 ans, de nombreux acteurs du territoire ont pu être mobilisés et ont pu participer à un moment où à un autre à des actions de réduction.

### VI.A Les acteurs publics

#### VI.A.1 La Région Grand Est

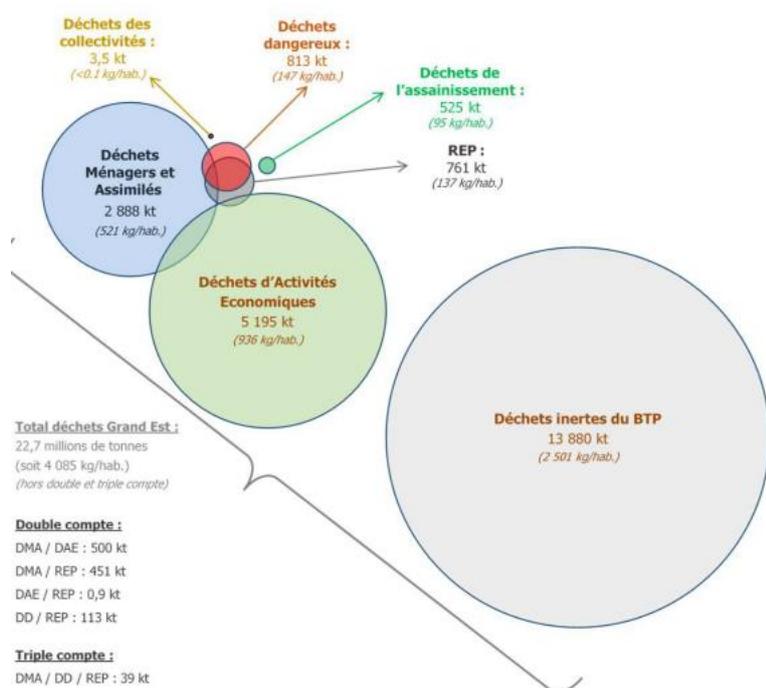
Depuis la loi du 7 août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), les Régions sont compétentes pour établir des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La Région Grand-Est a élaboré son PRPGD en 2017-2018. Un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) a été réalisé en parallèle.

Ce PRPGD a été ensuite intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) dont le PRPGD constitue le volet opérationnel en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le PRPGD traite de l'ensemble de déchets produits sur le territoire régional, hormis les déchets radioactifs.

Figure 2 : Panorama des déchets en 2015 – Région Grand Est – extrait du PRPGD



Dans ce document de planification, des objectifs sont fixés au niveau régional concernant la réduction des déchets.

Les objectifs sont les suivants :

- **déchets ménagers et assimilés (DMA)** : par rapport à 2015 -7 % (-36 kg/hab./an) en 2025 et -10 % (-52 kg/hab./an) en 2031,
- **biodéchets** : détourner les biodéchets de 15 % des ordres ménagères résiduelles (OMr) en 2025, 72 000 tonnes de biodéchets gérés via du compostage de proximité en 2023,
- -50 % (-81 000 tonnes, -15kg/hab./an) de gaspillage alimentaire en 2025, contenir les déchets verts à 52kg/hab/an,
- **déchets d'activités économiques** : par rapport à 2015 -7 % du gisement en 2025 (soit -320 000 tonnes), -11 % du gisement en 2031 (soit -500 000 tonnes),
- **déchets inertes du BTP** : par rapport à 2015 -15 % en 2025 (-2 082 000 tonnes),
- **déchets dangereux** : améliorer leur niveau de collecte et réduire l'utilisation des produits et matériaux dangereux.

Pour atteindre cet objectif global, différentes mesures sont prises dans le Plan :

- Détourner les biodéchets de la poubelle résiduelle en luttant contre le gaspillage alimentaire, et en développant le compostage de proximité, et limiter la production des déchets verts ;
- Accompagner le changement de comportement vers des modes de consommation moins producteurs de déchets ;
- Faire que les administrations deviennent éco-exemplaires ;
- Réduire aussi les déchets des professionnels collectés avec les déchets des ménages ;

- Poursuivre et renforcer la prévention des déchets occasionnels en développant le réemploi, la réparation et la réutilisation des objets encombrants et mobiliers ;
- Développer la tarification incitative qui permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Pour aider les collectivités en charge de la gestion des déchets à atteindre ces objectifs, la Région met en place des dispositifs de subvention :

- Pour soutenir les projets de réemploi/ réparation, la Région aide la création du premier poste nécessaire à l'activité
- Pour soutenir la mise en place de la tarification incitative, la Région soutient les travaux de rénovation / mise aux normes / création de déchèterie, si elle intègre une zone de réemploi et une benne plastique. L'aide est majorée si la collectivité inclut l'entrée en déchèterie dans la part incitative (montrer que ce service a un coût).

## VI.A.2 Les EPCI

Les EPCI ont de par la loi la compétence gestion des déchets, qui est ici déléguée au SMICTOM.

Ces EPCI ne réalisent donc pas directement d'actions en faveur de la prévention des déchets mais plusieurs de leurs politiques peuvent venir croiser des enjeux de la réduction des déchets, que ce soit dans le domaine environnemental ou social.

### VI.A.2.a La communauté de communes Hanau La Petite Pierre

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la suite de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Hanau et du Pays de La Petite Pierre. Située au nord-ouest du Bas-Rhin, elle regroupe 38 communes dont 24 sont membres du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Elle comprend 27.162 habitants.

En plus des compétences obligatoires, la CC Hanau la Petite Pierre dispose de plusieurs compétences optionnelles, dont l'accueil Petite enfance, l'animation enfance et jeunesse et le périscolaire, ce qui lui donne un rôle important dans les domaines de l'enfance/ jeunesse.

En termes d'environnement, la CC Hanau la Petite Pierre est engagée dans un plan paysage, avec une politique de soutien à la plantation de haies et de vergers. Elle soutient aussi l'acquisition de vélo à assistance électrique et a installé des bornes de recharge électrique sur son territoire. La CC a mis en place un groupe de travail environnement qui est dynamique.

### VI.A.2.b La communauté de communes du Pays de Saverne

La CC du pays de Saverne a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de la communauté de communes de la Région de Saverne, ainsi que celle du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Elle compte 35 communes. Elle s'est dotée des compétences petite enfance et enfance. Ainsi, elle gère de nombreux équipements à destination des familles (multi accueil, accueil de loisirs,...) et elle soutient des activités à destination des jeunes (association réseau animation jeunes).

La communauté de communes intervient principalement en faveur des vergers, dans un objectif de préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages du piémont. Durant 3 années d'opération « VSA », Vergers Solidaires d'Alsace, en partenariat avec le Département et la Région, elle a contribué à la plantation d'arbres hautes – tiges et de haies. A son échéance, en 2017 et 2018, la Communauté de Communes a poursuivi l'opération d'aide à l'achat d'arbres fruitiers haute-tige, avec la participation financière des fonds TEPCV (financements à 80%). Depuis 2019, l'action se poursuit sur fonds propres.

La Communauté de communes finance également la plantation de jachère fleurie en partenariat avec diverses communes volontaires, dans un souci esthétique mais aussi afin de favoriser la biodiversité en milieu urbanisé et rural, par le choix de fleurs mellifères favorables aux insectes butineurs.

### **VI.A.2.c La communauté de communes de la Mossig et du Vignoble**

Elle est issue de la fusion, en 2017, de la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig et de la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble. Le territoire compte 24 544 habitants pour 24 communes. Wasselonne et Marlenheim sont les 2 bourgs principaux. Seules trois communes de cet EPCI adhèrent au SMICTOM : Knoersheim, Zehnacker et Jetterswiller.

### **VI.A.3 Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau**

Le PETR a été créé en 2017, prenant la suite de l'association du Pays de Saverne, plaine et plateau. Il comprend trois EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), la CC (communauté de communes) de l'Alsace Bossue, la CC Hanau la Petite Pierre et la CC du pays de Saverne.

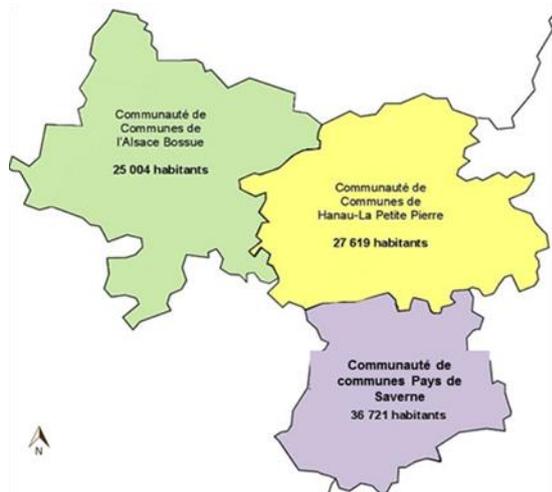


Figure 3 : Carte du périmètre du PETR

Son action s'articule autour de plusieurs axes :

- L'économie et l'emploi, puisqu'il a repris les missions de la maison de l'emploi suite à sa dissolution (soutien financier à Initiatives pays de Saverne, bourse aux locaux professionnels, club RH, ...);
- La planification, puisque le PETR porte le SCOT;

- La contractualisation, avec le pacte territorial de relance et de transition écologique, signé avec l'Etat, la Région et la CEA et le programme LEADER (Gal des Vosges du nord) ;
- La transition énergétique, avec le portage pour les EPCI du PCAET (plan climat-air-énergie), la mise en place de France Rénov (auparavant espace info énergie), la création de la SAS centrale villageoises du pays de Saverne, un cadastre solaire ; il est aussi porteur d'un programme alimentaire territorial ;
- Des actions autour de la mobilité durable (prime acquisition VAE, ...)
- La santé, avec le contrat local de santé, signé avec l'ARS et une action Territoire de santé de demain.

Lors du programme LEADER 2014/2020, le PETR a notamment soutenu l'installation de deux magasins vrac dont celui de Saverne ou une étude sur les matériaux biosourcés portée par le PNR. Il a aussi conduit deux études, une sur la filière bière locale et une sur la création d'un réseau de tiers-lieux.

*Zoom sur le PCAET : le plan climat intègre dans son plan d'actions deux fiches actions concernant les déchets : une sur la valorisation des biodéchets (GEBIODEC) et l'autre sur la mise en place du PLPDMA du SMICTOM. Il est aussi prévu un groupe de travail sur les achats durables et le déploiement de tiers lieux sur le territoire.*

## VI.A.4 Les communes

Les communes sont des acteurs relais de la prévention des déchets, car les enjeux de la réduction des déchets viennent croiser ceux des communes notamment en matière de lien social, de vivre ensemble, d'animations, de qualité de vie et de respect de l'environnement quotidien (notamment gestion des dépôts sauvages). Elles ont une connaissance du terrain, qui est riche pour la mise en œuvre des actions.

Certaines communes plus importantes sont dotées d'un chargé de mission Environnement ou Développement Durable, qui peut être le relais du SMICTOM pour faire remonter des projets et porter des actions inscrites dans le PLPDMA.

Par ailleurs, les élus locaux peuvent constituer des relais de terrain des objectifs et des actions du PLPDMA, en relayant le discours de prévention au quotidien.

De même, les communes disposent de moyens de communication directs auprès des habitants, comme un bulletin municipal, de l'affichage (panneau lumineux, affichage, banderole) le plus souvent un site internet, mais aussi des services qui se développent comme des applications, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), ce qui peut permettre de diffuser de l'information sur la prévention, les bons gestes, d'informer sur des animations proposées par le SMICTOM, ...

Par le biais de leur CCAS, les communes peuvent aussi relayer des actions sur la consommation responsable, la maîtrise du budget des familles par le zéro déchet, la lutte contre le gaspillage alimentaire,...

Enfin, les communes sont aussi productrices de déchets, notamment de déchets verts, de par leurs activités et peuvent donc être intéressées pour les réduire, dans la mesure où cela constitue une charge pour leur budget. Elles peuvent mettre en place des démarches d'écoexemplarité, pour montrer l'exemple, tester des solutions et le faire savoir aux habitants.

Les communes peuvent donc être le relais direct du SMICTOM pour :

- La gestion des déchets verts et le compostage de proximité
- La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective sous leur responsabilité (cantines scolaires notamment)
- Des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants et des usagers
- La mise en place d'actions d'écoexemplarité.

#### *VI.A.4.a La commune de Saverne*

La commune de Saverne est la ville principale du territoire du SMICTOM, avec 11 548 habitants. Le SMICTOM dispose d'une déchèterie sur cette commune.

Elle s'est dotée depuis plusieurs années d'une mission développement durable avec un agent dédié et d'une commission Transition écologique – mobilité douce – forêt (la commune gère une importante forêt communale).

Elle a notamment mis en place un conseil local du développement durable, composé d'élus, d'acteurs économiques, d'associations et de personnes qualifiées. Elle organise des permanences sur les marchés pour sensibiliser au développement durable et des actions de nettoyage au printemps.

En termes de mobilité, la ville a mis en place une navette électrique et dispose d'un service d'autopartage.

Par ailleurs la commune de Saverne est concernée par un quartier Politique de la ville, où la question des déchets est régulièrement évoquée au sein du groupe de travail « qualité de vie », notamment sur la sensibilisation des publics ou le jardinage.

#### *VI.A.4.b La commune d'Ingwiller*

Deuxième commune par la taille du SMICTOM, la commune compte un peu plus de 4100 habitants et se situe sur le territoire de la CC Hanau La Petite Pierre.

Une des trois déchèteries du SMICTOM se situe sur cette commune.

Elle mène des actions de gestion de ses déchets verts qu'elle composte elle-même aux ateliers municipaux. Elle est attentive aux matériaux biosourcés et au réemploi des matériaux du bâtiment dans ses chantiers. Elle projette de passer aux produits d'entretien ecolabellisés pour le nettoyage de ses équipements.

#### *VI.A.4.c La commune de Bouxwiller*

La commune compte un peu plus de 4000 habitants et se situe sur le territoire de la CC Hanau La Petite Pierre.

La commune est dotée d'un chargé de mission Environnement, qui mène différentes actions dans la commune, en matière d'écoexemplarité et de réduction des déchets. On peut citer comme exemple le réemploi des déchets de chantier ou la valorisation in situ des déchets verts de la commune :

- Les déchets verts de la commune sont tous réutilisés sur place
- Les tontes sont mélangées avec du fumier chez un agriculteur

- Les feuilles partent aussi chez un agriculteur, un prestataire lui aère son fumier et ajoute les feuilles
- Les tailles sont broyées et la commune emploie ce broyat dans les espaces verts.

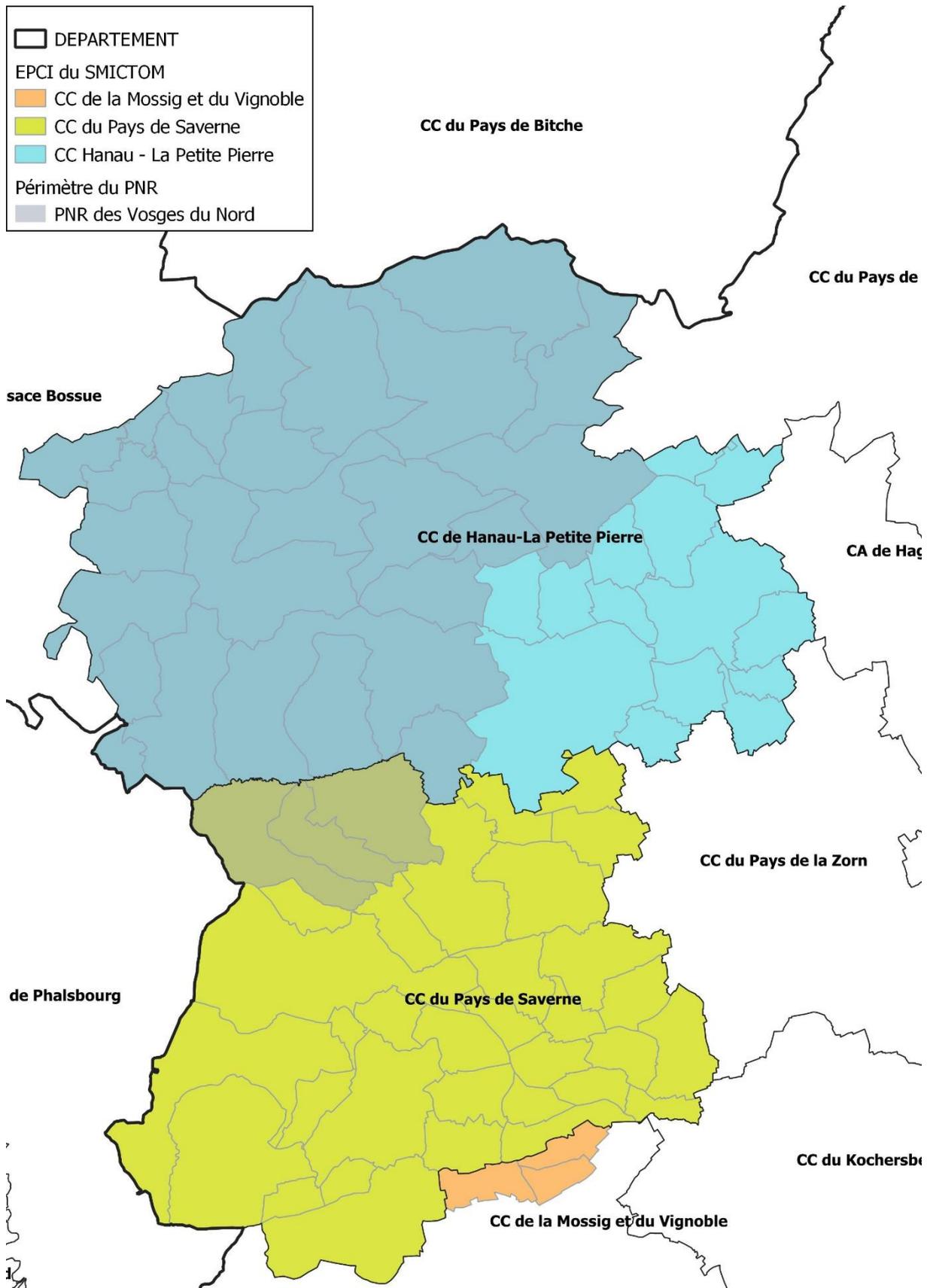
Cette commune a aussi organisé une rencontre avec les associations de la commune pour les sensibiliser aux écomanifestations.

Pour les fêtes, ils mettent en place une collecte des sapins de Noël qui sont ensuite compostés.

Ils disposent de 2ha de jardins familiaux et d'une association dynamique dans le domaine du jardinage.

### **VI.A.5 Le PNR (Parc naturel régional) des Vosges du Nord**

Le PNR comporte 111 communes sur 8 communautés de communes (2/3 dans le Bas-Rhin et 1/3 en Moselle), soit 81 784 habitants. Il couvre une partie de la CC Hanau la Petite Pierre et quelques communes de la CC du pays de Saverne.



Le siège du PNR se situe à La Petite Pierre.  
 Ses missions s'organisent autour de quatre axes :

- La nature et l'agriculture : Il a pour mission le maintien de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes du parc : forêts, cours d'eau, zones humides, rochers, vergers et prairies. Ses principales activités sont l'accompagnement technique des élus, la gestion de la réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche, la mise en œuvre du programme Natura 2000, le suivi scientifique d'espèces et de milieux remarquables et la sensibilisation du public à la protection de la nature
- La médiation et la culture : l'objectif de la médiation est de sensibiliser le grand public aux richesses environnementales et patrimoniales du Parc en menant des actions pédagogiques. Pour valoriser le patrimoine du Parc, le PNR met en œuvre diverses actions culturelles, en partenariat avec les musées et sites du territoire volontaires. Il développe des initiatives innovantes répondant à la demande dans ces domaines.
- L'aménagement, le développement et le tourisme durable : Innover en architecture et en urbanisme, est une priorité pour le parc, en particulier à travers le renouvellement urbain, l'éco-rénovation et l'éco-construction. Le Parc a pour objectif d'accompagner l'évolution du paysage et de faire vivre le patrimoine bâti, en particulier par la valorisation des ressources et ses savoir-faire locaux. Pour cela il accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et les particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation. Il développe aussi des projets économiques en lien avec les ressources du territoire, pour y créer de la valeur ajoutée, non délocalisable (bois, grès, paille, terre...).
- Un observatoire des territoires. Pour orienter les actions, mener une démarche d'évaluation et permettre le suivi à long terme de l'évolution du territoire, le Parc naturel régional des Vosges du Nord dispose d'un observatoire du territoire. Cet outil de connaissance globale et multithématique s'appuie sur un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet de capitaliser les connaissances sur le territoire dans tous les domaines utiles aux politiques publiques. Il porte à la connaissance des acteurs, partenaires et élus, les cartes, statistiques et analyses utiles à la prise de décision.

Le PNR a notamment mis en place des actions en faveur de la biodiversité dans les espaces publics et les jardins (sensibilisation au jardinage au naturel, formation « fleurir autrement»). Ils organisent en 2022 un concours « famille à biodiversité positive » avec un accompagnement de 5 familles dans la gestion de leurs espaces extérieurs. D'après le Parc, l'angle de la gestion des déchets de jardin n'est pas évoqué lors de ces actions d'animation.

Ils travaillent aussi sur l'écorénovation, l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux dans l'habitat (notamment le bois local).

Ils assurent la promotion des produits locaux et ont porté une démarche de PAT, actuellement suspendue. Des actions devraient être soutenues dans le futur programme LEADER du PETR pays de Saverne, plaine et plateau.

Le PNR anime une marque de territoire, qui fédère les acteurs du territoire engagés, en lien avec les valeurs du parc. C'est un outil de reconnaissance pour ces entreprises.

Dans les Vosges du nord, les filières suivantes sont mises en avant :

- Miel
- Fruits/légumes/produits dérivés (arboriculture, maraîchage, plantes aromatiques, safran, confitures)

- Viande ovin/bovin
- Hébergements/restauration/prestations éducatives (sorties nature)
- Pierre
- Eau minérale.

## VI.A.6 Le SMITOM Haguenau-Saverne

Le SMITOM propose aux syndicats adhérents du matériel pour des animations (kits couches lavables, kit faire ses produits soi-même, kit gaspillage alimentaire) et ils peuvent réaliser certaines animations si besoin.

Ils font de la mise en réseau ; ainsi ils ont organisé une rencontre des syndicats adhérents du SMITOM avec l'association Alsace Ecomanifestations.

Dans leurs supports de communication, ils intègrent des éléments de prévention, comme par exemple sur leur site internet où une page est dédiée à la prévention.

Ils apportent aussi des financements pour des actions portées par le SMICTOM.

Ils ont missionné le Réseau compost citoyen pour faire de la promotion du compostage et faire le recensement des sites de compostage partagé sur leur territoire.

L'ambassadeur de tri du SMITOM a suivi une formation de maître composteur et dans ce cadre travaille sur un projet de mutualisation d'approvisionnement en broyat pour les sites de compostage collectif.

## VI.B Les acteurs associatifs

### VI.B.1 Les associations mobilisées dans le lien social, le vivre ensemble (MJC, associations caritatives, paroisses)

Le territoire compte de nombreuses associations qui jouent un rôle dans le lien social, que ce soit des associations de jeunesse, d'animation socio-culturelle, ...

#### VI.B.1.a Le Réseau animation Jeunes

Le **RAJ (Réseau Animation Jeunes)** est une association intercommunale de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, chargée de la mise en place de lieux d'accueil et de l'animation pour les jeunes âgés de 8 à 16 ans. Les actions sont centrées sur les jeunes et leurs besoins spécifiques, l'objectif principal de l'association étant d'organiser les temps de loisirs avec eux et non uniquement pour eux.

Ainsi, les jeunes participent à différents chantiers et ateliers découverte, dont une partie est liée aux enjeux du PLPDMA : découverte de légumes et cuisine, fablab graphique, rénovation d'un vieux combi,...

Le RAJ a participé à différentes actions dans le cadre de TZDZG dont le Rézo Zéro Déchet et organise des opérations de ramassage de déchets avec les jeunes.

### VI.B.1.b MJC de Wingen-sur-Moder

La MJC est un outil, un espace de vie sociale mis à la disposition de tous les habitants de la région. Elle compte 600 membres et propose près de 20 activités récréatives et éducatives variées : physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques, sociales. La MJC est conventionnée avec la CAF en tant qu'espace de vie sociale.

Parmi les activités, on compte un atelier couture, un SEL (avec mise en place d'une zone de gratuité – les GratiSel) et une animation pour les enfants, le Péri Sauvage, atelier périscolaire dans la forêt avec notamment mise en place d'un bac à compost.

La MJC participe à la CCES du PLPDMA de SMICTOM de la région de Saverne.

### VI.B.1.c Les paroisses et les associations caritatives

Le territoire compte aussi des associations caritatives et des paroisses qui se mobilisent et mènent des actions dont certaines font écho directement ou indirectement avec les enjeux du SMICTOM. C'est par exemple le cas des paroisses protestante et catholique de Saverne qui s'associent pour organiser le Salon du tri et du recyclage ou la Fringuerie qui est une boutique solidaire gérée par la paroisse protestante de Dettwiller.

**Zoom : le salon du tri et du recyclage – 27 mars 2022 – organisé par les paroisses en partenariat avec la ville de Saverne, ce « salon regroupe les associations, institutions, entreprises actives dans la protection de l'environnement, la réduction des déchets, afin de les faire connaître et leur donner l'occasion de trouver de nouveaux membres ou clients. Les visiteurs découvriront avec eux diverses façons de s'engager pour l'écologie ou la solidarité. Le prix d'entrée du Salon est un objet pouvant être recyclé ou revendu par un exposant : tissus, vêtements, bouchons, stylos vides, laine, livres, vaisselle, jeux, jouets, décoration. La restauration sera réalisée à partir d'invendus (fruits, légumes, laitages, pain) collectés dans différents magasins et chez des producteurs. En les transformant, l'équipe en cuisine les valorise et lutte contre le gaspillage alimentaire. Il en résultera de bons petits plats à déguster en famille. L'atelier couture présentera ce qu'il est possible de faire avec des tissus de récupération, facile à réaliser chez soi : lingettes démaquillantes, serviettes, sacs à pain, sacs à vrac. Les enfants auront aussi leur atelier où ils pourront créer un objet à emporter, et participer à une œuvre collective. Ils pourront également faire un parcours d'expériences auprès de certains exposants qui leur proposeront une petite activité ludique. » DNA – 21 mars 2022**

### VI.B.1.d La Jeune chambre économique de Saverne

La Jeune Chambre Economique (JCE) est un réseau de jeunes de 18 à 40 ans qui vise à faire émerger des projets innovants d'intérêt général, au bénéfice des territoires, tout en formant ses bénévoles à devenir des acteurs du changement.

La JCE de Saverne a porté ces dernières années différents projets en lien avec le développement durable et les déchets comme une participation au *World clean up day*, une action de sensibilisation aux circuits courts, ...

Ils ont participé à certaines actions dans le cadre de TZDZG du SMICTOM.

## VI.B.2 Les associations environnementales

### VI.B.2.a Repair Café de Saverne

Cette association a été créée en 2015 avec l'aide du SMICTOM pour animer un Repair café sur le territoire. Elle réalise de nombreuses animations tout au long de l'année à Saverne, Marmoutier, Steinbourg, Bouxwiller, ... en moyenne, ils réalisent un atelier par mois sur 10 mois de l'année.

Ainsi, ils ont traité plus de 5,5 tonnes d'objets entre 2015 et 2019, avec un taux de réparation de 50%.

### VI.B.2.b Osmonde 21

OSMONDE 21 est une association éco-citoyenne qui s'est fixée comme objectif d'œuvrer activement pour la préservation de l'environnement en informant, en influençant et en agissant.

Cette association propose aussi divers moyens et outils aux différentes associations locales, pour les aider à baisser le volume de leurs déchets lors d'évènements et manifestations.

Pour les aider, l'association mène une enquête au préalable en étudiant le tri, les types de déchets utilisés, afin de proposer les meilleures solutions pour les réduire.

Le SMICTOM a soutenu cette action de l'association en apportant un soutien financier.

### VI.B.2.c Eco-manifestations Alsace

Éco-Manifestations Alsace assure la promotion de la culture éco-responsable dans le cadre général du développement durable auprès des organisateurs de manifestations de tout type (culturelles, sportives, populaires, institutionnelles...).

Ses missions sont les suivantes :

- Conseiller les structures désirant intégrer des pratiques éco-responsables à l'organisation de leurs événements ;
- Proposer des outils pour faciliter l'adoption de ces pratiques ;
- Développer des services de location et de lavage de gobelets réutilisables ;
- Labelliser les éco-manifestations ;
- Former des équipes environnement ou les membres de l'organisation aux pratiques éco-responsables ;
- Animer des rencontres entre les différents acteurs concernés par la thématique.

EMA est une émanation de l'association ZONE 51 et de l'ADEME. ZONE 51, dont la finalité est la promotion des musiques actuelles à Sélestat, se préoccupe dès 2004 de l'impact sur l'environnement des concerts qu'elle organise. En 2007, ZONE 51 signe une charte de partenariat avec l'ADEME et devient adhérente du club « Planète Gagnante ». De plus en plus sollicitée par des organisateurs pour du conseil et pour la location des gobelets en plastique réutilisables, ZONE 51 crée en 2011 un poste de chargé de mission dédié aux éco-manifestations (aide financière de l'ADEME, du Conseil Général du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ainsi que celle de la Région Alsace).

Depuis le 10 décembre 2015, EMA s'est dotée d'une gouvernance propre et existe en tant qu'association autonome.

Elle a accompagné le SMICTOM dans la sensibilisation des organisateurs de manifestations et a travaillé pour mettre en place un service de location / lavage de gobelets sur le territoire, qui n'a pas abouti, faute de porteur de projet.

En parallèle, en 2018, une réunion d'information sur les éco-manifestations a eu lieu en octobre, elle a permis de réunir près d'une vingtaine d'organisateur·s d'événements. 5 structures ont par la suite été accompagnées par Eco-manifestations Alsace et 3 manifestations sont ainsi devenues des éco-manifestations (50 actions mises en place), une compétition de judo et une compétition de gymnastique rythmique à Saverne, ainsi qu'une fête des jardiniers à Weinbourg ; elles ont permis de sensibiliser 5600 personnes.

#### **VI.B.2.d Réseau Compost Citoyen Grand Est**

Ce réseau s'est créé en 2017 autour de quatre organisations (Biocyclade, Fredon, Maison du compost et OrgaNéo) et avec l'aide de l'ADEME. Les objectifs sont de promouvoir la prévention et la gestion de proximité des biodéchets par l'évitement, le détournement, le compostage et toute forme innovante de réduction et/ou de valorisation des biodéchets, mais aussi de rassembler, représenter et accompagner les acteurs.

Le réseau assure notamment l'animation de la semaine du compost de proximité « Tous au compost ». Il accompagne les acteurs de la prévention et de la gestion de proximité et notamment les collectivités, par des journées d'études, des rencontres, de la mise en réseau,...

Il porte aussi un programme de formation régional pour faire monter en compétence les acteurs du territoire.

Localement, sur le territoire du SMICTOM, c'est la Maison du compost qui est l'interlocuteur, notamment pour les formations. Elle est missionnée par le SMITOM pour assurer la promotion du compostage et accompagner les collectivités adhérentes. Elle assure la formation des référents, quelques installations sur site, de la mise en réseau des chargés de mission pour les aider à créer un réseau de référents sur leur territoire. Elle propose notamment des supports de communication mutualisés.

#### **VI.B.2.e Zéro déchet Strasbourg**

L'association a été créée en 2016, tout d'abord sous forme de collectif et a rejoint ensuite la fédération des groupes locaux de Zéro Waste France.

Elle a pour mission :

- Sensibilisation et information des citoyens de l'Eurométropole et de ses alentours
- Mise en place d'actions et projets pour faciliter les modes de vie zéro déchet à Strasbourg
- Encourager les décideurs politiques de la ville à tendre vers des pratiques plus responsables face aux déchets et à leur traitement.

Elle comprend une quarantaine de bénévoles, 2 salariés à temps partiel et une centaine d'adhérents.

Elle met en place de nombreuses actions et animations, comme :

- Zéro déchet sport, un accompagnement des acteurs du sport vers le zéro déchet
- L'organisation de défis zéro déchet
- Un recensement des magasins vrac
- Un défi kermesse zéro déchet
- Le développement de la consigne (participation à la création du réseau Alsace Consigne)

#### **VI.B.2.f SOS pla'nette**

Cette association de Saverne met en place des actions de nettoyage de la nature et de sensibilisation depuis 2020. Elle a été créée à l'initiative de plusieurs personnes et accompagne ces actions de nettoyage, individuelles ou collectives.

#### **VI.B.2.g Alsace Nature**

Cette association, membre du réseau FNE, organise notamment des animations et des actions de sensibilisation à la nature, la biodiversité et sa préservation. Elle assure aussi des missions de veille sur l'environnement et fédère les associations locales alsaciennes.

Ils ont mis en ligne un accompagnement aux opérations de ramassage de déchets dans la nature, avec un ensemble de conseils méthodologiques et pratiques et des éléments sur le zéro déchet « Stop poub ».

### **VI.B.3 Les associations d'éducation à l'environnement**

Le SMICTOM bénéficie d'un tissu important d'associations d'éducation à l'environnement sur les Vosges du nord, en lien avec la présence du PNR qui les a structurées en réseau (REEVON Le réseau d'éducation à l'environnement des Vosges du Nord).

Le SMICTOM travaille ainsi régulièrement avec les Piverts, la Grange aux Paysages, la Maison de l'eau et de la Rivière.

#### **VI.B.3.a Les Piverts**

Les Piverts est une association à but non lucratif qui œuvre à éduquer tous les publics à la richesse et à la fragilité de l'environnement, et à initier des changements de comportement. Elle crée une dynamique locale dans les Vosges du Nord et environs, en matière d'éducation à l'environnement.

Depuis 1997, l'association est constituée de bénévoles et de salariés qualifiés développant de nombreux projets de sensibilisation sur 3 principaux axes : connaître et protéger les espaces et les espèces, (re)connecter avec la nature et repenser nos modes de consommation.

L'association organise notamment régulièrement des zones de gratuité en partenariat avec Emmaüs.

#### **VI.B.3.b La Grange aux Paysages**

Située à Lorentzen, sur le territoire de la CC de l'Alsace Bossue, cette association a pour vocation principale la (re)découverte du territoire d'Alsace Bossue en donnant aux participants les outils

nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux et culturels. Ces outils permettront, en les extrapolant à une échelle globale, d'opérer un changement de comportement et d'agir de façon plus responsable et éco citoyenne. Logée dans un site patrimonial réhabilité, l'association compte un espace d'hébergement et de restauration et un espace pédagogique et d'accueil. Elle assure aussi des animations en dehors de ce site, à destination des scolaires notamment. Dans ce cadre, elle organise des ateliers récup, des journées du faire soi-même, ...

Ils ont organisé dans le cadre de TZDZG différentes animations grand public ou sur temps scolaire pour le SMICTOM, en lien avec l'économie circulaire.

Dans le cadre du Concours jardiniers pour la biodiversité du PNR, l'association fait l'audit des jardins du concours en amont.

### **VI.B.3.c La Maison de l'eau et de la rivière**

La Maison de l'eau et de la rivière a été créée en 1999, au départ par la CC de la Petite Pierre. Elle dépend aujourd'hui du PNR.

La Maison de l'Eau et de la Rivière propose tout au long de l'année des activités de découverte de la nature et de l'environnement pour les écoles. Ces activités abordent essentiellement les thématiques de l'eau, de la forêt, des énergies, et du développement durable. Elles s'adressent au public scolaire, de la maternelle au lycée.

La MER travaille notamment pour le SMICTOM sur le gaspillage alimentaire, en accompagnant des périscolaires.

### **VI.B.3.d Ethic Etapes**

Cette structure d'hébergement et de restauration de groupe propose des animations sur la nature, en partenariat avec les trois associations citées plus haut.

## **VI.B.4 Les associations arboricoles**

On note sur le territoire la présence de différentes associations en lien avec l'environnement et le patrimoine comme les associations arboricoles. Ainsi le territoire du PNR compte près de 40 associations arboricoles.

Ainsi, l'association arboricole de Petersbach propose de broyer les branches à domicile, dans un rayon limité de 20 kms maximum autour de Petersbach, plus Saverne et sa proche banlieue et uniquement sur le territoire du SMICTOM de Saverne.

L'association arboricole de Bouxwiller ARBOBOUX, très active dans le secteur, œuvre au développement des pratiques arboricoles et encourage toute initiative de mise en place d'outils de transformation des fruits. L'Association des Producteurs de Fruits et Distillateurs de Bouxwiller et Environs a pour but l'organisation, la coordination, la défense des intérêts généraux, moraux et sociaux de la profession arboricole à l'exclusion de toute fonction économique.

Il y a aussi l'association d'arboriculture La Pommeraie de Schalkendorf qui a pour objectif la conservation de variétés anciennes de pommes et la préservation des vergers familiaux qui entourent

le village. et qui cherche des débouchés pour les fruits de sa centaine d'arbres. Elle organise des ateliers de taille et de greffage pour maintenir ces savoirs dans la population.

Ces associations sont donc intéressantes pour des actions en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la gestion des déchets verts. En effet, elles peuvent être intéressées par du broyat ou du compost issus des déchets des ménages et elles peuvent être le relais d'actions de sensibilisation ou porter des actions d'accompagnement des changements de pratique.

## VI.C Les autres acteurs

### VI.C.1 Les collectifs et individus engagés au sein du Rézo Zéro Déchet

L'animation conduite depuis 10 ans par le SMICTOM a permis de faire émerger un réseau d'acteurs locaux engagés dans la prévention des déchets, soit à titre individuel soit au sein de leur association.

Le SMICTOM a commencé la formation d'acteurs relais en 2013 puis de 2016 à 2019, il a formé des écojardiniers en parallèle. En 2018, le Rézo zéro déchet et jardin naturel de la région de Saverne est né. Une lettre mensuelle a été mise en place en 2019, 2 rencontres a minima sont organisées chaque année et des projets d'habitants en matière de zéro déchet sont accompagnés.

Au sein de ce réseau, des acteurs individuels ont développé des projets comme « Le Vrac, ça m'emballe ! », à l'initiative d'une habitante.

### VI.C.2 Les acteurs de l'ESS

Différents acteurs de l'ESS proposent des actions en lien avec les enjeux du PLPDMA. Certains sont des partenaires importants du SMICTOM comme Emmaüs, d'autres pourraient développer des projets dans le futur PLPDMA.

#### VI.C.2.a Emmaüs Saverne – Haguenau

La communauté s'installe à Haguenau en 1983 et y crée en 1992 un chantier d'insertion autour du tri et de la vente des vêtements. En 1994, elle ouvre une annexe à Saverne. En 2010, une nouvelle salle des ventes aux normes est ouverte à Saverne. Par contre, il n'y a pas de chantier d'insertion à Saverne, ce sont uniquement des compagnons et des bénévoles qui gèrent la salle de vente.

En 2022, Emmaüs ouvre une boutique d'antiquités à Saverne et un nouveau site à Wissembourg.

Le SMICTOM travaille en partenariat avec Emmaüs sur les déchèteries de Marmoutier et Ingwiller, où ont été installés des caissons réemploi. Les agents de déchèterie ont été formés par Emmaüs pour savoir quoi détourner au profit de l'association. Il n'y a pas de caisson à la déchèterie de Saverne car elle est située juste à côté d'Emmaüs.

Le site de Saverne est aujourd'hui trop petit pour bien accueillir le public et ils ont une réflexion pour s'agrandir.

### **VI.C.2.b Utiléco**

Cette structure d'insertion est située en partie à Haguenau et en partie à Woerth.

Elle propose différentes activités pour les particuliers et les professionnels, dont des prestations de jardinage et de débarras. Elle a aussi mis en place un service de location et lavage de gobelets pour les manifestations. C'est le service le plus proche pour les manifestations du SMICTOM qui ne bénéficie pas de ce service sur son territoire.

De même, elle vient de lancer un service de location de couches lavables sur les secteurs de Haguenau et Wissembourg. Ce service n'existe pas sur le secteur de Saverne.

### **VI.C.2.c APH des Vosges du Nord**

L'association a pour vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap et leur famille, en proposant des équipements et des services adaptés. Elle gère notamment un IME, un ESAT, un accueil de jour.

L'ESAT situé à Ingwiller propose des prestations dans le domaine du jardinage, un atelier palette / menuiserie (dont fabrication de composteurs), du conditionnement, une activité de collecte et de tri des déchets de bureaux (papiers, cartons, bouteilles, films plastiques, ...) et des prestations spécifiques (désarchivage, destruction de documents confidentiels, ...)

En ce qui concerne les composteurs, ils en fabriquent avec jardinières, des composteurs avec cloison de séparation et trappe de vidange et de différentes volumétries de 300 à 1000 litres.

Dans l'entretien des espaces verts, ils sensibilisent le client sur l'intérêt de garder les déchets. De plus en plus de clients acceptent de conserver les pelouses. Celles qui sont collectées vont être compostées. En ce qui concerne les tailles, elles sont broyées et le broyat est proposé au client. L'ESAT a acheté un broyeur plus performant pour encourager à les garder (broyat plus décoratif).

En ce qui concerne la collecte et le tri des déchets des professionnels, l'ESAT est contraint par un manque de place et par le besoin de massifier les quantités pour plus de rentabilité. L'idée serait de s'associer avec d'autres pour permettre cette montée en puissance.

### **VI.C.2.d APEDI Alsace (ESAT trois Relais)**

C'est une association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, née de la fusion des Aapei de la région de Saverne, association Travail et Espérance et Aapei de Strasbourg.

Elle accueille 1 300 personnes handicapées intellectuelles dans 26 établissements et services, qui comptent 500 salariés au total.

Elle comprend notamment l'Esat des trois relais, situé à Saverne. Cet ESAT est ouvert depuis 1984 et accueille 100 travailleurs en situation de handicap. Il propose les services suivants : Conditionnement, colisage, Etiquetage, collage, pliage, Mise sous film, Restaurant, cafétéria accueillant du public, Traduction de documents, Fabrication et montage d'ensembles mécaniques, Entretien d'espaces verts, Blanchisserie, Pressing et nettoyage à sec.

### **VI.C.2.e Entraide emploi**

Situé à Monswiller, le groupe Entraide Emploi regroupe :

- Une association intermédiaire qui intervient dans le domaine du service à la personne et de la mise à disposition de personnel aux particuliers, entreprises et collectivités.
- Un chantier d'insertion, proposant ses services dans le domaine de la propreté et de l'entretien des espaces verts.
- Une entreprise d'insertion, qui a deux activités : la sous-traitance industrielle et l'aménagement et l'entretien des espaces verts et espaces naturels.
- Une Entreprise Adaptée, qui réalise des prestations dans la sous-traitance industrielle.

## **VI.C.3 Les acteurs privés ou en relation avec les entreprises**

### **VI.C.3.a Les consulaires**

Les consulaires accompagnent les entreprises tout au long de leur vie dans leur développement. L'environnement fait partie des axes de travail des consulaires et notamment la gestion des déchets, sous l'angle de la réduction (baisser sa facture de collecte et de traitement), de la réduction de leur toxicité et d'une meilleure valorisation.

#### **VI.C.3.a.1 La Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole**

La CCI a différents dispositifs, en lien plus ou moins direct avec les déchets, comme une offre de formation mais aussi un accompagnement pour les commerçants, restaurateurs et hébergeurs pour leur permettre de se lancer ou d'accélérer la transition écologique de leur établissement. L'objectif est de les sensibiliser et les accompagner dans leurs démarches. Ce programme est financé dans le cadre du plan de relance.

La CCI accompagne aussi les entreprises dans l'économie circulaire et notamment l'éco-conception de leurs produits.

#### **VI.C.3.a.2 La Chambre des métiers d'Alsace**

La Chambre de Métiers d'Alsace propose aux entreprises artisanales un accompagnement concret et ciblé en matière de développement durable, pour faire de la transition écologique un levier de compétitivité. Cela passe par différents dispositifs et la réduction des déchets est appréhendée notamment comme un levier pour dégager des marges supplémentaires.

Par ailleurs la CMA anime les dispositifs Répar'acteurs et Eco-défis, sur les territoires avec lesquels elle conventionne.

Répar'acteur est un label valorisant les artisans de la réparation (cordonnier, couturier,...). Un annuaire national est édité, à destination du public. Il n'est pas mis en place actuellement sur le territoire du SMICTOM. La CMA estime à 150 le gisement de professionnels faisant de la réparation sur le territoire du SMICTOM.

Les Ecodéfis est un accompagnement complet des professionnels sur l'environnement. Le professionnel, au vu d'un diagnostic, choisit ensuite trois cibles et travaille dessus. Les actions du défi sont à définir avec la collectivité. La labellisation a lieu au bout d'1 an quand les actions sont mises en place.

Enfin, elle peut organiser des temps avec les artisans (petit déj par exemple) sur la thématique des déchets, en partenariat avec la collectivité. C'est notamment intéressant en cas de changement, mise en place de nouvelles modalités de collecte,...

### **VI.C.3.a.3 La Chambre d'agriculture d'Alsace**

La thématique des déchets n'est pas traitée directement par la Chambre d'agriculture, mise à part pour l'organisation de collectes de déchets spécifiques à l'activité agricole.

Par contre, la CA dispose d'outils d'accompagnement à la vente directe, à la transformation à la ferme, pour développer les circuits courts.

Ils ont notamment accompagné un projet de conserverie à Weiterswiller.

Pour l'instant ces accompagnements ne prennent pas en compte les notions de zéro déchet, consignes ou réemploi.

### **VI.C.3.b Les réseaux professionnels**

#### **VI.C.3.b.1 Le réseau Alsace consigne**

Lancé en 2019, le réseau est né de la volonté de remettre la lumière sur une pratique qui correspond de plus en plus aux attentes des consommateurs (envie de produits sains, d'emballages plus respectueux de l'environnement). Cette initiative est 100 % financée par ses quatre membres fondateurs, les eaux de source Carola et Lisbeth, le brasseur Meteor et l'association Zéro Déchet Strasbourg. Les membres fondateurs ont souhaité se réunir afin de travailler ensemble à mieux faire connaître l'offre de produits consignés et ses lieux de distribution et à lever les freins d'usage que peuvent rencontrer consommateurs et distributeurs.

Alsace Consigne a pour objectif de fédérer associations, industriels et distributeurs dans le but de promouvoir l'usage de la consigne en Alsace.

Une dizaine de structures ont adhéré au réseau depuis sa création, regroupant des gros producteurs (Kronenbourg) comme des produits de niche (laits végétaux).

Ce réseau communique sur les réseaux sociaux et avec un site internet qui comprend notamment une carte interactive où l'on retrouve l'ensemble des points de dépôt et de vente.

### *VI.C.3.c Quelques entreprises locales engagées*

#### **VI.C.3.c.1 Les magasins de Vrac : Vracomarché et le Marché de Pauline**

Le territoire dispose de deux magasins de vrac qui proposent tous les deux des animations : un à Saverne (Vracomarché) et un à Ingwiller (marché de Pauline).

#### **VI.C.3.c.2 L'Arbocal**

Situé à Weiterswiller, au pied même des vergers qui ont fait naître ce projet, L'Arbocal s'est fixé pour mission de valoriser les fruits et les vergers du piémont des Vosges tout en proposant des produits sains, locaux et durables, et en participant au développement du territoire, à travers les activités suivantes :

- la pérennisation des vergers à travers la valorisation des fruits dans des produits sains, et l'entretien des vergers,
- la valorisation des invendus ou surproductions ponctuelles des maraîchers,
- des ateliers collectifs pour les particuliers qui souhaitent occasionnellement transformer leurs fruits dans une ambiance conviviale et dans un atelier professionnel.

Ils travaillent en partenariat avec des associations d'arboriculteurs pour récupérer les fruits.

Et ils ont fait le choix de l'insertion, avec plusieurs postes dédiés à des personnes en insertion.

## **VII Analyse des actions de prévention réalisées sur le territoire**

---

En 2010, le SMICTOM lance une étude de faisabilité de la tarification incitative et une étude pour la mise en place d'un programme local de prévention et recrute un chargé de prévention. Ce programme est adopté en 2011 et le syndicat recrute un ambassadeur de tri – prévention.

Ce programme va couvrir la période 2011-2015.

Puis, fin 2015, le syndicat est retenu à l'appel à projet Territoire zéro déchet zéro gaspillage, pour la période 2016-2019.

Depuis la fin de TZDZG, le SMICTOM a continué à animer des actions sur la prévention, dans l'attente de la réalisation de son PLPDMA.

### **VII.A Le programme local de prévention 2011/2015**

Le SMICTOM s'est donné comme cible prioritaire durant ce programme :

- la réduction des biodéchets,

- la promotion de l'éco-consommation
- et l'éco-exemplarité des collectivités adhérentes.

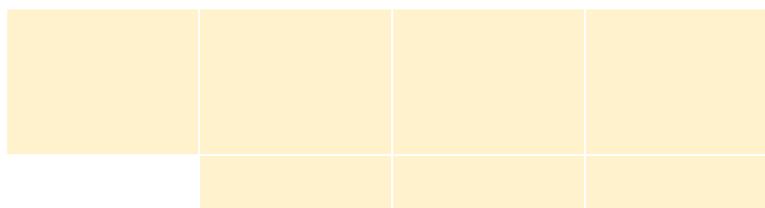
Et dès l'année 2011, le SMICTOM s'appuie sur des partenariats pour atteindre ces objectifs. De même, le syndicat met en place dès le démarrage et durant tout le programme des actions de communication pour sensibiliser, informer et relayer les actions menées. Cela passe notamment par la création en 2011 d'un site internet.

Le syndicat se donne les moyens et consacre en moyenne 2.35 € par habitant durant la période 2012/2015 pour ce programme, qui est soutenu par l'ADEME.

### VII.A.1 Les actions mises en place

Actions	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Réduction des biodéchets</b>					
Vente de composteur					
Sensibilisation au jardinage écologique					
Lutte contre le gaspillage alimentaire					
Soutien à l'achat d'un broyeur par une association					
Soutien aux communes qui gèrent des plateformes de déchets verts					
<b>Eco-consommation</b>					
Stop pub					
Réemploi des textiles					
Animations sur l'éco-consommation					
Création d'un Repair café					
<b>Ecoexemplarité des collectivités</b>					
Soutien aux communes pour le broyage					
Accompagnement des collectivités écoresponsables					
Sensibilisation des élus et des conseils municipaux					
Actions communes de communication					
Formation « gestion des espaces verts					
<b>Communication et sensibilisation des publics - transversal</b>					
Actions de communication (presse, web, ...)					
Programme d'animation scolaire					

Conférences,  
interventions en  
entreprises,  
intervention en  
grande surface  
Formation de  
personnes relais



## VII.A.2 Bilan du PLP 2011/2015

Ce premier programme de prévention a permis d'amorcer une mobilisation du territoire sur ces enjeux, que ce soit au niveau des habitants comme des collectivités et des élus. Le SMICTOM a développé des actions sur les différentes thématiques jugées prioritaires lors de l'élaboration du programme et, ce sur toute la durée. Il a aussi mobilisé ses élus, notamment par la création d'une commission dédiée.

En termes de tonnage, on observe une forte baisse des DMA durant cette période : - 8.66 %, mais cela s'explique en grande partie par la mise en place de la redevance incitative puisqu'on constate une forte baisse des OMR lors de sa mise en place en 2012. Par contre les tonnages apportés en déchèterie augmentent fortement (+21 %) durant la période. Cela peut s'expliquer par un transfert OMR – déchèterie, l'effet de la sensibilisation sur l'importance du tri, la mise en place de nouvelles filières (écomobilier par exemple) et la lutte contre le brûlage des déchets verts.

En ce qui concerne la vente de composteurs, elle a permis un détournement d'une part des déchets fermentescibles, puisqu'on constate entre les caractérisations OMR de 2010 et celles de 2014 que la part des déchets putrescibles passe de 30.9% à 29.1 % et celles des éléments fins (le plus souvent des biodéchets) de 12.7% à 6.4%.

## VII.B Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Après le programme de prévention des déchets qui a duré 5 ans, le SMICTOM a contractualisé avec l'ADEME un contrat Territoire zéro déchet zéro gaspillage lui permettant d'être accompagné durant trois ans sur un nouveau programme d'actions. Celui-ci s'est étalé de 2016 à 2019.

Dans ce programme, ont été notamment continuées les actions de formations et de sensibilisation, avec la création d'un « rézo zéro déchet » comprenant les Relais formés par le Smictom et les acteurs du territoire en lien avec le zéro déchet. Différentes études ont été réalisées pour améliorer le service, comme par exemple l'optimisation des déchèteries.

Globalement, ce programme s'est bien passé, avec une importante mobilisation de partenaires (24 sur la durée du contrat). Le SMICTOM a néanmoins eu des difficultés liées à des partenaires importants qui ont disparu au cours du contrat ou ont changé de statut, entraînant la fin d'actions importantes du programme (dissolution de la Maison de l'Emploi et transformation du pays en PETR). Ainsi, les actions prévues à destination des entreprises et de l'ESS n'ont pas pu être toutes menées à bien, alors que ce sont des actions nouvelles. La réussite de ce programme est donc conditionnée à la mobilisation de partenaires qui ont leurs propres contraintes (disponibilité, budget, priorité) ce qui rend difficile la réalisation complète des actions prévues mais qui d'un autre côté, donne de l'ampleur aux actions

menées, le SMICTOM ne pouvant pas porter seul la dynamique. Néanmoins cette mobilisation de nombreux acteurs et habitants reste une des réussites du SMICTOM sur ces programmes de prévention.

Actions	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Réduction des biodéchets</b>			
Action 10 - Animation gaspillage alimentaire en établissement		Pas d'établissement	
Action 15 – Tri à la source des biodéchets	Etude	Collecte expérimentale	Collecte expérimentale
Action 16 – Soutien à l'acquisition de composteurs			
Action 17 - Réduction des biodéchets : sensibilisation des scolaires et du grand public			
<b>Eco-consommation</b>			
Action 1 - Formation relais éco-conso, action de formation			
Action 2 - Animation du réseau éco-conso, action d'animation			
Action 3 - Soutien au Repair Café Pays de Saverne			
Action 4 - Diffusion du Stop-pub			
Action 6 - Défi famille zéro déchet – sensibilisation ECI des scolaires	annulé		
Action 8 – Journée zéro déchet / actions « consommer autrement »			
Action 12 - Accompagnement à la suppression des sacs de caisse			
Action 5 - Concours de collecte de piles et de petites batteries et sensibilisation sur le tri dans les écoles			
Action 13 bis – création d'un service de location/ lavage de gobelets			Etude de faisabilité
Action 20 - Recycleries dans les déchèteries	Etude et test	Ouverture Ingwiller	Ouverture Marmoutier
Action 25 – Recycl'o		Abandonnée	
Action 26bis : création du rézo zéro déchet			Création à l'automne 2018
<b>Ecoexemplarité des collectivités</b>			
Action 9 - Co-construction d'un programme zéro pesticide			Fin du partenariat
Action 13 bis – chantier exemplaire			Sans suite
Action 24 – Achats durables			
<b>Entreprises et professionnels</b>			
Action 11 - Etude sur les papiers de bureau non ménagers	Étude	Pas de suite	
Action 12 - Action à destination des commerçants : promotion du vrac			
Action 13 - Accompagnement global d'une maison de retraite	Non réalisé	Abandonnée	
Action 14 - Sensibilisation au jardinage au naturel en entreprise			
Action 22 – Recyclerie des matériaux de déconstruction du bâti ancien	Non réalisé		

Action 23 – sensibilisation à l'Ecologie industrielle et territoriale		Abandonnée
Action 26 – Charte entreprise et territoire		Abandonnée
<b>Communication et sensibilisation des publics - transversal</b>		
Action 7 - Communication grand public, action de communication		
<b>Organisation, nouveaux services et financement du service public</b>		
Tarifification	RI et limitation des passages en déchèteries déjà en place	
Extension des consignes de tri	Pas possible sur cette période	
Action 19 - Optimisation du réseau de déchèteries	Etude réalisée	Travaux à Dettwiller
Action 21 - Benches Eco-mobilier, action de mise en œuvre opérationnelle	2 en place	3 en place

En termes de réduction des déchets, ce programme n'a pas permis d'infléchir durablement la courbe de production des DMA sur le territoire du SMICTOM. On constate même une légère hausse de la production d'OMR en fin de contrat. Ce constat est partagé par d'autres syndicats adhérents au SMITOM Haguenau – Saverne sur cette période.

Si on classe les actions menées, on constate que la majeure partie des actions sont des actions de sensibilisation et de formation. Ce sont des actions au long court, dont l'influence n'est pas immédiate sur les comportements des usagers. Durant la période, la SMICTOM n'a pas mis en place d'outils incitatifs, puisque la redevance incitative et la limitation d'accès en déchèterie sont déjà mis en place au démarrage du programme. De même, le SMICTOM n'a pas proposé beaucoup de solutions alternatives, mises à part le développement du réemploi en déchèterie, le stop pub, le Repair café et la vente de composteurs ayant été mis en place précédemment. Il a lancé une étude de faisabilité pour la création d'un service de location /lavage de gobelets et a subventionné les associations qui souhaitent acquérir un broyeur (une association en a bénéficié) et des animations broyage en déchèterie ont été organisées ainsi que de la mise à disposition de broyat.

## VII.C Les actions menées depuis 2019

A la fin du programme TZDZG, le SMICTOM souhaite engager la rédaction d'un PLPDMA, mais la crise du COVID en mars 2020 stoppe la dynamique, devant l'impossibilité de le faire en gardant de la concertation et de la mobilisation des acteurs.

Néanmoins des actions ont continué à être mises en place en 2020 et 2021.

Ce sont notamment :

- La vente de composteur
- L'animation du rézo zéro déchet (avec une publication mensuelle à destination des membres du réseau), avec notamment l'accompagnement des actions des membres du réseau (création de SOS pla'nette, réalisation de vidéos sur les écogestes entre autres)
- Le soutien à des actions associatives de nettoyage de la nature
- Des réunions pour promouvoir les écomanifestations avec l'association Alsace Ecomanifestations
- Des subventions apportées pour des actions de prévention réalisées par différentes associations.
- Des actions de sensibilisation sur le tri dans les établissements scolaires

- Création d'une subvention pour l'achat de broyeur de déchets verts destinée aux communes et aux associations d'arboriculteurs/de sensibilisation à la nature.

Par ailleurs, le SMICTOM a été lauréat d'un appel à projet de l'ADEME Gebiodec, pour 2020/2022, pour mettre en place des actions de prévention et de gestion des biodéchets.

Dans ce cadre des actions de prévention des biodéchets sont mises en œuvre :

- Projet de réduction du gaspillage alimentaire au multi accueil de Marmoutier
- Cycle de 5 séances en partenariat avec la référente familles du Centre Socio-Culturel de Saverne : sensibilisation des familles à l'éco-consommation
- Actions de sensibilisation du grand public
- Création de modules de démonstration sur le jardinage naturel à la déchèterie d'Ingwiller
- Formation des agents aux espaces verts

## VIII Les pratiques actuelles des communes et des habitants – résultats d'enquêtes

---

### VIII.A Les pratiques de réduction des déchets et la satisfaction du service

Une enquête auprès de 600 usagers a été démarrée en décembre 2021. Elle porte sur les pratiques en matière de biodéchets et de prévention, la satisfaction vis-à-vis de la collectivité et la mémorisation/perception des actions de communication de la collectivité.

Il ressort de cette enquête les éléments suivants (hors biodéchets) :

- Une forte satisfaction de l'accueil et des conseils apportés en déchèterie et à l'accueil du SMICTOM.
- Des besoins en information sur le tri (11.8%) et très peu sur la réduction des déchets (2.1%)
- Ceux qui se sentent le moins bien informés sont les 25-39 ans, les plus informés étant le plus de 65 ans.
- 60.6 % lisent la lettre du SMICTOM envoyée avec la facture, mais avec une plus forte proportion chez les plus de 50 ans et un taux très faible chez les moins de 25 ans
- Le réseau des ambassadeurs de tri est peu connu, surtout des plus jeunes.
- Les interrogés privilégient largement la lettre avec la facture et les moyens personnalisés que sont le courrier ou l'appel téléphonique pour recevoir une communication importante comme l'extension des consignes de tri ; les réseaux sociaux et le site internet sont très peu mis en avant.
- Seuls 20% des enquêtés emmènent leur pelouse en déchèterie et 51 % leurs branchages.
- En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, 47% indiquent oublier de consommer certains produits et ceux qui oublient le plus de consommer sont les 25/39 ans.

- En ce qui concerne les vêtements, 61% disent les donner à une association et 11% les emmener en déchèterie.
- Pour les objets qui ne servent plus mais qui sont en bon état, 27% les donnent à une association, 26% les revendent, 10% les mettent dans le caisson réemploi en déchèterie et 2.5 % les jettent dans la benne tout venant.
- La pratique de l'achat d'occasion est bien développée sur le territoire (67%) surtout chez les jeunes (plus de 80 % chez les moins de 40 ans).

Il ressort de ces quelques éléments des pistes d'action :

- La communication adressée et personnalisée, soit à l'oral (en déchèterie, à l'accueil, au téléphone, lors d'animation) ou lors d'envoi postal semblent préférés par les usagers. Néanmoins, le public des moins de 40 ans, qui lit peu la lettre annuelle, ne sera peut-être pas bien ciblé par cette communication. Il reste à trouver comment les toucher, en sachant que ce sont notamment parmi eux que se trouvent les familles avec jeunes enfants.
- Le public a l'air relativement bien sensibilisé aux gestes de prévention ; les actions pourraient être plus ciblées en fonction des tranches d'âge (ex du gaspillage alimentaire auprès des familles).

## VIII.B Zoom sur la prévention des biodéchets : compostage et collecte séparée

### VIII.B.1 La part du compostage individuel et collectif

Dans le cadre de ses actions de prévention, le SMICTOM propose en plus de la vente de composteurs, des sessions de formation d'environ 30 minutes sur les bases du compostage. Ces sessions permettent d'acquérir les bons gestes, d'éviter les nuisances (odeurs, moucheron...) et d'apprendre à utiliser le compost mûr. Par ailleurs, il propose une subvention pour l'acquisition de lombricomposteur pour les personnes qui n'ont pas de jardin. Enfin, il installe des placettes de compostage partagé. Du broyat destiné au compost est aussi à disposition dans les déchèteries d'Ingwiller, Marmoutier et Saverne (dans la limite d'un sac-cabas par foyer).

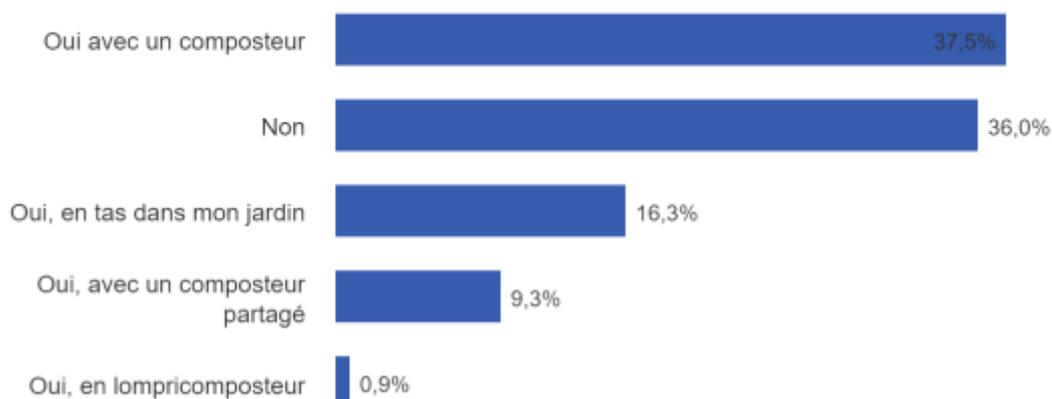
Le SMICTOM propose à la vente des composteurs depuis 2011, au démarrage de son PLP. Il est intéressant de croiser le suivi de la vente de composteurs depuis 10 ans avec les résultats de l'enquête effectuée fin 2021.

En effet, si les ventes de composteurs individuels ont augmenté depuis la mise en place de la collecte des biodéchets en 2018 et ont triplé entre 2015 et 2021, on comptabilise depuis 2013 2724 composteurs vendus. Cela fait environ 10% des ménages du SMICTOM dotés d'un composteur fourni par le syndicat.

Or, dans l'enquête, 78% de habitants déclarent trier tout ou partie de leurs biodéchets. Parmi ces habitants qui trient, 85% pratiquent le compostage.

## Pratiquez-vous le compostage à votre domicile ou sur une placette de compostage partagé ?

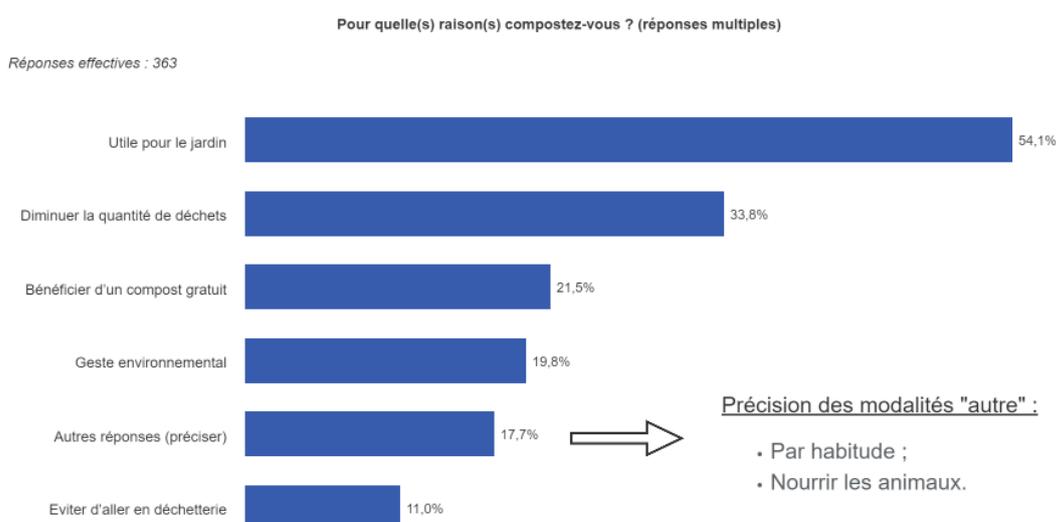
Réponses effectives : 590



Au vu du graphique plus haut, on constate que 64% de l'échantillon déclare composter, ce qui est au-dessus des moyennes constatées par le prestataire de l'enquête (48.2%).

Le territoire du SMICTOM aurait donc une pratique usuelle du compostage, que l'on peut rapprocher de certaines caractéristiques du territoire : beaucoup de petites communes, un habitat en maisons individuelles qui domine. Le compostage est plus pratiqué sur le territoire de la CC Hanau la Petite Pierre, plus rurale que la CC du pays de Saverne. De plus, le compostage est le moins pratiqué chez les 40/55 ans. Par ailleurs, le compostage est pratiqué à 77% par des personnes qui ont un espace vert, mais aussi 35 % qui n'en ont pas (compostage partagé). Enfin, plus la parcelle de jardin est grande, plus la pratique est répandue.

Il est intéressant de voir que (graphe ci-dessous) l'enjeu de réduction des déchets est cité à 33 % par les enquêtés. On peut imaginer que cela soit lié à la redevance incitative qui encourage à composter pour réduire sa facture.



De plus, il est noté que les personnes qui ne compostent pas ne le font pas en priorité par manque de place ou de jardin. Seuls 26% signalent les nuisances ou le manque d'envie.

Enfin, on constate que très peu de répondants ont des soucis avec leur composteur, ce qui montre que la pratique semble pleinement maîtrisée.

## VIII.B.2 La collecte séparée des biodéchets

Suite à l'étude réalisée en 2016 et après avoir expérimenté une collecte, le SMICTOM a mis en place un service de collecte en apport volontaire sur les communes suivantes : Bouxwiller, Dettwiller, Dossenheim-sur-Zinsel, Haegen, Hattmatt, Ingwiller, Marmoutier, Monswiller, Neuwiller-lès-Saverne, Otterswiller, Saverne, Steinbourg, et Wingen-sur-Moder. Ce sont les communes qui concentrent le plus d'habitat collectif.

Le territoire dispose donc de 93 abri-bacs avec des bacs de 240 l dedans, permettant une collecte deux fois par semaine. Les usagers sont équipés d'un bioseau et de sacs biodégradables qu'ils viennent mettre dans les points d'apport volontaire.

Cette collecte intègre des professionnels comme les services périscolaires des deux EPCI.

L'enquête auprès des usagers montre que ce service est encore peu connu, même dans les communes où le service est disponible. Parmi ceux qui n'utilisent pas ce service, on note comme raison la distance à parcourir pour déposer ses biodéchets, le manque de place, le manque de temps et le côté contraignant.

## VIII.C Les pratiques des communes en matière de réduction des déchets

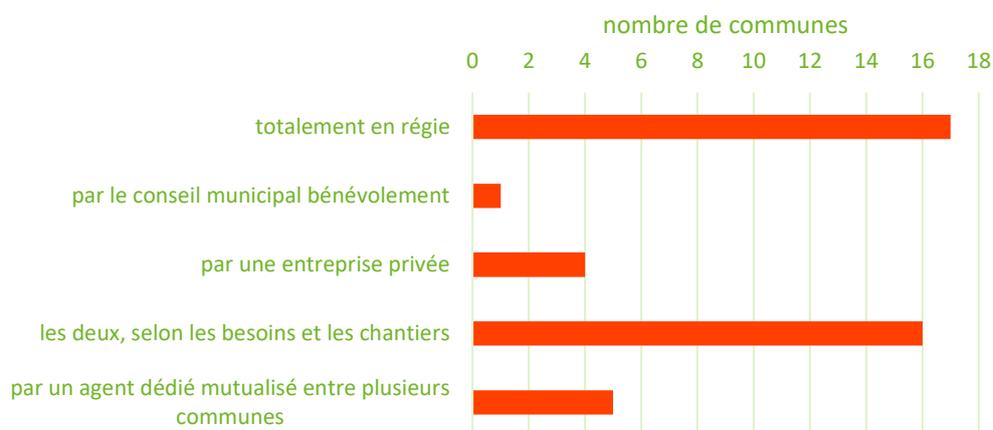
Dans le cadre du diagnostic préalable au PLPDMA, une enquête a été réalisée par Tehop auprès des communes du syndicat. Le but était de recenser les pratiques de prévention des communes et les pistes d'actions à mener avec et auprès d'elles.

41 communes ont répondu au questionnaire en ligne.

### VIII.C.1 Les déchets verts

Les premières questions portaient sur la gestion des espaces verts des communes et de leurs déchets verts.

## Comment sont gérés les espaces verts de votre commune?



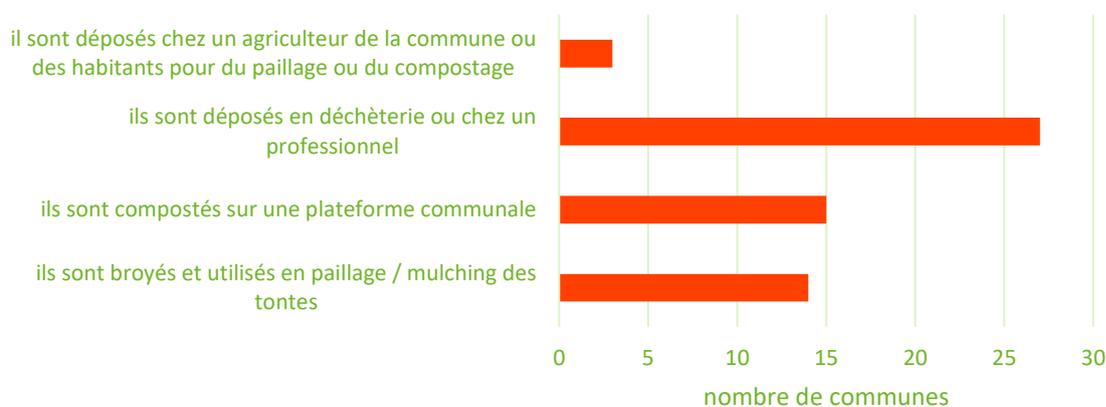
On remarque que les communes font régulièrement appel à des entreprises, en complément de l'entretien fait par les employés municipaux (ou les élus dans deux petites communes de moins de 250 habitants). Il est intéressant de noter l'existence d'agents mutualisés entre plusieurs communes, ce qui permet de renforcer les compétences et d'améliorer la qualité.

Dans le graphe suivant, on constate qu'une bonne partie des communes ont des pratiques de gestion locale de leurs déchets verts, soit par du broyage, soit du compostage, soit par des partenariats avec des agriculteurs locaux.

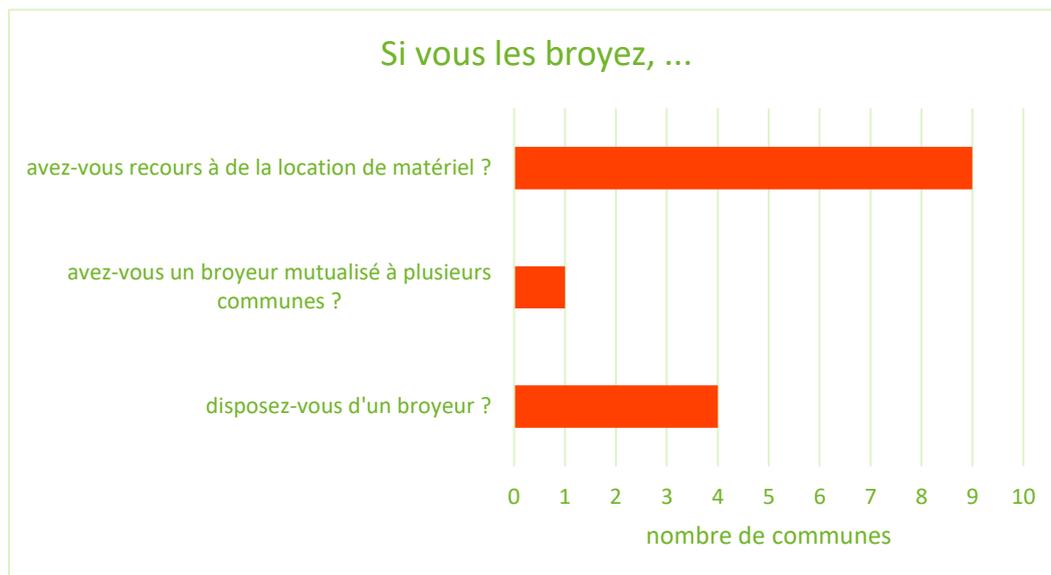
Au niveau du broyage, sur les 14 communes déclarant broyer leurs déchets verts, 8 font moins de 500 habitants et deux sont des communes de plus de 4000 habitants.

15 communes déclarent les composter sur une plateforme communale. Il pourrait être intéressant d'accompagner les communes dans la gestion de ces plateformes dans un souci de respect de la réglementation et pour obtenir un compost de qualité.

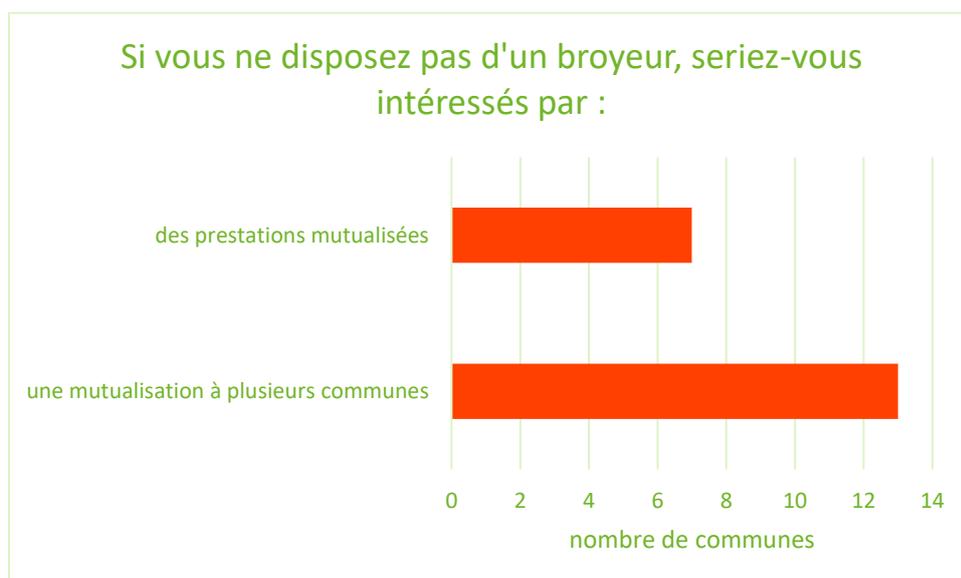
## Que faites-vous de vos déchets verts ? (plusieurs réponses possibles)



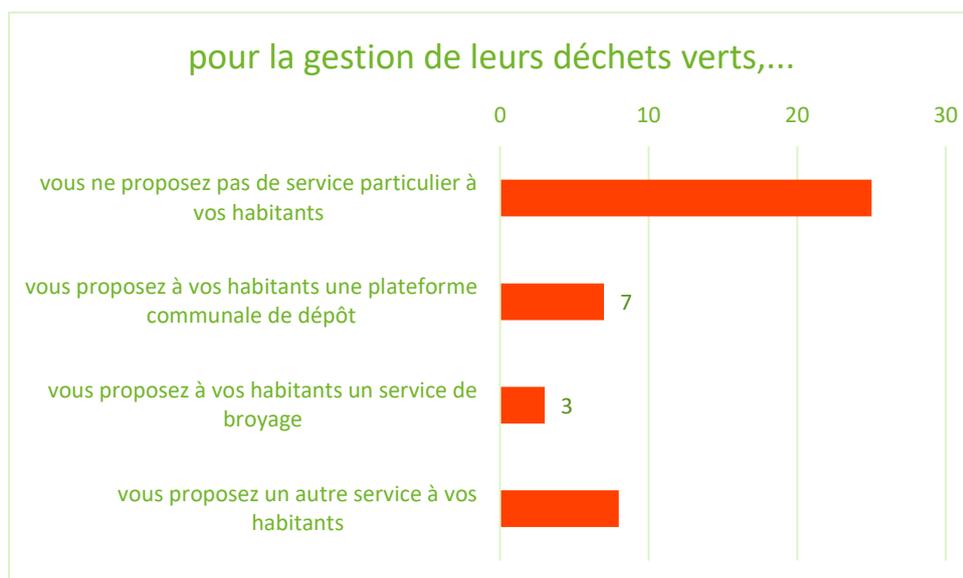
La majorité des communes loue un broyeur quand elles en ont besoin. Une commune a déclaré avoir un broyeur mutualisé et quatre disposent de leur propre matériel (Bouxwiller, Bosselshausen, Menchhoffen, Reutenbourg).



Afin de voir quelles actions pourraient être menées pour aider les communes, nous leur avons demandé s'ils seraient intéressés par des solutions mutualisées : 13 communes seraient intéressées par de la mutualisation de matériels et sept par des prestations mutualisées.



Enfin, nous avons demandé aux communes s'ils avaient mis en place des services à destination des habitants pour la gestion de leurs déchets verts. Il est intéressant de noter que sept communes indiquent proposer aux habitants une plateforme communale de dépôt. Ces plateformes relèvent d'une réglementation particulière liée aux installations classées, du fait de risques de pollution des eaux, des risques de dépôts non conformes et de risques d'incendie liés à la méthanisation. Un des axes de travail pourrait être de vérifier avec les communes le respect de cette réglementation et de les accompagner dans cette démarche pour maintenir ce maillage de service de proximité à destination des habitants.



**A retenir comme pistes d'actions :**

- **Des souhaits de mutualisation pour le broyage**
- **Des plateformes de dépôts et de compostage à évaluer et à accompagner vers une gestion de qualité.**

### VIII.C.2 La restauration collective et les biodéchets

Cet enjeu n'est pas ressorti du questionnaire au niveau des communes puisque très peu d'entre elles gèrent des services de restauration collective. En effet, ces services sont le plus souvent gérés par l'intercommunalité, voire délégués à des associations. Certaines communes disent avoir connaissance d'actions sur le gaspillage alimentaire.

**Cet enjeu sera donc à travailler avec les EPCI mais aussi le Département et la Région pour les établissements du secondaire.**

En ce qui concerne les habitants, sept communes nous ont dit disposer d'une placette de compostage partagé. Seule la commune d'Eckartswiller l'a installé dans le cadre d'un projet communal, les autres l'ont été par le SMICTOM. Sur les 34 communes qui n'en ont pas, 9 disent être intéressés par ce service à la population : Kleingœft, Gottesheim, Mulhausen, Bosselshausen, Westhouse-Marmoutier, Uttwiller, Lichtenberg, Menchhoffen, Reutenbourg.

On constate que ce service intéresse même des petites communes, car il permet de répondre aux besoins des foyers qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas avoir de composteurs chez eux.

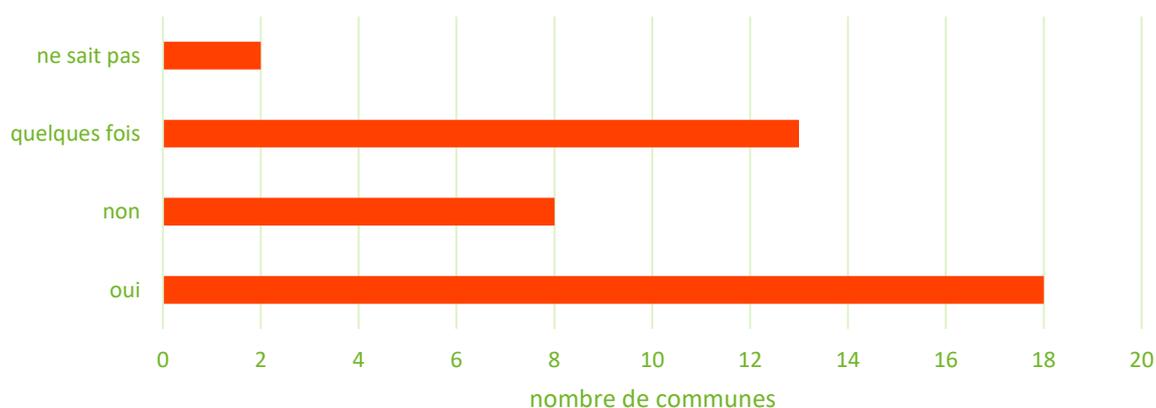
*En complément de la collecte en point d'apport volontaire, le déploiement de placette de compostage partagé pourrait être étudié, comme une piste de réduction des biodéchets des ménages.*

## La consommation responsable, le don et le réemploi

4 communes sur 41 nous indiquent avoir engagé une démarche d'achat éco-responsable, que ce soit dans une démarche globale comme la ville de Saverne (engagée depuis des années dans le commerce équitable), la commune de Dettwiller qui cite notamment la remise à niveau du matériel informatique plutôt que son remplacement, mais aussi deux communes (Bischholtz et Eckartswiller) de moins de 500 habitants, qui ont acheté un véhicule d'occasion et mutualisent à plusieurs communes.

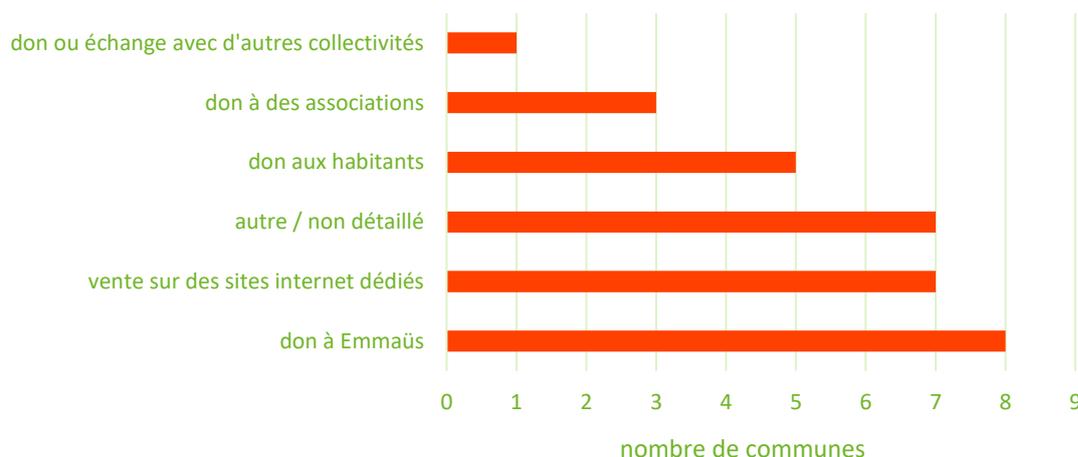
Par contre, on constate une pratique du don bien ancrée dans les communes, quand il s'agit de se débarrasser d'objets qui ne sont plus utilisés. 13 communes signalent même ne jamais jeter d'objets qui fonctionnent encore.

### Quand vous jetez, pensez-vous à donner ou à vendre ce qui peut être réutilisé (matériel, mobilier, livre,...) ?



Les pratiques de don sont multiples, que ce soit aux associations (dont Emmaüs), aux habitants, à d'autres communes. Certaines communes vendent aussi notamment sur des sites spécialisés.

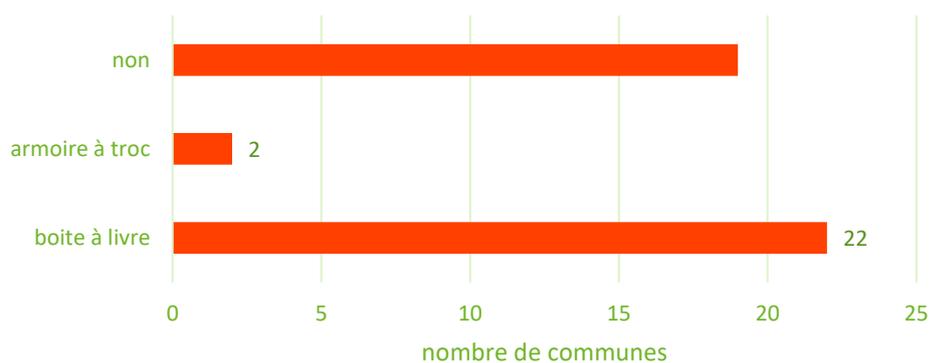
### pour ce qui peut être réutilisé, vous privilégiez...



En ce qui concerne les services apportés aux habitants, le territoire est plutôt très bien doté en boîtes à livre : 22 communes sur 41 en ont installé une ou sont en cours d'installation. Un recensement de ces boîtes à livre et leur mise en valeur pourrait être intéressante à faire.

Deux communes nous ont indiqué travailler à la mise en place d'armoire à troc ou zone de gratuité pour des objets.

### Avez-vous mis en place des outils du type « boîte à livre », « zone de gratuité » dans votre commune ?



#### **A retenir :**

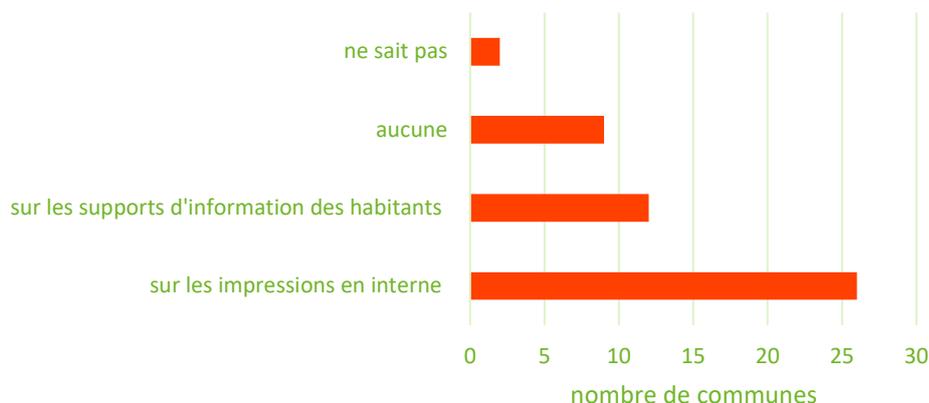
- *Des pratiques d'achats responsables peu développées mais des habitudes de don bien ancrées : il serait intéressant de voir avec les communes comment les accompagner pour mettre en valeur ce qu'elles font et développer les bonnes pratiques*
- *Des boîtes à livres nombreuses sur le territoire et des projets d'armoire à troc : des initiatives à recenser et à valoriser.*

### VIII.C.3 La réduction des déchets et de leur toxicité

Nous avons interrogé les communes sur la réduction du papier et sur la réduction de la toxicité des produits utilisés.

En ce qui concerne l'usage du papier, on constate déjà des pratiques de réduction, que ce soit en interne ou dans la communication aux habitants.

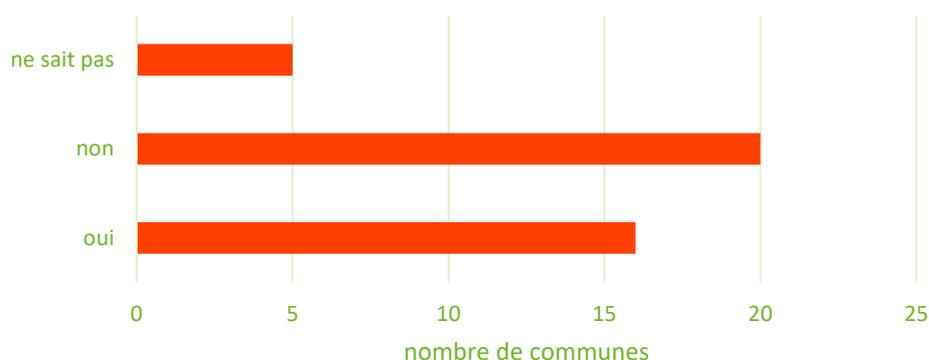
## Avez-vous initié des démarches de réduction des impressions papier ?



***Ces démarches et les actions concrètes mises en place par les communes pourraient donner lieu à une information auprès des autres mairies.***

Vis-à-vis de la toxicité des produits, la majeure partie des communes qui ont agi ont travaillé sur les pesticides, comme la loi l'exige. Certaines signalent aussi avoir travaillé sur les produits d'entretien notamment pour l'école.

## Avez-vous initié une démarche de réduction de la toxicité des produits utilisés dans la commune ? (ex. produits d'entretien)



Il faut remarquer que 20 communes disent ne pas avoir engagé de démarche de réduction, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas en conformité avec la réglementation sur les pesticides. Néanmoins, ce sont 19 communes de moins de 600 habitants, donc avec peu de moyens.

***Un état des lieux de leurs pratiques et des conseils pourrait les aider à s'évaluer au regard de la réglementation et à engager une démarche globale de réduction de la toxicité des produits.***

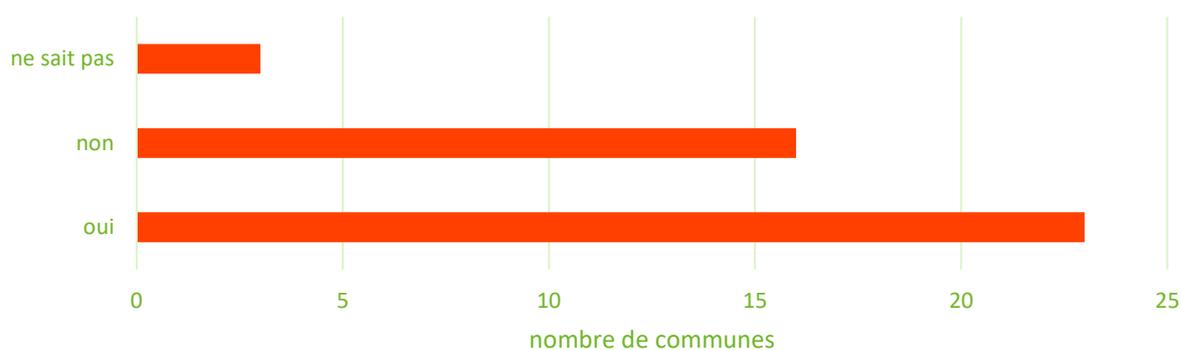
### VIII.C.4 Soutien aux associations et critères environnementaux

Peu de communes disent avoir mis en place des critères environnementaux dans leur dispositif de soutien aux associations. Sur ces 5 communes, on remarque la ville de Saverne qui a mis des critères développement durable inscrit dans la charte des associations et dans les fiches projets que les associations doivent remplir lors de l'organisation de manifestations. Deux communes signalent mettre à disposition des associations des poubelles de tri lors des manifestations et aider à la gestion des déchets, notamment les sapins des décorations de Noël après les fêtes.

*Il conviendra de voir avec les communes si elles souhaitent être accompagnées sur ce sujet, ce qui pourrait passer notamment par la mise en valeur de ce font d'autres communes.*

### VIII.C.5 Pratiques de réemploi sur les chantiers voirie et bâtiment

Avez-vous déjà testé sur des chantiers (voirie, bâtiment) d'utiliser des matériaux issus du réemploi ?



23 communes disent avoir testé la réutilisation de matériaux issus du réemploi sur un chantier.

C'est en majorité de la terre végétale et des gravats.

## lesquels ?

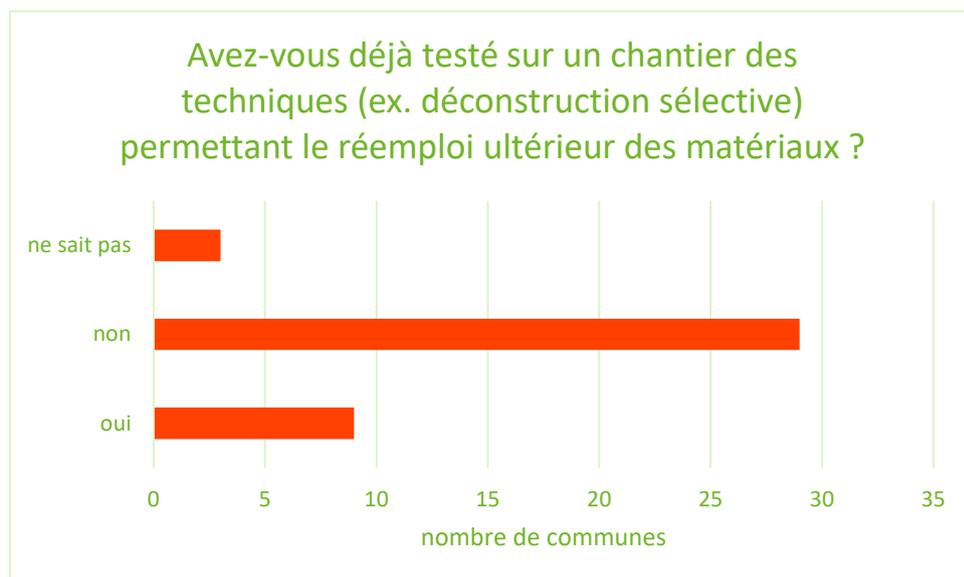


Mais on constate que des communes ont déjà testé le réemploi de matériaux plus complexes comme des éléments de second œuvre. Sur ces 10 communes, on note :

- 2 communes de plus de 4000 habitants
- 20 communes entre 500 et 1000 habitants
- 3 communes entre 250 et 500 habitants
- 3 communes de moins de 250 habitants.

On remarque notamment la commune de Lochwiller (424 habitants) qui indique avoir réemployé l'ensemble des matériaux proposés.

Par contre, on remarque dans le graphe suivant que les pratiques de déconstruction sélective sont encore peu utilisées.



***Cela voudrait dire que le réemploi, malgré sa complexité apparente, peut être une solution intéressante pour des petites communes, au budget limité. Il serait intéressant de creuser ces expériences, d'en tirer les enseignements et de les faire connaître.***

### VIII.C.6 Quelques suggestions faites par les communes

Enfin, nous avons demandé aux communes si elles avaient des idées pour réduire les déchets (verbatim) :

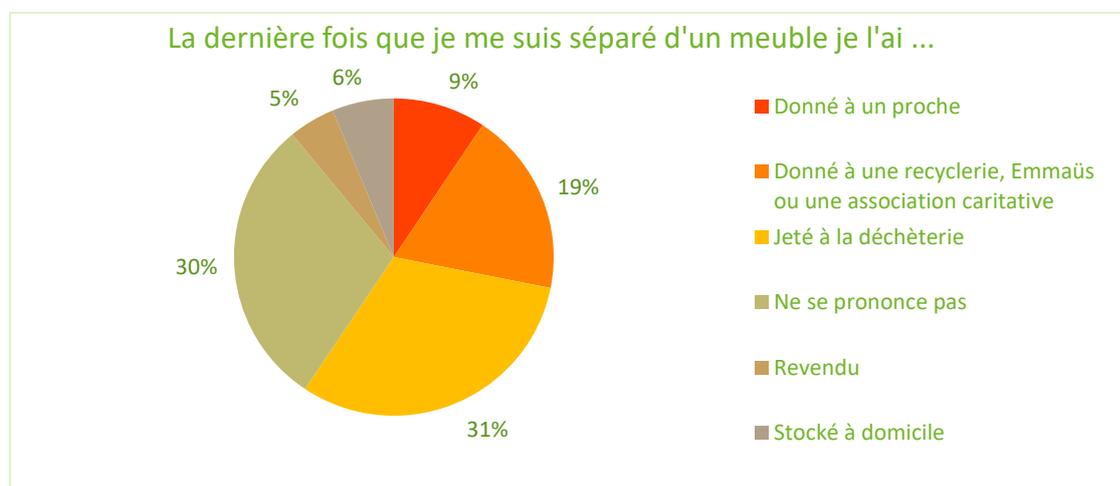
- Pour moins gérer les déchets, peut-être faudrait-il moins en produire donc mener une action sur les points de vente (grande surface par exemple).
- Réemploi de matériaux de construction traditionnels : grès, tuiles et poutres
- Aider les municipalités à acheter un broyeur pouvant être mis à disposition des habitants.
- Proposer une information sur le tri en présentiel (salle communale en période hivernale)
- Mutualisation des approches d'économie circulaire à l'échelle de micro-bassin (3 ou 4 communes) + acheteur partagé entre communes (technicité spécifique inaccessible pour une seule commune).

### VIII.D Les usagers des déchèteries : pratiques du réemploi

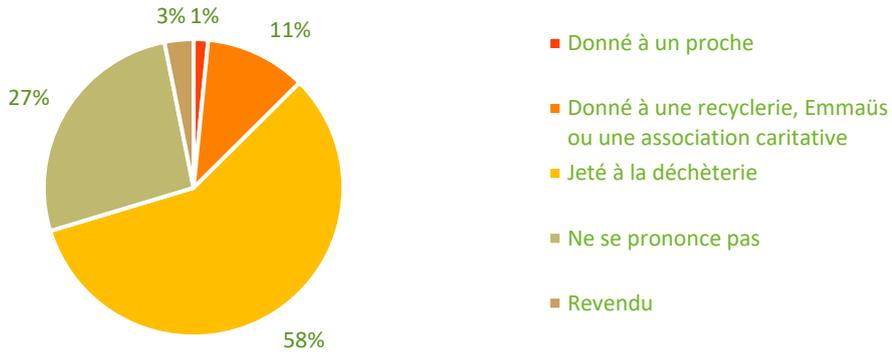
Une enquête a été réalisée par les agents du SMICTOM en déchèterie et par téléphone de février à mars 2022, pour connaître les usages des habitants de la déchèterie et les pratiques du don et du réemploi. 66 personnes ont été interrogées lors de cette enquête.

#### VIII.D.1 Jeter ou donner

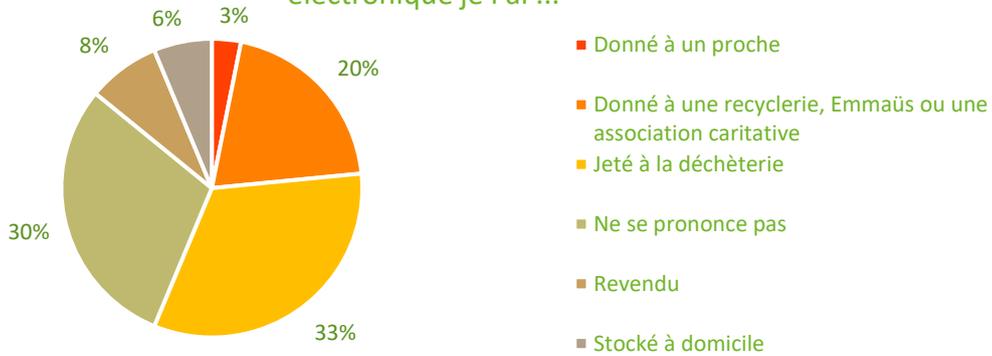
La première partie du questionnaire concernait les pratiques des usagers quand ils ont un objet dont ils veulent se séparer.



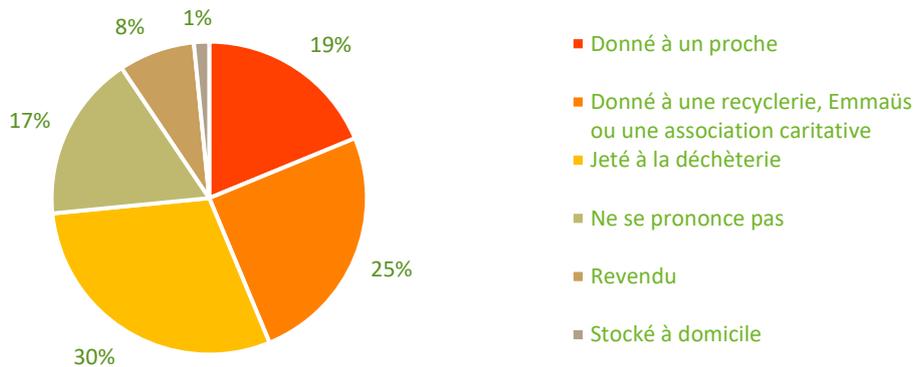
La dernière fois que je me suis séparé d'un appareil électroménager je l'ai ...



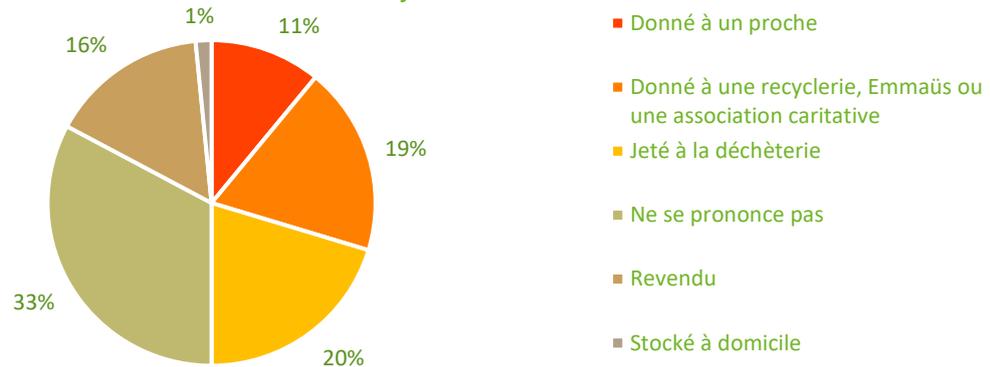
La dernière fois que je me suis séparé d'un appareil électrique et électronique je l'ai ...



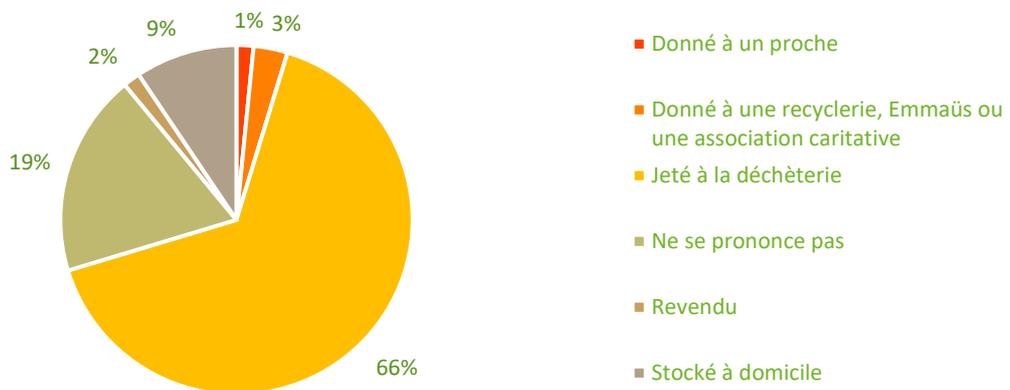
La dernière fois que je me suis séparé d'un objet type culture / jouets / décoration / vaisselle je l'ai ...



### La dernière fois que je me suis séparé d'un objet type vélos / sports / loisirs je l'ai ...



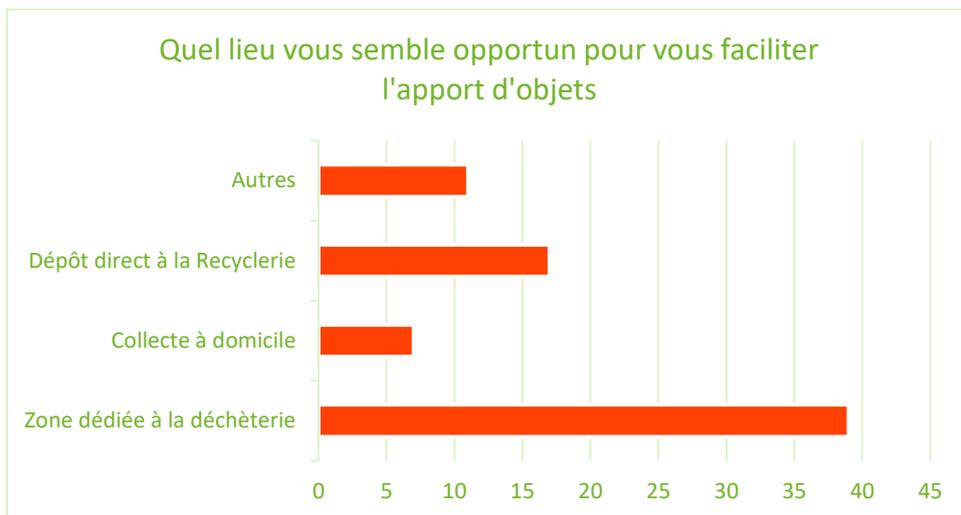
### La dernière que je me suis séparé de matériaux, je les ai...



On constate que les catégories de biens qui sont le plus jetés en déchèterie sont les matériaux et les appareils électroménagers.

Ce qui est le plus donné à une recyclerie, sont les objets type culture / jouets / décoration / vaisselle, le mobilier et les objets types vélo / sport / loisirs.

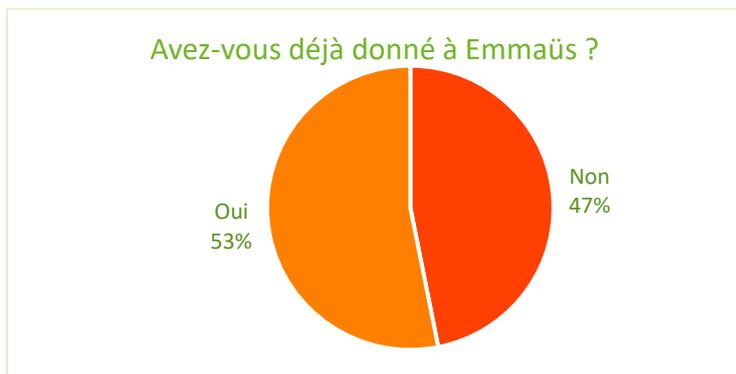
Ce qui est le plus revendu est la catégorie des objets types vélo / sports / loisirs. Le coût d'achat étant plus important, cela peut justifier le choix de le revendre. De plus, on peut arrêter d'utiliser ces objets pour de nombreuses raisons, qui ne sont pas liées à leur vétusté (taille, peu d'usage,...).



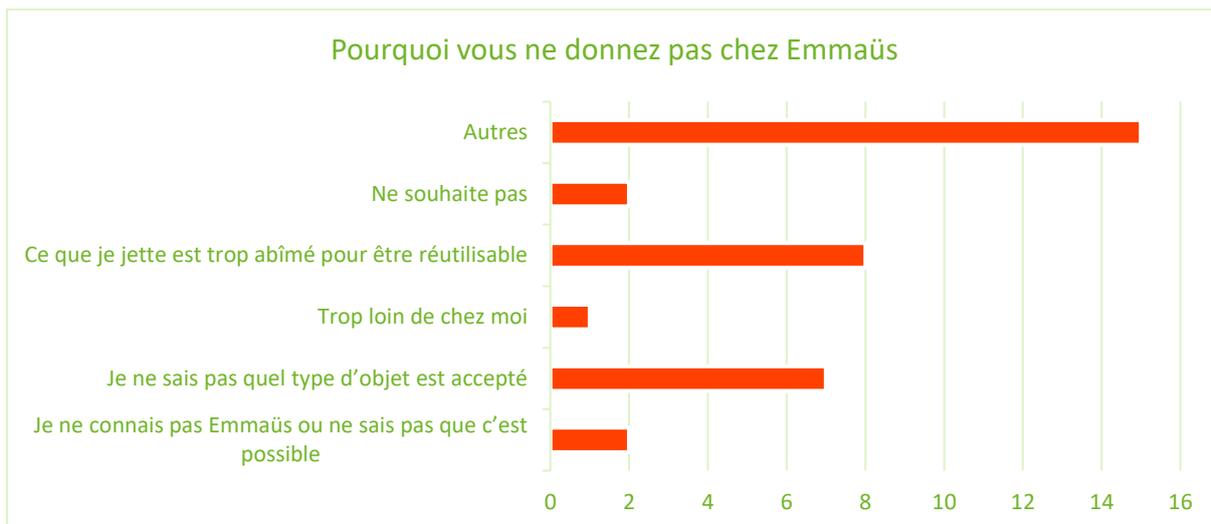
On note l'intérêt des participants pour les zones de dépôt en déchèterie, facile d'accès et répartie sur le territoire.

### VIII.D.2 Donner ou pas à Emmaüs

L'objectif de cette partie du questionnaire est de sonder la connaissance d'Emmaüs, les freins aux dons par les particuliers et les pratiques de dons d'objets abîmés.

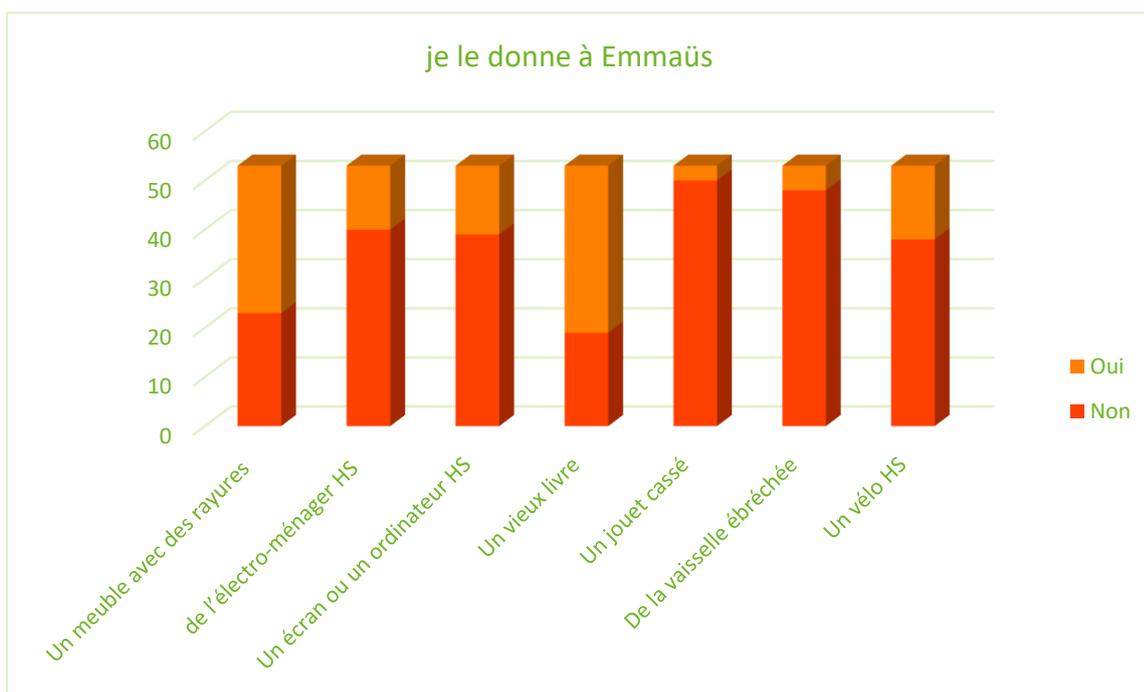


Une majorité des interviewés a déjà donné quelque chose à Emmaüs, ce qui montre l'ancrage de cette association dans le territoire.



On note des réponses de personnes qui ne connaissent pas bien cette structure, ce qu'elle accepte,...

Parmi les réponses « autres » et « ne souhaitent pas », on note deux mauvaises expériences, dont un don refusé. La plupart ne se prononce pas ou préfère donner à des proches.

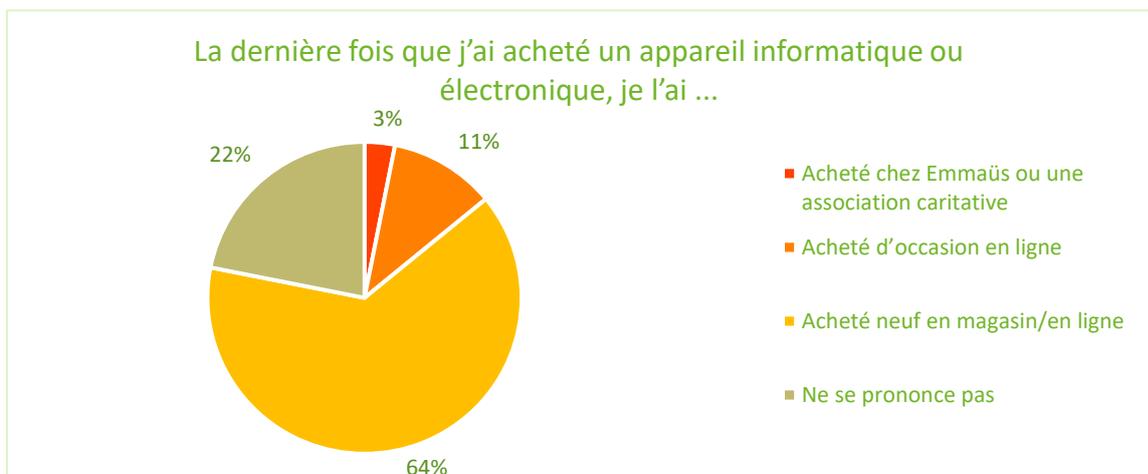
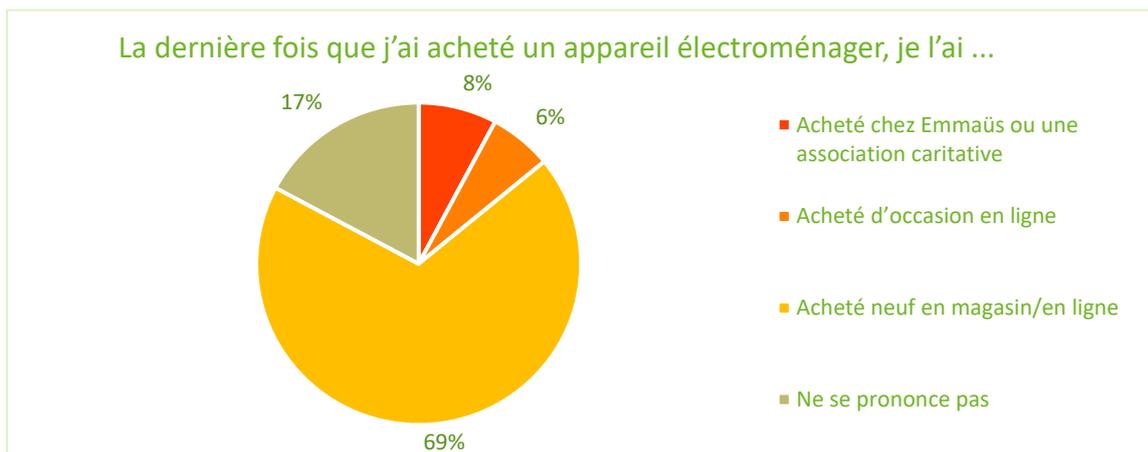
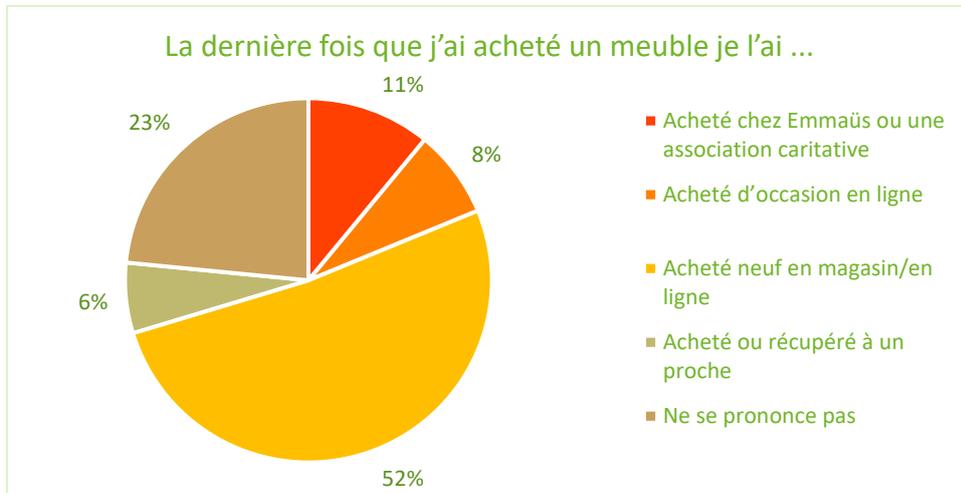


On voit dans ce graphique que des personnes n'hésitent pas à donner des objets abîmés, peut-être pensant qu'ils vont être réparés avant d'être revendus ou donnés.

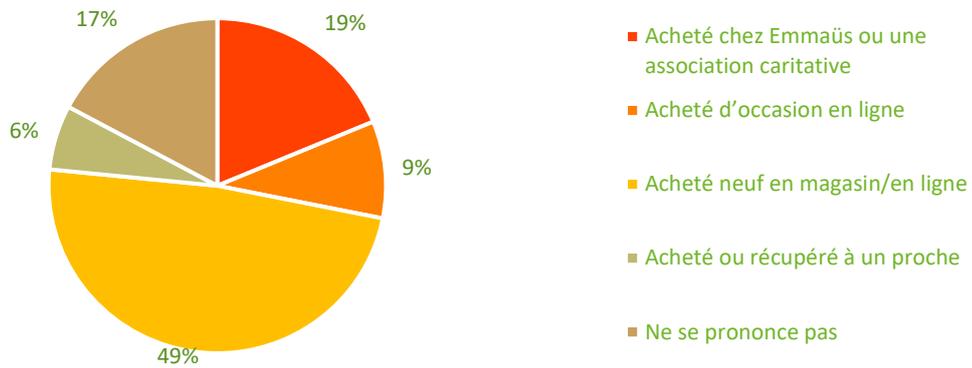
***Il pourrait être intéressant de communiquer au sujet d'Emmaüs, ce qu'ils acceptent, ce qu'ils réparent et ce qu'ils font des dons. Cela permettrait d'informer et de rassurer ceux qui ne connaissent pas bien et d'améliorer la qualité des dépôts réalisés.***

### VIII.D.3 Acheter des objets : seconde main ou pas ?

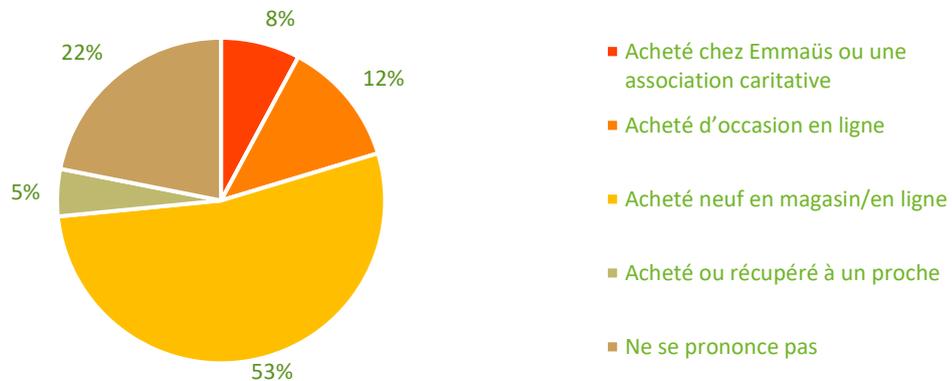
Cette partie de l'enquête permet de voir quelles sont les pratiques d'achat de seconde main des interviewés, en ligne, auprès de proches ou dans des ressourceries.



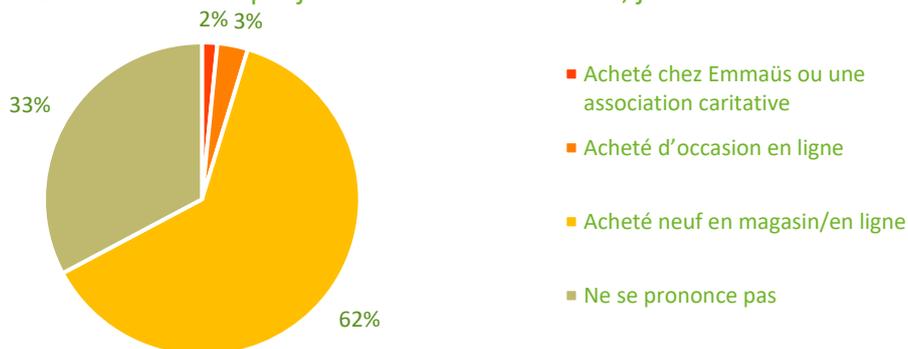
La dernière fois que j'ai acheté un objet type culture / jouets / décoration / vaisselle je l'ai ...



La dernière fois que j'ai acheté un objet type vélo / sport / loisirs, je l'ai ...



La dernière fois que j'ai acheté des matériaux, je les ai ...



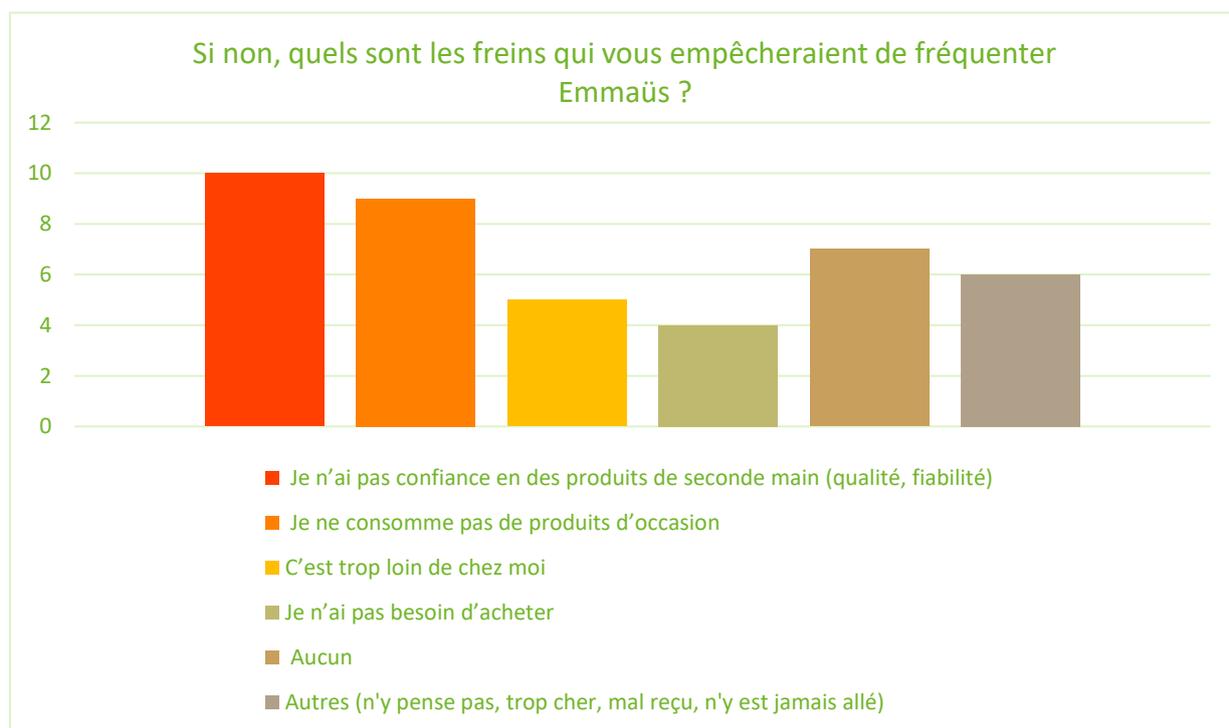
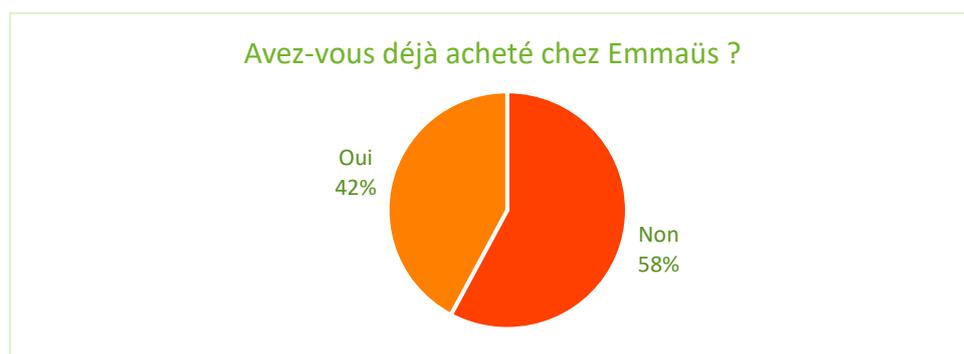
Les produits les plus achetés en seconde main sont les objets de type culture / jouets / décoration / vaisselle, les objets type vélo / sport / loisirs et le mobilier. Plus précisément, les objets les plus achetés en seconde main en ligne sont les appareils électriques et électroniques et les objets type vélo / sport / loisirs et en Moyenne 8% des objets sont achetés sur des sites en ligne. Cela s'explique notamment par l'existence de sites dédiés comme Le bon coin. Les objets les plus achetés en ressourceries sont les objets de type culture / jouets / décoration / vaisselle et le mobilier.

Les objets les moins achetés en seconde main sont les matériaux, avec quand même 3% achetés en ligne.

#### VIII.D.4 Acheter ou pas chez Emmaüs : où, quoi, pourquoi ?

Afin de mieux connaître les pratiques d'achat chez Emmaüs, quelques questions viennent compléter cette partie sur l'achat de seconde main.

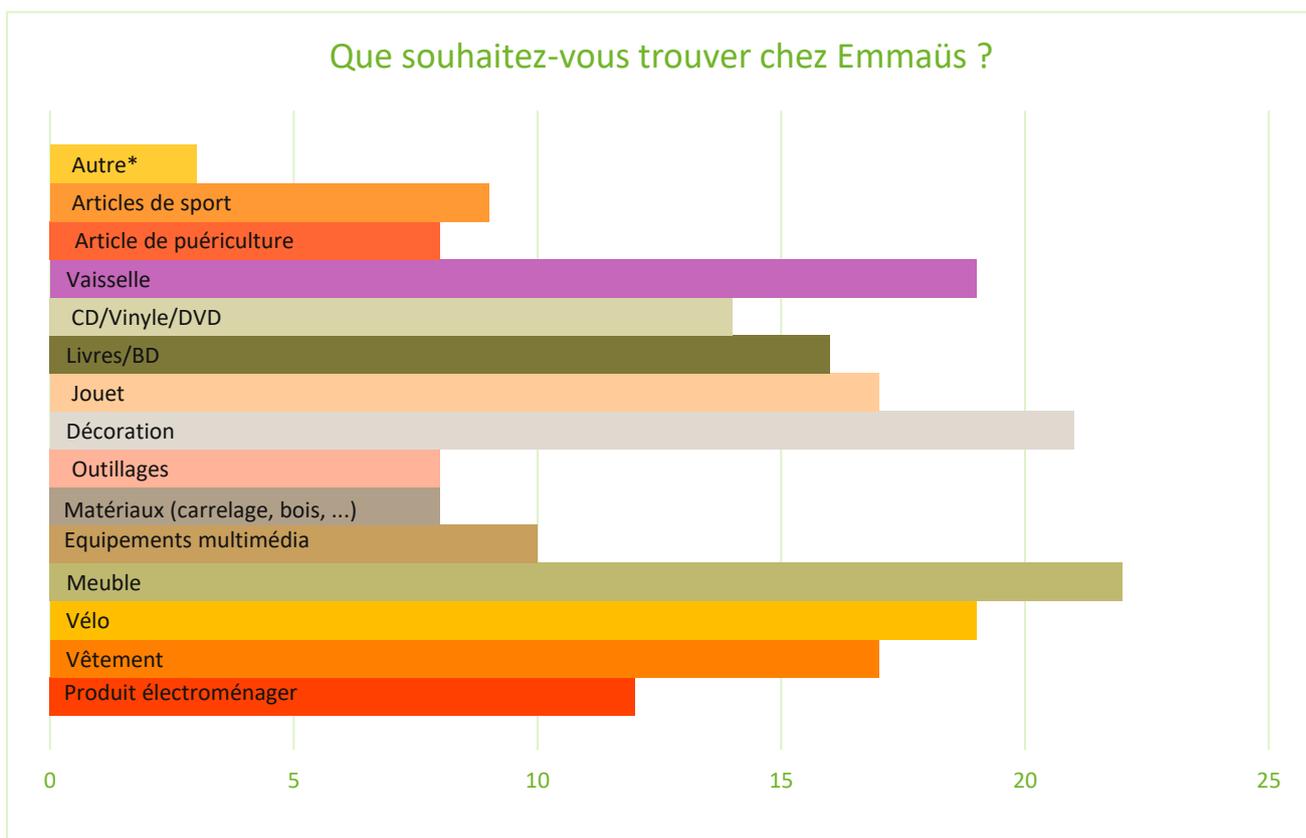
42% des personnes déclarent avoir acheté chez Emmaüs, soit moins que ceux qui donnent (53 % pour rappel). Cela peut peut-être s'expliquer notamment par la méconnaissance de certains qui pensent qu'ils n'ont pas accès à Emmaüs, que c'est réservé à un public en précarité.



Concernant les freins vis-à-vis d'Emmaüs, on peut noter que ceux-ci n'ont rien à voir avec la structure elle-même, son modèle ou son fonctionnement, puisque ce sont en majorité des freins plus liés à l'achat d'occasion (fiabilité, choix de consommation). 7 personnes qui n'y vont pas disent d'ailleurs n'avoir aucun frein à y aller.



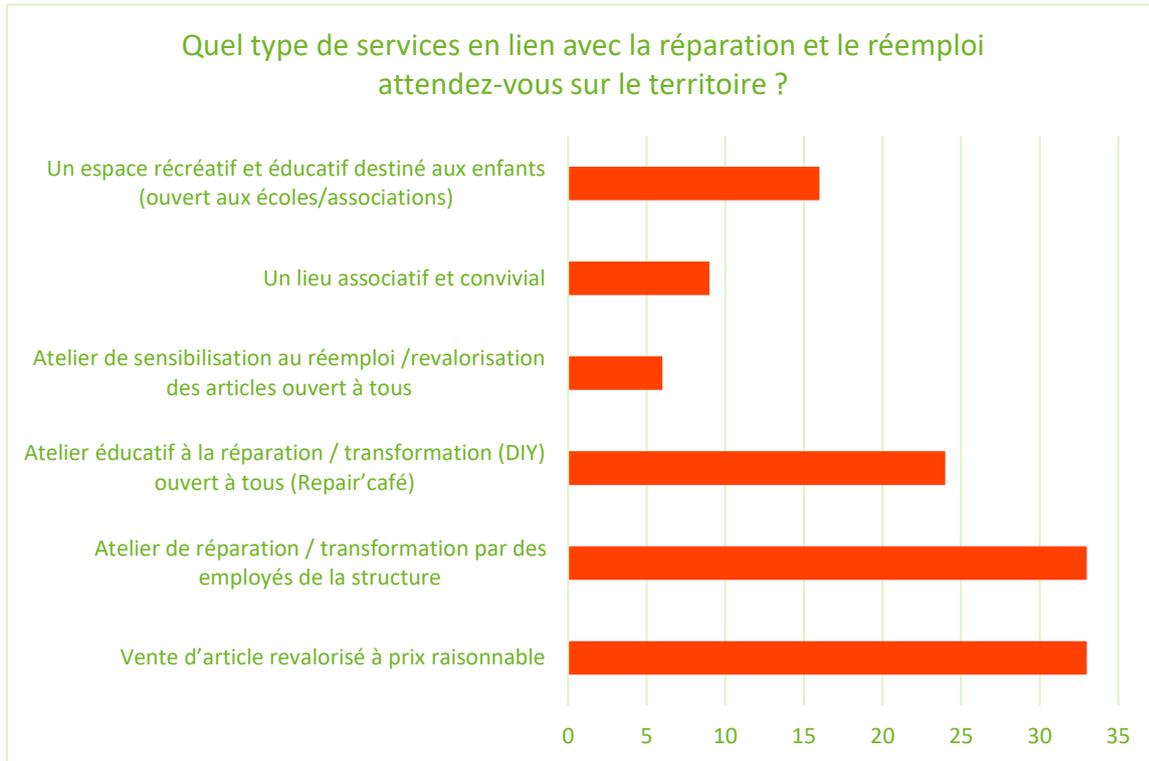
Le site de Saverne est légitimement plus fréquenté, mais celui de Haguenau est aussi connu. Peut-être est-ce dû à son organisation et son fonctionnement qui conviendrait mieux aux usagers, ou des habitudes de consommation.



\* : pièces de collection et pots de fleur

L'éventail des souhaits des interviewés est large avec une dominante pour les objets de la maison (vaisselle, décoration, mobilier), des jouets et des objets culturels (livres, disques,...), des vêtements et des vélos.

## VIII.D.5 Service de réparation et de réemploi



Les interviewés sont majoritairement intéressés par un lieu proposant à la vente des articles réparés, revalorisés, à prix raisonnable. En ce qui concerne la réparation, le principe d'avoir des ateliers éducatifs ou de la co-réparation est aussi apprécié.